

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2009

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le Vendredi 23 OCTOBRE 2009 à 18h30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010
- BUDGET PRINCIPAL 2009 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2
- BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°2
- BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ÉLISPAC : DÉCISION MODIFICATIVE N°2
- BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Administration générale, Travaux et Vie associative

- AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009 6574 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
- PRIX NATIONAL DE LA VILLE ASSOCIATIVE 2009 - PARTICIPATION AU CONCOURS
- INDEMNISATIONS DES AGENTS DU CCAS ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS INTERVENANT À L'OCCASION DES MANIFESTATIONS OU CONSULTATIONS ÉLECTORALES ORGANISÉES PAR LA VILLE
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AFM TÉLÉTHON

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- CAHIER DES CHARGES DE CESSION DU FONCIER POUR LE LOTISSEMENT AGEL II
- DEUXIÈME TRANCHE DU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE)

- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "RÉNOVATION DES VITRINES"

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE, PROGRAMMATION 2009 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- AMÉNAGEMENT ABORDS ÉGLISE ST-JACQUES – ACQUISITION PELLISSIER
- ACQUISITION D'IMMEUBLE RUE DU PONT LA VERDURE ZONE DE RECONVERSION URBAINE
- VENTE PAR ADJUDICATION MAISON 23, RUE JEAN-BAPTISTE BAILLIÈRE
- RÉALISATION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE - VENTE DE TERRAIN
- VENTE DE TERRAINS À LA SA HLM DU BEAUVAISIS – RÉALISATION DE LOGEMENTS RUE RABELAIS
- VENTE DE TERRAIN À SCI MAGAPI
- MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME. SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVE N°21, CORRECTION ERREURS PLANS ALIGNEMENTS RUES ZEUDE ET DE THÈRE.

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- ÉCOLES MATERNELLES – FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2009
- CONVENTIONS ECOLES PRIVÉES

Sécurité, Prévention de la Délinquance

- CONVENTION PARTENARIAT POINTS D'ACCÈS AU DROIT
- FONDS LOCAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS C.I.D.E.F. ET I.F.E.P.

Sport, Jeunesse

- ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2009 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE
- DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Le vendredi 23 Octobre 2009 à Dix Huit Heures Trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : Mme Caroline CAYEUX, M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Claire BEUIL, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, M. Ali DJENADI, Mme Odette BLEIN, M. Serge ADAM, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISOTZKY, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA, M. José HIBERTY, Mme Béatrice PERNIER, Mme Malika BOUBEKER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, Mme Farah JEDDI, Mme Hélène DE NATTES, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY (Représentée par Mme HOUSSIN à partir du dossier n°2), M. Thierry AURY, M. Xavier CNOCKAERT, M. Thibaud VIGUIER, M. Mehdi RAHOUI

ABSENTS :

POUVOIRS : Mme Cécile LALOI à Mme Caroline CAYEUX, Mme Francine PICARD à Mme Lucienne BERTIN, M. Richard HAUDOIRE à M. Charles LOCQUET, M. Sébastien CHENU à M. Franck PIA, Mme Cécile CHAMORIN à M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Jacqueline MÉNOUBÉ à M. Thibaud VIGUIER, Mme Brigitte MOUALEK à Mme Fatima ABLA

Date d'affichage	:	30/10/2009
Date de la convocation	:	16/10/2009
Nombre de présents	:	38 au dossier n°1 37 à partir du dossier n°2
Nombre de votants	:	45

Mme LE MAIRE : Je vous propose de désigner Hélène DE NATTES comme Secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'avis contraire, Hélène DE NATTES sera donc notre Secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

Mme LE MAIRE : Je vous propose de désigner Hélène DE NATTES comme Secrétaire de séance définitive et nous allons passer à la première délibération. Avant de donner la parole, mes chers Collègues, à Jean-Marie JULLIEN, je voudrais ce soir m'adresser à vous tous ainsi qu'aux Beauvaisiens. Ces derniers jours, les Beauvaisiens ont manifesté à la fois étonnement et stupéfaction légitime sur l'augmentation importante, et parfois incompréhensible, du montant de leur imposition locale. Je les comprends parfaitement. J'avais ici même annoncé, lors du débat sur l'orientation budgétaire pour 2009, que cette augmentation serait raisonnable et qu'elle représenterait un effort fiscal de seulement 2,70 euros par mois pour la taxe d'habitation et de 5,60 euros pour la taxe foncière. En annon-

çant ces chiffres, j'ai commis là une erreur. Ces chiffres, en effet, ne prenaient en compte que l'augmentation du taux communal, alors qu'il aurait fallu additionner cette augmentation du taux avec celle liée à la refonte des abattements fiscaux. Car la conjugaison de ces deux mesures porte en réalité le poids de l'augmentation en moyenne de la taxe d'habitation de 105 euros par foyer, soit 8,75 euros par mois. Je dis bien « en moyenne » car les situations sont extrêmement disparates, dans la mesure où tout repose sur la composition du foyer et sur la valeur locative. De nombreux Beauvaisiens n'ont donc pas compris qu'il y ait une différence importante entre ce que j'avais annoncé et la réalité de leur feuille d'impôts. Ils ont réagi, et ils avaient raison. Je me dois donc de leur donner ce soir des explications, car je n'ai pas pour habitude de cacher les choses. Je regrette cette incompréhension et cette mauvaise communication. J'aimerais aussi simplement leur dire ici ce soir que je n'ai pas menti. Je n'étais, c'est vrai, pas suffisamment claire, pas suffisamment précise. Mon engagement politique est bâti sur l'honnêteté intellectuelle, sur la sincérité et la confiance. Cela a toujours été ma ligne de conduite. Au-delà de cette mise au point indispensable, je ne veux pas que l'on oublie trop vite que la part Ville de la fiscalité beauvaisienne n'a pas bougé depuis 2001. Au contraire. Nous avons même, en 2003, procédé à une baisse du taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je sais, cela fait maintenant partie du passé, mais je tenais quand même à le rappeler. Avec cette non augmentation de la part communale des impôts locaux depuis 2001, je voudrais redire ici que ce sont 18 millions d'euros qui n'ont pas été pris dans le porte-monnaie des Beauvaisiens au nom de la préservation du pouvoir d'achat, et ce alors que l'inflation a été de 14,7 % depuis 2001. Mais pour en revenir à l'actualité, j'assume pleinement l'augmentation des impôts, qui était inévitable dans le contexte de crise actuelle. Croyez bien que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons pris cette décision, et je vais m'en expliquer devant vous. La Ville de Beauvais n'est pas épargnée par la crise. Jugez plutôt : dans les recettes prévisibles de fonctionnement, un grand nombre de postes subissent des baisses énormes. Je vais vous citer quelques exemples :

- la dotation de solidarité communautaire va être baissée de 322 000 euros ;
- les recettes de la CAF, de 225 000 euros ;
- les compensations de l'Etat, de 1,2 millions d'euros ;
- la dotation globale de fonctionnement, de 115 000 euros ;
- et les droits de mutation, de 550 000 euros.

On en est déjà, avec ces seuls exemples, à une perte de recettes de plus de 2,412 millions d'euros. Et si l'on regarde du côté des dépenses qui nous sont imposées, les choses ne sont pas beaucoup plus favorables. Je voudrais rappeler simplement, par exemple :

- l'augmentation du prix des fluides – qui représentera, rien qu'en 2008, une dépense supplémentaire de plus de 354 000 euros ;
- le paiement de la taxe carbone, évalué pour la Ville de Beauvais à 100 000 euros ;
- la prise en charge du coût des passeports numériques, à peu près 94 000 euros ;
- sans compter les 250 000 euros minima pour l'organisation de la grippe H1N1.

La liste est longue et l'addition avoisine les 6 millions d'euros. Voilà pourquoi nous avons augmenté la pression fiscale ; voilà pourquoi nous avons choisi d'en appeler à un effort fiscal de solidarité des Beauvaisiens. Mais je voudrais vous dire aussi qu'à l'heure où l'on s'émue de cette hausse d'impôts, il faut rappeler que la Ville de Beauvais n'est pas seule responsable de l'augmentation du montant des feuilles d'impôts des Beauvaisiens. Et je ne le dis pas pour faire une polémique stérile ni pour jeter la pierre à quiconque. Je voudrais simplement indiquer que le Conseil Général de l'Oise a lui aussi porté un coup d'arrêt à sa politique d'abattements et

augmenté de plus de 35 % ses taux d'imposition depuis 2004. Alors oui, l'impact des décisions de la Ville de Beauvais pèse lourdement sur le montant de l'impôt ; mais c'est aussi le cumul de notre décision avec les augmentations décidées au Conseil Général qui rend la situation encore plus inacceptable. Cependant, être élu, c'est être responsable. Et je voudrais dire ce soir que oui, je le reconnais, j'ai sous-estimé l'impact des décisions fiscales de la Ville de Beauvais sur certains contribuables ; et je mesure aujourd'hui combien l'effort financier qui est demandé peut peser sur le budget des familles en cette période difficile. Toutefois, il est – me semble-t-il – une chose essentielle que l'élu ne doit jamais ignorer : c'est qu'il puise sa légitimité à agir auprès des habitants. L'élu n'est pas mandaté pour agir seul au nom de tous ; l'action municipale doit être le reflet d'un échange entre la population et les élus. Et aujourd'hui, j'entends le message des Beauvaisiens. J'entends leur mécontentement, que certains m'ont écrit. J'entends leur mécontentement, que certains m'ont dit de vive voix. Et je ne resterai pas sourde ni insensible. Comme je l'ai dit plus haut, c'est une question d'éthique : je me sens et je suis responsable de la situation à laquelle ils sont confrontés et je vais l'assumer. Je dois agir et je vais le faire avec l'ensemble de l'équipe municipale. Et je vous annonce donc ce soir la mise en place de deux mesures :

- Tout d'abord, premier point. J'informe les Beauvaisiens que nous allons revoir notre position sur la diminution de l'abattement pour charges de famille. Cela va représenter un réel effort pour la Ville de Beauvais, mais l'effort est nécessaire parce qu'il est justifié par la nécessité d'apporter un soutien aux familles qui sont les plus touchées par la crise. Les enfants doivent être préservés autant que possible des difficultés financières de leurs parents. La municipalité a toujours mis un point d'honneur à soutenir les familles et elle ne peut aujourd'hui abandonner sa ligne de conduite. Je m'engage donc à rétablir ces abattements dès 2010. Ils seront effectifs malheureusement en 2011, parce que c'est technique. Ainsi, l'abattement – c'est le maximum légal – passera pour le premier et le second enfant de 15 à 20 % ; il restera de 25 % pour trois enfants et plus. Sachant que le Conseil Général de l'Oise a lui aussi supprimé les abattements fiscaux, j'en appellerai à ses élus afin qu'ils prennent une décision.

- D'autre part, et c'est la deuxième mesure, je vous annonce que pour apporter dès maintenant un soutien aux contribuables beauvaisiens, les élus de Beauvais pour tous ont pris la décision commune de réduire leurs indemnités, dès à présent et jusqu'en 2010, afin que celles-ci soient affectées sous forme de dons au CCAS. Ce geste permettra la mise en place dès la semaine prochaine d'un fonds de solidarité, qui apportera une réponse concrète et immédiate aux contribuables beauvaisiens qui doivent faire face à des difficultés financières du fait du montant trop élevé de leur imposition. Je pense en particulier à la situation des travailleurs pauvres, que j'ai moi-même défendu devant le Premier Ministre.

Parallèlement à ces deux décisions, j'ai interpellé les services fiscaux afin que ces derniers consacrent tout le temps nécessaire aux Beauvaisiens pour étudier au cas par cas leur situation et proposer les mesures possibles en matière d'allègement ou d'échelonnement de paiement. Je tiens d'ailleurs ce soir à dire combien les services fiscaux ont déjà fait preuve d'écoute et d'un humanisme remarquables en accueillant les contribuables inquiets. Et je tiens à leur rendre hommage. Enfin, cela paraîtra peut-être anecdotique au point où nous en sommes, mais je réaffirme solennellement qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts ni en 2010 ni dans les années suivantes jusqu'à la fin de notre mandat. Je m'y suis engagée, nous nous sommes engagés devant vous. Nous tiendrons parole. Jean-Marie JULLIEN, je vous donne la parole.

M. JULLIEN : Merci, Madame le Maire. On va revenir – après cet exposé qui annonce quand même des mesures très fortes, auxquelles nous nous sommes particulièrement engagés

et auxquelles nous sommes particulièrement attentifs au niveau de l'équipe municipale – sur le fond du débat d'orientations budgétaires tel que prévu par la loi du 6 février 1992.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

SOMMAIRE

I. L'environnement économique et financier influence le budget communal	page 2
II. La prospective budgétaire de 2010 à 2012	page 5
1) Les recettes de fonctionnement	page 5
2) Les dépenses de fonctionnement	page 10
3) Les ressources d'investissement	page 14
4) Les emplois de l'investissement	page 15
III. Situation des autorisations de programme et des crédits de paiement	page 17
Conclusion	page 18

PRÉAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), qui est sans vote, s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 (n°92-125), codifié à l'article L2312-1 du CGCT, pour permettre à l'assemblée communale de définir ensemble les principaux axes du budget primitif 2010, et ce dans le délai de 2 mois précédant son vote.

Comme ces dernières années, pour ce qui concerne le budget principal, le budget annexe de l'Elispace et de l'Eau, le vote choix du vote de ces budgets en décembre permet leur exécution dès le 1^{er} janvier et tout particulièrement en ce qui concerne la programmation en matière d'investissement. A contrario, s'agissant des budgets annexes dits de lotissements, un vote dans le courant de l'exercice et au mois de mars vous est proposé car ce choix n'entrave nullement leur bonne exécution budgétaire.

I. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER INFLUENCE LE BUDGET COMMUNAL

1. Les orientations du projet de loi de finances 2010 (PLF 2010)

Le projet de loi Projet a été présenté en Conseil des ministres le 30 septembre 2009 par M. Eric Woerth, ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, avec Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Ce projet de budget est fondé sur une estimation de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0,75% en 2010, ce qui signifierait un début de reprise après le recul de 2,25% constaté en 2009. Trois priorités sont mises en avant par le gouvernement : l'emploi, le soutien à l'investissement et le renforcement de la compétitivité.

Le déficit atteindrait encore 116 milliards d'euros (contre 140 milliards prévus pour 2009), soit 8,2% du PIB et la dette publique devrait approcher 84% du PIB à la fin de l'année 2010.

Hors plan de relance, les dépenses devraient être stabilisées

et ne progresser qu'au rythme de l'inflation (1,2% prévu en 2010) : elles atteindraient 352,9 milliards d'euros dont 42,5 milliards pour le seul paiement des intérêts de la dette. Le plan de relance est prolongé avec une ouverture de crédits à hauteur de 4,1 milliards d'euros.

Pour limiter la progression des déficits, l'objectif de diminution des effectifs de la fonction publique est maintenu et l'application de la règle générale de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux devrait conduire à la suppression d'environ 33 749 postes. Les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur continueront pourtant à être privilégiées et devraient progresser de 1,8 milliards d'euros.

Les principales mesures fiscales :

- Suppression de la taxe professionnelle (en partie calculée sur les dépenses d'investissement) remplacée par une "contribution économique territoriale" composée d'une part assise sur la valeur foncière des terrains occupés (cotisation locale d'activité) et d'une part assise sur la "valeur ajoutée" dégagée par l'entreprise (cotisation complémentaire). La perte de recettes qui en résultera pour les collectivités locales devra être compensée par un transfert de recettes fiscales de l'Etat vers les collectivités locales qui devra être déterminé par le Parlement. La réforme devra être appliquée aux entreprises dès 2010, les collectivités locales n'étant touchées qu'en 2011.

- Mise en place d'une "taxe carbone". Les agents économiques (entreprises ou particuliers) devront acquitter une taxe supplémentaire liée à leur consommation d'énergies fossiles (essence, fioul, gaz, charbon,...). Cette taxe est calculée sur la base d'un coût de la tonne de carbone fixé à 17 euros pour 2010. Des aménagements sont prévus pour certains secteurs (agriculteurs, pêcheurs, transports routiers,...) et les ménages recevront une compensation sous la forme d'une baisse de l'impôt sur le revenu ou du versement d'un "chèque vert" pour les ménages non imposables.

2. Les articles du projet de loi de finances 2010 portant dispositions relatives aux collectivités territoriales et qui impactent le budget de la Ville de Beauvais

En l'état actuel du texte, ce sont les articles suivants du projet de loi de finances 2010 qui concernent directement les finances de la Ville :

- *Article 13 : Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)*

L'article L. 1613-1 du code général des collectivités territoriales est complété par un III qui vise à indexer la dotation globale de fonctionnement (DGF) au taux de 0,6 %, dans la poursuite de l'association des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Le taux d'indexation proposé s'inscrit dans le cadre d'un objectif de progression des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, hors Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de +0,6 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2009. La DGF augmenterait en conséquence de 245 M€ en 2010.

- *Article 16 : Évolution des compensations d'exonérations*

Dans le prolongement du dispositif voté dans la loi de finances pour 2009, le présent article vise à diminuer les taux de compensation de certaines exonérations de fiscalité directe locale dans l'objectif de limiter en 2010 la progression des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales à 0,6 %, hors Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). La même évolution est appliquée à la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) et aux autres dotations de compensation prévues à l'article 48 de la loi de finances pour 2009.

Il est en conséquence retenu un abattement de 3,6 % supplémentaires par rapport à l'évolution prévue par la loi de finances pour 2009.

Ce taux de réduction est susceptible d'être ajusté en fonction du montant effectif des exonérations, pour assurer le respect de l'objectif de progression d'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales hors FCTVA.

- *Article 20 : Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales*

Les concours de l'État aux collectivités territoriales sont majoritairement financés par l'intermédiaire des prélèvements sur recettes. Le présent article évalue le montant des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales pour 2010 à 84,61 Md€, soit une augmentation, à périmètre courant, de 32,36 Md€. Ce montant inclut 31,56 Md€ au titre de la compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle.

À périmètre constant, le montant des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales est déterminé au regard d'un objectif de progression de 0,6 % de l'ensemble des concours financiers de l'État hors Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Cet objectif d'évolution traduit la volonté du Gouvernement d'associer pleinement les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des finances publiques. Il se décline notamment, au sein du prélèvement sur recettes, par :

- l'indexation à 0,6 % de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui constitue l'essentiel des prélèvements sur recettes : la DGF s'élèverait en conséquence à 41,09 Md€ en 2010 ;

- l'indexation au niveau de l'inflation des dotations d'investissement : la dotation régionale d'équipement scolaire, la dotation départementale d'équipement des collèges et la dotation globale de construction et d'équipement scolaire ;

- la minoration de 3,6 % de certaines dotations de compensations d'exonérations pour assurer, en définitive, le strict respect de la norme de progression globale fixée pour 2010.

Le présent article retient, par ailleurs, une évaluation du prélèvement au profit du FCTVA de 6,2 Md€ (+6% par rapport à la loi de finances pour 2009), sous l'effet d'un dynamisme encore marqué des investissements des collectivités territoriales.

Au total, le montant de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales progresserait de 1,2 % en 2010, à un niveau identique à la norme d'évolution que l'État applique à ses propres dépenses.

- *Article 56 : Modalités de répartition de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) en 2010*

Il est ajouté un article L. 2334-18-5 au Code Général des Collectivités Territoriale qui dispose qu'à titre dérogatoire, les articles L. 2334-16 à L. 2334-18-4 ne s'appliquent pas en 2010. Ainsi, En 2010, les communes perçoivent une attribution égale à celle perçue en 2009 augmentée d'un taux correspondant à l'évolution entre l'enveloppe allouée en 2009 aux communes de métropole et celle à répartir en 2010 au profit de ces mêmes communes

3. L'inflation 2008 constatée par les collectivités locales

Par ailleurs, afin de parfaire l'information en matière d'environnement économique et financier, il peut être intéressant de se référer au « panier du Maire », indice de prix des dépenses communales (2) qui mesure l'inflation constatée pour les collectivités locales et dont l'étude et le suivi sont menés en partenariat entre l'AMF et Dexia Crédit Local.

Sur l'ensemble de l'année 2008 (comparé à l'année précédente), la progression de l'indice est de + 4%, contre + 2,8% pour l'indice des prix des ménages hors tabac, soit un écart de + 1,2 point, contre un écart de +1,9 point en 2007 et + 2,2 points fin 2006.

Trois principaux phénomènes ont marqué l'année 2008 :
- un ralentissement de l'indice des charges de personnel

puisque sous l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de +,05% en mars et +0,3% en octobre, le « prix » des charges de personnel progresse moins vite en 2008 (+2,5%) qu'en 2007 (+3%).

- un ralentissement des taux d'intérêt même si l'évolution globale des taux d'intérêt contribue encore à la hausse l'indice des prix des dépenses communales.

- une forte hausse du prix de l'énergie malgré la baisse constatée en fin d'année. Ainsi, le prix des combustibles et carburants demeure très dynamique avec un progression de +15,9% en 2008 contre 2,2% en 2007, les indices du coût de la construction progressent quant à eux de +5,5% pour le BT01 (index bâtiment - tous corps d'état) et +7% pour le TP01 (index travaux publics- index général tous travaux), le prix de l'eau, du gaz et de l'électricité connaît une augmentation continue et progresse de 8,9% en 2008 contre 0,9% en 2007.

Au regard de ces résultats, le dynamisme de l'inflation supportée par les communes ne se dément pas.

(2) Le dossier "Indice des prix des dépenses communales" présente l'ensemble des éléments constituant l'actualisation, pour le quatrième trimestre 2008, de l'indice de prix des dépenses communales et est accessible sur le site <http://www.amf.asso.fr> à la rubrique publications/note/finances Locales.

II. PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE DE 2010 À 2012

Le projet de loi de finances pour 2010 s'inscrit pour la seconde fois dans le cadre d'une programmation triennale des dépenses de l'État, présentée au Parlement le 30 juin, à l'occasion du débat d'orientation des finances publiques, et soumise à son approbation dans le cadre du projet de loi de programmation des finances publiques.

S'inspirant de cette pratique de l'Etat et comme l'année passée, il vous est proposé une prospective budgétaire sur les trois prochaines années qui trace les grandes lignes des budgets à venir.

À noter que cette simulation a été établie sur la base des choix actuels de la collectivité (étendue du champ de compétences transférées à l'Agglomération, modalités de gestion des services publics, patrimoine détenu par la Ville etc.) et du contexte législatif en vigueur qui s'impose à notre collectivité.

Autrement dit, une telle prospective reste ancrée dans le présent et peut être profondément modifiée par un événement quelconque. C'est ainsi que, par exemple, la reprise par la Ville au 1^{er} janvier 2009 de la gestion d'une partie de la compétence « petite enfance » confiée au Centre Communal d'Action Sociale (gestion de crèches et de relais d'assistantes maternelles) n'avait pas été intégrée dans les simulations présentées dans le cadre du DOB 2009 et que c'est seulement au moment du vote du budget primitif que les conséquences budgétaires de cette reprise ont été mesurées.

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les perspectives quant aux recettes de fonctionnement peuvent se résumer à :

Recettes de fonctionnement		2010	2011	2 012
013	Atténuation de charges	780 000	795 600	811 500
70	Produits des services	2 740 000	2 794 800	2 850 700
73	Impôts et taxes	58 208 000	59 158 000	60 158 000
74	Dotations, subventions et participations	21 500 000	21 388 600	21 326 500
75	Autres produits de gestion courante	540 000	550 800	561 800
76	Produits financiers	0	0	0
77	Recettes exceptionnelles (hors 775)	6 000	6 000	6 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 400	19 800	19 200
Total recettes de fonctionnement :		83 794 400	84 713 600	85 733 700

Les recettes de fonctionnement atteindraient selon cette prospective 85,73 millions d'euros au budget 2012, soit une hausse globale par rapport au BP2010 de +2,31%. La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

1.1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

L'évolution escomptée de ce chapitre est de 1 Million d'euros par an à compter de 2010 et s'explique de la manière suivante :

1.11 Contributions directes

Le rapport de l'observatoire des finances locales du 7 juillet 2009 présidé par André Laignel fait état pour l'ensemble des communes de l'évolution suivante des taux d'imposition :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taxe d'habitation	+0,5	+1,6	+1,4	+1,5	+1,4	+0,2	+0,2	+0,6
Foncier bâti	+0,4	+1,7	+1,5	+1,5	+1,2	+0,3	+0,2	+0,6

Alors que les taux d'imposition à Beauvais sont restés inchangés de 2001 à 2008 (hors reprise de la fiscalité intercommunale en 2004) ou ont diminué (Foncier Bâti -3,65% en 2003), l'évolution moyenne des taux d'imposition des communes entre 2001 et 2008 a été d'environ 7,6% tant sur la taxe d'habitation que sur la taxe foncière.

La ville de Beauvais a décidé pour 2009 une hausse uniforme des taux de +8%, ce qui correspond à l'évolution nationale anticipée sur la période. A souligner que l'impôt moyen des foyers fiscaux ne bénéficiant pas de mesures d'exonérations ou d'abattement, toutes collectivités confondues, atteint en 2009 à Beauvais 1 460 euros alors que la moyenne nationale des 111 premières grandes villes est de 1 519 euros (1). Cet impôt local moyen est donc globalement inférieur de 4%, 12% pour ce qui concerne la seule part communale (952 euros à Beauvais au lieu de 1077 euros) alors que les parts départementale et régionale sont quant à elles supérieures aux moyennes (réciproquement +11% et +49%).

La prospective budgétaire du présent rapport a été bâtie sur une hypothèse de reconduction des taux au niveau de 2009 et c'est donc une proposition de maintien des taux d'imposition communaux qui est faite en 2010.

Quant aux bases fiscales locales, elles devraient bénéficier comme chaque année, dans le cadre de la loi de finances rectificative, d'une revalorisation forfaitaire et d'une progression « physique » avec la création de nouveaux logements.

La prospective budgétaire 2010 est basée sur une évolution des bases forfaitaire de +1,2%, soit l'inflation prévisionnelle 2010, qui devrait se traduire par une progression du produit fiscal de l'ordre de 400 milliers d'euros par rapport aux montants notifiés en 2009. En ce qui concerne les années 2011 et 2012, la prévision de la progression du produit fiscal est portée à +3% pour tenir compte de la progression « physique » des bases attendue avec les constructions nouvelles et les fin d'exonérations de certains ensemble immobiliers.

⁽¹⁾ chiffres tirés de l'article du magazine Capital numéro 217 d'octobre 2009.

1.12 Les Dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)

L'attribution de compensation, dont l'enveloppe globale a été figée en 2004 (20,8 millions d'euros), a été réévaluée à la baisse en 2007 (20,7 millions d'euros) avec l'évaluation définitive du transfert des équipements culturels, laquelle a fait l'objet d'un rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, approuvé par le conseil municipal en sa séance du 16 mars 2007.

Une étude sur les conséquences financières d'éventuels nouveaux transferts de compétences est en cours et fait l'objet de discussions au sein de l'agglomération du Beauvaisis. Aussi, compte tenu que les conclusions et décisions devraient intervenir en fin d'année 2009, l'hypothèse retenue est l'absence de nouveau transfert de compétence et donc la reconduction du montant arrêté en 2007, soit 20,7 millions d'euros en 2010. Il faut préciser que l'attribution de compensation a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Les modalités d'évaluation et de versement de cette attribution sont ainsi fixées aux IV et V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Aussi, les décisions prises en matière d'éventuels nouveaux transferts ne remettront pas en cause l'équilibre du BP 2010 de la Ville de Beauvais.

Par ailleurs, s'agissant de la Dotation de Solidarité Communautaire créée par délibération de la CAB courant 2006, des modifications du dispositif sont en cours de réflexion. En effet, même si les deux critères de répartition introduit prioritairement par l'article 185 de la loi du 13 août 2004 et retenus jusqu'à maintenant par l'Agglomération, à savoir l'importance de la population et le potentiel fiscal ou

financier par habitant, pris ensemble, ne peuvent pas être utilisés de manière marginale, le conseil communautaire envisage d'introduire un autre critère. L'enrichissement fiscal de l'Agglomération a abouti pour 21 des 31 communes membres de l'Agglomération sur une perte partielle ou totale du Fonds Départemental de péréquation de taxe professionnelle que leur attribuait le Conseil Général. C'est donc la recherche d'une compensation de cette perte qui fait actuellement l'objet de simulation de la part de l'Agglomération et qui devrait se traduire par un « prélèvement » sur la dotation de solidarité des 10 autres communes non affectée par cette perte de dotation. C'est ainsi que le montant notifié en 2009 à la Ville de Beauvais de 3.235.218 euros serait diminué en 2010 et devrait atteindre à minima, compte tenu des simulations opérées, 2.913.000 euros. Aussi, c'est ce chiffre qui a été retenu dans le cadre de la simulation budgétaire. Au-delà de 2010, c'est une stabilisation de cette ressource qui a été envisagée.

1.13 Autre élément remarquable

La progression des taxes additionnelles et droits de mutations perçus ces dernières années, qui sont passés d'environ 900.000 euros en 2003 à 1.450.000 euros en 2007, soit une progression de plus de 60% en 4 ans, ont diminué en 2008 (1.235.000 euros) et tendre en 2009 vers les 1 millions d'euros. A noter que ce chiffre de 1 millions d'euros a été conservé pour les prévisions 2010 à 2012 car il apparaît aujourd'hui difficile d'envisager une nouvelle hausse ou de nouvelles baisses, le statut quo permettant de limiter la marge d'erreur.

1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

La diminution envisagée de ce chapitre budgétaire de 650 milliers d'euros entre 2009 et 2010 est expliquée par :

1.21 DGF : Dotation forfaitaire et Dotation de Solidarité et de cohésion sociale

La ville a perçu au titre de la dotation forfaitaire 12.557.952 euros en 2009 au lieu de 12.649.428 euros en 2008. Ainsi, l'évolution de la Dotation Forfaitaire entre ces deux années a été -0,7% au lieu de +1,1% entre 2007 et 2008 ou +1,3% entre 2006 et 2007.

Cette perte de la DGF avait été anticipée dès le DOB de l'année passée pour tenir compte de la baisse de la population attendue avec le recensement au 1er janvier 2009.

Les simulations pour les années à venir aboutissent à une légère perte annuelle de DGF en raison du complément de garantie de cette dotation qui est décroissante au vu du taux de progression inférieur à 1. C'est ainsi que les simulations aboutissent à une Dotation Forfaitaire de 12.400.000 euros en 2010 qui diminuerait de 1,3% par rapport à 2009. L'hypothèse retenue pour les années suivantes est une stagnation de cette recette.

1.22 Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le deuxième principal concours financier de l'Etat est la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). Il a été de 3.173.340 euros en 2009, soit +2% par rapport à l'année 2008, et place la Commune de Beauvais au rang de 281^{ème} parmi les 715 Villes bénéficiaires de cette dotation.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2010, l'évolution globale de cette dotation devrait être de 40 Millions d'euros. Ainsi, l'évolution escomptée au Budget Primitif est une progression de +3,4% de cette dotation, portant ainsi son niveau pour la Commune de Beauvais à 3.281.000 euros.

Pour mémoire, des incertitudes avaient été levées lors du précédent Débat d'Orientation Budgétaire quant à l'évolution de cette dotation, et notamment la réforme des critères de répartition de ce concours financiers. Ainsi, la dotation de

solidarité urbaine et de cohésion sociale est actuellement accordée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux. Pour l'année 2010, le projet de loi finances n'a prévu aucun changement de ces critères, garantissant ainsi aux 715 villes bénéficiaires en 2009 la reconduction de ce soutien de l'Etat pour l'année 2010, avec une progression uniforme de +3,4%.

1.23 Les dotations de compensation de l'Etat

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti.

Elles diminuent régulièrement d'année en année puisqu'elles totalisaient la somme de 3.094.000 euros en 2004 et atteignent 2.132.500 euros en 2009. Cette baisse a essentiellement porté entre 2007 et 2008 sur les compensations des exonérations en matière de taxe professionnelle et devrait se poursuivre compte tenu des objectifs du contrat de stabilité. Seuls 89% des sommes versées à ce titre en 2009 peuvent être escomptées en 2010, ce sont ainsi 247.500 euros de pertes de recettes attendues, ce qui porte à 1.885.000 euros la prévision 2010.

Les prévisions des années 2011 et 2012 retenues sont une baisse globale de 9% par an de ces dotations de compensations au vu de l'effort de limitation des dépenses publiques décidé pour les années à venir par l'Etat.

1.24 Les autres évolutions attendues

L'ensemble des recettes attendues de la CAF dans le cadre du contrat petite enfance devrait diminuer de 125 milliers d'euros par rapport aux inscriptions du BP 2009, toujours dans le cadre de la nouvelle convention signée en 2008.

1.3 Les autres Chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

S'agissant du chapitre 70 qui enregistre les recettes en provenance des usagers, il faut souligner que ces recettes ne représentent que 4% des recettes de fonctionnement (1), alors que la moyenne nationale se situe autour de 6% (1). C'est donc que la politique tarifaire actuelle est inférieure d'1/3 aux tarifs moyens appliqués par l'ensemble des communes et reste donc favorable aux usagers en laissant accessible à tous le service public communal.

⁽¹⁾ Les 3% à Beauvais sont tirés du CA 2008 en comparant les recettes du chapitre 70 et les 6% de moyenne nationale de la synthèse 2007 des comptes des communes accessible sur le site Internet du Minefi.

Aucun changement notable, hormis une baisse attendue sur les recettes de loyers, en prévision de la revente des bâtiments du S.D.I.S d'ici la fin de l'année 2009, soit une débudgétisation totale des recettes sur l'année 2010, représentant ainsi une baisse de 60 milliers d'euros par rapport à la prévision budgétaire 2009.

2) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Tout comme pour les recettes de fonctionnement, il peut être intéressant de mesurer à l'aide d'un tableau les perspectives pour 2010 à 2012.

Dépenses de fonctionnement		2010	2011	2 012
011	Charges à caractère général	15 600 000	15 758 900	16 024 100
012	Charges de personnel	45 104 000	45 539 900	46 450 700
65	Autres charges de gestion courante	14 190 000	14 200 000	14 210 000
66	Charges financières (y/c ICNE)	2 772 000	2 940 000	2 970 000
67	Charges Exceptionnelles	70 000	70 000	70 000
68	Dotation provisions (semi budgétaire)	100 000	100 000	100 000
022	Dépenses de fonctionnement imprévues	45 000	45 000	45 000
023	Virement à la section d'investissement	2 073 400	2 059 800	1 863 900
042	opérations d'ordre de transfert entre section	3 840 000	4 000 000	4 000 000
Total dépenses de fonctionnement :		83 794 400	84 713 600	85 733 700

Les dépenses de fonctionnement atteindraient selon cette prospective 85,73 millions d'euros au BP 2012, soit une hausse de +2,31% par rapport au BP 2010 La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

2.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

N.B. : la baisse constatée en 2005 est liée au transfert des équipements culturels à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Si l'on regarde l'évolution de ce chapitre depuis 2001, on peut constater les efforts entrepris pour optimiser les dépenses de ce chapitre. En 2009, la hausse constatée lors du vote Budget Primitif résultait d'une part, du transfert de la gestion des structures petite enfance par le CCAS de Beauvais (environ 190 milliers d'euros) et d'autre part, de la hausse des dépenses de « fluides » dont l'augmentation tarifaire en 2009

avait été particulièrement importante (+ 356 milliers d'euros constatés au Budget Primitif 2009).

La hausse envisagée de ce chapitre budgétaire de BP 2009 à BP 2010 est de 450 milliers d'euros, soit +3,0%. Les évolutions notables sont les suivantes :

- + 300 milliers d'euros pour la réalisation de fouilles archéologiques, (dont l'intégralité nous sera remboursée) : + 210 milliers d'euros pour les fouilles de la place de jeu de paume, et +90 milliers d'euros pour les fouilles de la caserne Watrin,

- + 200 milliers d'euros pour l'organisation de la manifestation Noel Pour Tous : Il s'agit d'une reprise de la gestion de cet événement par la Ville au CCAS de Beauvais dont l'impact financier est neutre, puisque le transfert s'accompagne d'une diminution de la subvention allouée au CCAS à due concurrence,

- +100 milliers d'euros pour le paiement de la Taxe Carbone : Les prévisions budgétaires ont inclut l'hypothèse du paiement de la Taxe Carbone en Janvier 2010, nouvelle Taxe inscrite dans le projet de loi de finances présenté devant le Conseil des Ministres réuni le 29 septembre dernier. Ainsi, les prévisions établies par nos services techniques ont pu mesurer l'impact de cette nouvelle taxe à hauteur de 90 milliers d'euros pour les consommations de gaz, ce qui représente 7,75% de la facture totale, et 10 milliers d'euros pour l'achat de carburant soit 3,57% du coût total.

Ainsi, dans le cadre de la politique de rationalisation des dépenses et de maîtrise des coûts entrepris depuis plusieurs années, l'impact des différents événements que nous avons pu énumérer pourra être en partie neutralisé par :

- La baisse de l'enveloppe consacrée aux dépenses d'énergie (hors taxe carbone), soit - 130 milliers d'euros. Cette diminution s'expliquant par la baisse récente du prix du gaz.

- Globalement, hors événements nouveaux attendus en 2010, il s'agit d'une quasi-stagnation de nos dépenses à charges caractère général, dont l'objectif de stabilisation de ces dépenses se poursuivra au-delà de l'année 2010, puisque l'augmentation escomptée pour les années 2011 et 2012 est de 2%.

2.2 Chapitre 012 – Charges de personnel

N.B. : la baisse constatée en 2005 est liée au transfert du personnel des équipements culturels à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. La hausse constatée en 2009 s'explique par la reprise de la gestion de la Petite enfance et la mutualisation de services avec le CCAS de Beauvais.

Quant à ce chapitre, les prospectives budgétaires pour l'année 2010 sont une augmentation de 2,7% de nos dépenses de personnel par rapport au Budget Primitif 2009. Cette évolution tient compte en tout premier lieu de la prévision d'embauches de personnel (contractuel) dans le cadre de la réalisation des fouilles archéologiques de la place du jeu de paume (dont les dépenses nous seront intégralement remboursées), et en second lieu, de la mutualisation des services financiers avec le CCAS de Beauvais (en contre partie, une recette sera constatée par la Ville de Beauvais dans le cadre de la convention de mutualisation passée avec le CCAS),

Ainsi, compte-tenu de ces éléments, l'évolution escomptée des charges de personnel « à périmètre constant » peut être évaluée à +1,6%.

Enfin, concernant les prévisions 2011 et 2012, elles envisagent une évolution stable de ces dépenses (+2,0% /an) « à périmètre constant ». Cette perspective d'évolution relativement modérée reflète l'arrivée à maturité de l'organisation des services portée par des objectifs de stabilité, d'efficacité et de recherche de synergie tant sur le plan interne (interservices) que externe (mutualisation de services).

2.3 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

⁽¹⁾ hors subventions équipement et fonds de concours imputés à ce chapitre jusqu'en 2005 et repris au chapitre 204 à l'c de 2006.

Il faut noter que ce chapitre a fortement diminué en 2009 en raison de la reprise de gestion de la petite enfance au CCAS de Beauvais se traduisant par une diminution de la subvention versée à cet établissement (- 1,5 Millions d'euros en 2009).

Pour 2010, la prévision budgétaire constatée est une évolution de +240.000 euros, soit +1,7%. Cette hausse se justifie en majeure partie par les prévisions suivantes:

- + 40.000 euros pour la subvention versée au CCAS : Cette augmentation se justifie par l'évaluation provisoire faite en 2009 de la subvention à verser au CCAS en raison des transferts d'activités et de mutualisation de service. Ainsi, lors du Budget Supplémentaire 2009, cette subvention a pu être réévaluée à hauteur de 2.800.000 euros pour tenir compte des

« ajustements après transfert ». Malgré la débudgétisation de l'opération Noël pour Tous, le niveau de subvention alloué au CCAS est maintenu pour l'année 2010 puisqu'il atteindra 2.790.000 euros (contre 2.750.000 au BP 2009) ; cet effort budgétaire marqué depuis 2004 et qui se poursuit sur 2010 traduit la volonté de la Municipalité d'aider les foyers Beauvaisiens dans ce contexte socio-économique particulièrement difficile. Ces moyens financiers sont nécessaires à la poursuite des actions menées, telles le bon énergie, le fonds obsèques, le prêt harmonie, le micro crédit, l'épicerie du cœur, le fonds famille, le Noël du cœur ...

- + 100.000 euros pour le contingent incendie : Il s'agit de la reconduction à l'identique de la hausse constatée en 2009 de la subvention versée pour le S.D.IS, soit +3,2%, portant ainsi le niveau à 2.480.000 euros

- + 70.000 euros pour la subvention d'équilibre du budget Elispace : soit une subvention d'équilibre de 350.000 euros. Cette augmentation se justifie par une baisse attendue de la fréquentation en raison d'une programmation 2010 défavorable (réservations de créneaux pour le BOUC Volley) et de la nouvelle concurrence subie par le Zénith d'Amiens.

2.4 Chapitre 66 – Charges financières

L'évolution à la baisse des taux d'intérêts et les anticipations actuelles laissent présager pour l'exercice 2010 un niveau d'intérêts atteignant 2,77 millions d'euros, soit un recul de 15,3% par rapport au BP 2009 (dette à long et à court terme, donc y compris les intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie).

Cette prévision à la baisse résulte de notre politique de gestion de la dette entreprise ces dernières années, dont la principale action consiste en un rééquilibrage de la répartition des emprunts à taux variables et des emprunts à taux fixes. Ainsi, la structure de la dette est actuellement indexée à 33% sur des taux variables et à 66% sur des taux fixes ; ce qui permet d'une part, de profiter de l'évolution des taux quand les marchés financiers sont favorables, comme c'est le cas actuellement et tel qu'envisagé en 2010, mais également de se couvrir d'une « hausse des taux » potentielle trop importante pouvant peser dans nos budgets à venir.

Il est important de rappeler que dans le cadre d'une gestion prudente de la dette, une réserve financière a été prévue afin de faire face à une éventuelle remontée des taux. Ainsi, la réserve retenue permettrait de faire face à une remontée des taux des 150 points de base (+1,50%).

Ainsi, dans l'état actuel des choses, les charges financières représenteraient 3,3% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) alors qu'elles totalisaient 3,95% en 2009 : le poids des intérêts de la dette recule et n'obère pas le budget de fonctionnement.

Enfin, toujours dans le cadre de notre politique de gestion de la dette, d'autres opportunités de renégociation de la dette pourront être saisies dans le courant de l'année à venir d'où l'inscription de crédits spécifiques pour la renégociation de la dette en investissement (limité à 2.500.000 euros).

2.5 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

La baisse du chapitre 042 correspond à celle des dotations aux amortissements (- 110 milliers d'euros par rapport au BP 2009) et traduit simplement l'évolution normale de nos plans d'amortissement entrepris les exercices précédents.

Il faut noter que les dotations aux amortissements participent à l'autofinancement, puisqu'elles se retrouvent en recettes dans le budget d'investissement, et viennent ainsi compléter le virement à la section d'investissement. Le virement en faveur de la section d'investissement atteindrait selon cette prospective 2.073 milliers d'euros, mais qui permet si

l'on ajoute les amortissements, de dégager un autofinancement de près de 6 millions d'euros en 2010, soit 20% de plus que lors de l'exercice précédent.

Enfin, des provisions semi-budgétaires seraient inscrites au budget primitif 2010 totalisant 100.000 euros, en prévision d'éventuels non recouvrement de créances, afin de se prémunir contre le risque potentiel de non perception de recettes. Cette comptabilisation « en amont » des risques de non

recouvrement « potentiels » appliquée en vertu du principe de prudence n'entame en rien les démarches entreprises dans le cadre de ces recours qui se traduiront par l'émission de titres de recette à due concurrence et en bonne et due forme.

3) LES Ressources d'investissement

Là aussi, un tableau permettra de mieux appréhender les perspectives 2010 à 2012.

Recettes d'investissement		2010	2011	2 012
10	Dotations et fds propres	2 500 000	2 570 000	2 703 200
13	Subventions d'investissement	3 207 000	3 210 000	3 272 100
16	Emprunts et dettes (sauf 166)	10 250 000	10 230 000	10 230 000
166	Refinancement emprunts	2 500 000	2 500 000	2 500 000
45	Opérations pour le cpte de tiers	30 000	23 000	23 000
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	2 073 400	2 059 800	1 863 900
024	Produits de cessions	550 000	550 000	550 000
040	opérations d'ordre de transfert entre section	3 840 000	4 000 000	4 000 000
Total recettes d'investissement :		24 950 400	25 142 800	25 142 200

Les recettes d'investissement atteindraient selon cette prospective 25,14 millions d'euros au BP 2012, soit une quasi-stagnation par rapport à 2010. La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

3.1 Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totaliserait environ 2,5 Millions d'euros en 2010, soit la répartition suivante :

- 2,32 Millions d'euros au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : Ce chiffre est déterminé d'une part le Taux de FCTVA (15,482%) déterminé par l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'autre part, par le montant de nos dépenses d'investissement dont le dynamisme a été matérialisé en 2009 par la convention passée avec l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie.

- 180 milliers d'euros de taxe locale d'équipement (TLE).

3.2 Chapitre 13 – Subventions

La prospective budgétaire de ce chapitre pour l'année 2010 est de 3,2 Millions d'euros. Cette prévision se justifie par le niveau moyen de subventionnement constaté sur nos opérations d'équipement lors des années précédentes, moyennement évaluée à 22% du montant de nos dépenses d'équipement.

3.3 Chapitre 16 – Emprunts et article 166 refinancement d'emprunts

L'article 166 fait l'objet d'une ligne à part à l'intérieur de ce tableau afin de mesurer le niveau effectif du recours à l'emprunt : les 2,5 millions d'euros inscrits à l'article 166 en 2010 permettraient de financer les remboursements anticipés éventuels d'emprunts dans le cadre du réaménagement de la dette. On retrouve cette même somme en dépenses d'investissement.

S'agissant des emprunts nouveaux, les limiter entre 10 et 11 millions d'euros de 2010 à 2012 permettrait de maintenir un encours de la dette inférieur au niveau des recettes réelles de fonctionnement : cette limite constitue la norme communément admise en matière de risques financiers.

3.4 Les autres Chapitres budgétaires des recettes d'investissement

Hormis l'évolution des chapitres 040 et 021 expliquée en dépenses de fonctionnement, on peut relever que les cessions d'actif prévues (chapitre 024) totalisent cette année 550 milliers d'euros et correspondent à un programme de cessions de logements et de terrains appartenant à la ville.

4) Les emplois d'investissement

Le tableau qui suit détaille les perspectives de 2010 à 2012 :

Dépenses d'investissement		2010	2011	2 012
16	Emprunts/dettes assimilées (sauf. 166)	7 600 000	7 800 000	7 800 000
166	Refinancement emprunts	2 500 000	2 500 000	2 500 000
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	14 800 000	14 800 000	14 800 000
23	Travaux en cours			
-	Opérations d'équipement			
26	Participations	0	0	0
27	Prêts et immobilisations Financières	0	0	0
45	Opérations pour le cpte de tiers	30 000	23 000	23 000
040	opérations d'ordre de transfert entre section	20 400	19 800	19 200
Total dépenses d'investissement :		24 950 400	25 142 800	25 142 200

Les dépenses d'investissement atteindraient selon cette prospective 25,14 millions d'euros au BP 2012. La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

4.1 Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées et article 166 refinancement d'emprunts

Le remboursement en capital des emprunts en 2010 atteindrait 7 millions d'euros, en tenant compte des emprunts qui seront mobilisés ou contractés d'ici la fin de l'année 2009.

Les 2,5 millions d'euros de refinancement d'emprunts, aussi inscrits en recettes d'investissement, sont prévus pour permettre le remboursement anticipé d'emprunts afin de saisir d'éventuelles opportunités dans le cadre d'une gestion active de la dette, tel le passage à taux fixe d'un emprunt indexé sur un taux variable et sans pénalité de remboursement anticipé.

Il est à noter que l'encours de dette constaté au 1/10/2009 est de 63 millions d'euros (soit 3 Millions de moins par rapport à l'année dernière à la même date) avec un taux moyen pon-

déré de 2,89% (soit 140 points de base de moins que le taux moyen constaté l'année précédente à la même période) et une durée de vie moyenne de 5,66 années (durée de remboursement de la moitié de notre encours de dette).

4.2 Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement

Le total de 14,80 millions d'euros inscrits en 2010 correspond à la capacité d'investissement de l'année 2010 compte tenu de l'ensemble des éléments connus et des hypothèses retenues précédemment. Par rapport aux prévisions faites lors du précédent Débat d'Orientation Budgétaire, les dépenses d'équipement 2010 seraient en hausse de +1,80 Millions d'euros. Cette réévaluation à la hausse est le résultat conjugué de la hausse de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de l'augmentation des recettes du FCTVA dans le cadre de la convention passée avec l'Etat, de la gestion dynamique de nos subventions d'équipement et enfin des marges de manœuvres dégagés par la gestion active de la dette.

III. SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Voici la situation des autorisations de programme et de crédits de paiement actuelle (sommes arrondies à l'euro le plus proche) :

N° AP	LIBELLÉ	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
		Pour mémoire AP votée	Révision exercice 2009 (DM2)	Total cumulé	antérieurs (cumul au 31/12/08)	au titre exercice 2009 (BP+Re+DM)	Restes à financer exercice 2010	Restes à financer exercices au-delà 2010
7	Complexe aquatique	18 577 770	130 000	18 707 770	17 146 627	1 556 877	4 266	0
12	Aménagt Abords Complexe Aquatique	1 790 000	100 000	1 890 000	1 821 189	65 307	3 504	0
18	Participation aux travaux d'aménagement des abords de la Cathédrale	1 684 800		1 684 800	280 800	561 600	280 800	561 600
20	Avenue de l'Europe	817 800		817 800	815 058	2 680	62	0
21	Travaux Rénovation Ecole Cousteau	560 000		560 000	8 784	537 578	16 638	0
22	Travaux Cité des Fleurs	1 100 000		1 100 000	0	389 040	300 000	410 960
24	Aménagement du Parc Dassault	2 800 000		2 800 000	120 933	2 573 296	105 771	0
25	Etude Réseau Rivières (plan pluri-annuel de travaux d'aménagement & entretien)	181 000		181 000	41 860	119 140	20 000	0
26	Ecole St Exupéry 2 ^e tranche Réhabilit.	920 000	-80 000	840 000		137 200	590 000	112 800
27	Chenil municipal	750 000	250 000	1 000 000		6 100	645 000	348 900
28	Réaménagement rue de Clermont	2 700 000	1 110 000	3 810 000	0	729 460	1 500 000	1 580 540
29	Berges du Thérain (tranche 6)	600 000	50 000	650 000	3 374	645 046	1 580	0
30	Dévoisement de réseaux Quartier St-Lucien	1 500 000		1 500 000	0	0	500 000	1 000 000
31	Stade P. Omet - terrain foot synthétique	600 000	120 000	720 000	0	720 000	0	0
32	Etude urbanisme – ZPPAUP	0	150 000	150 000	0	50 000	80 000	20 000
35	Parc Berlioz	0	1 160 000	1 160 000	1	50 000	1 110 000	
	TOTAL >>>	34 581 370	2 990 000	37 570 370	20 238 625	8 143 324	5 154 621	4 034 800

S'agissant des inscriptions de crédits pour l'année 2010, les principaux projets d'investissement porteront sur :

- le versement à l'Etat de la participation annuelle de 280.800 euros aux travaux d'aménagement des abords de la cathédrale (AP n°18), autorisation de programme qui se poursuit selon l'échéancier jusque 2012 inclus ;
- la poursuite des travaux cité des fleurs (AP n°22) ;
- la fin de l'aménagement du parc Dassault (AP n°24) ;
- la poursuite de la réhabilitation de l'école Saint Exupéry (AP n°26) ;
- l'engagement des travaux pour la création du nouveau chenil municipal (AP n°27) ;
- le réaménagement de la rue de Clermont pour lequel des travaux sont programmés jusqu'en 2012 (AP n°28) ;
- aménagement de vestiaires au stade pierre Omet ;
- l'acquisition du moulin de la mie au roy
- l'aménagement des abords du centre commercial dans le cadre du PRU St Jean
- la construction du pôle de proximité et de la mairie de quartier (programmation ANRU) ;
- la rénovation du gymnase Louis Roger (programmation ANRU) ;
- l'aménagement du parc Berlioz (programmation ANRU – AP n°35) ;
- la poursuite des travaux cité Agel (programmation ANRU) ;
- la 1^{ère} tranche de travaux pour la rénovation de l'école primaire Prévert (programmation ANRU)
- la poursuite du plan d'action dans les quartiers (PAQ)

Il faut préciser que cette programmation annuelle en matière d'investissement sera arrêtée dans le cadre du budget primitif 2010 qui sera proposé au conseil municipal de décembre prochain.

CONCLUSION

Les orientations principales du budget primitif 2010 s'inscrivent dans une conjoncture économique et financière difficile pour les collectivités locales marquée par les points suivants :

- le resserrement de la pression de l'Etat sur les budgets locaux qui a inscrit dans son projet de loi finances 2010 une évolution de « l'enveloppe normée » des concours financiers aux collectivités territoriales de +0,6%, soit 2 fois moins que l'inflation prévisionnelle, ayant pour conséquences prévisibles une baisse globale des aides de l'Etat.
- l'introduction de la Taxe Carbone qui pèsera sur la facture de « fluides » payée par les budgets locaux.
- la réforme de la Taxe Professionnelle qui n'aura pas de conséquences directes dans le Budget communal mais qui pourrait, à moyen terme, grever la dotation de solidarité communautaire que verse l'agglomération à la commune
- un marché financier très fluctuant qui, bien que favorable actuellement, impose à chaque acteur économique de sécuriser leurs encours et conserver des marges de manœuvre pour faire face à un possible revirement du marché

Toutefois, en réponse à ce contexte économique et financier difficile pour les collectivités, la commune a pris des mesures afin de garantir les équilibres futurs de ses budgets :

- la poursuite de la maîtrise globale des dépenses de fonctionnement (à périmètre constant), avec une évolution constante des charges à caractère général et des charges de personnel de 2% pour les prochains budgets, objectif ambitieux au regard de l'inflation constatée sur l'année 2008 (+4,00%). Rappelons que cette gestion ne se fait pas au détriment de la

qualité de service rendu aux usagers, mais consiste simplement en une politique d'optimisation de nos ressources.

- la continuité de la gestion active de la dette qui, grâce au réaménagement entrepris ces dernières années, permet de rendre moins sensible le budget aux fluctuations des marchés financiers
- le maintien de notre politique d'investissement dynamique et ciblée, qui, grâce à l'autofinancement dégagé par le budget de fonctionnement, permet de soutenir un programme d'investissement ambitieux tout en maintenant « l'équilibre réel du budget » sur les prochains exercices.
- favoriser une évolution dynamique des bases d'imposition qui permet de stabiliser les taux d'imposition.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2010.

En annexe les décisions modificatives.

3876

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2009

M. JULLIEN : Comme vous le savez, mes chers Collègues, ce dossier doit préciser l'environnement économique et financier dans lesquels s'inscrivent les grandes orientations dont nous avons à débattre ensemble avant le vote budgétaire proprement dit, que nous aurons le mois prochain (en fait, plutôt au mois de décembre). Je commencerai donc par un bref commentaire sur cet environnement puis vous exposerai brièvement les principales orientations du projet de budget 2010, afin que nous en débattions et afin de dégager des pistes nécessaires à la construction d'un bon budget lors de son vote en décembre prochain. Mes chers Collègues, je ne vous cacherai pas que l'environnement économique et financier qui pèse sur les budgets des collectivités territoriales est particulièrement préoccupant cette année. En effet, l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle, qui représentait en gros la moitié des recettes fiscales des communes et agglomérations, ainsi que la mise en place d'une taxe carbone – que devront aussi payer nos collectivités – sur les consommations de carburant et de chauffage de nos équipements publics, constituent de légitimes interrogations. Alors certes, l'Etat devrait compenser. Mais cette garantie de compensation au titre de la TP n'est assurée que pour l'année 2010. Et rien ne dit que la pérennité de nos ressources liées à l'activité économique sera maintenue ensuite. Un petit détail pour ceux qui pourraient me dire que la Ville ne perçoit pas directement la taxe professionnelle. Il faut savoir que la Communauté d'agglomération reverse aux communes une attribution de compensation et une dotation de solidarité communautaire, qui sont justement financées par ces ressources. Et c'est ce qui explique l'indication qu'a faite Madame le Maire tout à l'heure sur la baisse de ressources à hauteur de 322 000 euros. Sur les dotations d'Etat, la dotation globale de fonctionnement sera contrainte, dans le but d'associer les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Et cette politique de l'Etat est illustrée par un discours de Monsieur FILLON, Premier Ministre, qui rappelait ceci, le 18 septembre 2009 au Puy-en-Velay : « Comment peut-on imaginer que les collectivités locales et le reste du secteur public ne fassent pas les efforts de réduction de la dépense publique ? Aujourd'hui, l'Etat a engagé un effort de réduction du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ce n'est pas une décision facile. Il est bien plus facile de recruter des postes et de dire « oui » à toutes les demandes qui émanent des services. Mais comment peut-on réduire la dépense publique sans réduire l'emploi public, qui en est le principal poste ? ». Alors, ce n'est pas tout à fait cette position que nous allons prendre dans le cadre de nos propres orientations, malgré un message particulièrement clair de l'Etat. Ce message particulièrement clair de l'Etat illustre, quelles que soient les protestations qui seront émises par les élus locaux, le contexte dans lequel nous nous trouvons pour bâtir nos budgets municipaux. Je ne doute pas que les débats, tant lors du prochain Congrès de l'Association des Maires de France, mi-novembre, qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat, seront houleux. Mais nous devons construire nos orientations budgétaires dans ce contexte, tel que nous le connaissons. Je n'entrerai pas dans le détail des mesures complémentaires, dont vous avez l'exposé dans votre rapport, notamment sur les compensations d'exonération, l'évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales, les modalités dérogatoires pour 2010 de répartition de la dotation de solidarité urbaine, la distorsion entre l'inflation au sens de l'INSEE et l'indice dit du « palier du Maire ». Je rappelle simplement que l'indice INSEE a été évalué à 2,8 %, mais en fait ce ne sera pas tout à fait le même, et que le palier du Maire, c'est 4 %. Je dois quand même préciser que ce palier du Maire, c'est l'ensemble des dépenses auxquelles doivent faire face les collectivités territoriales pour assurer leur mission de service public. Et cela montre que le dynamisme de l'inflation supportée par les communes ne se dément pas, alors que les ressources ne suivent absolument pas. C'est donc avec toutes ces contraintes que nous devons définir les orientations

du budget 2010. La première orientation sera celle de ne pas différer à fin mars 2010 le vote du budget. En effet, devant les interrogations sur l'environnement économique et financier, les collectivités territoriales (toutes opinions politiques confondues) ont pu légitimement se demander si les budgets devaient attendre la fin du premier trimestre 2010 pour être votés. Notre point de vue le plus objectif possible est que différer ce vote apporte plus d'inconvénients que d'avantages. En effet, les conséquences de la réforme des financements des collectivités locales, notamment en ce qui concerne la TP, sont relativement bien connues à ce jour pour 2010 et il ne devrait pas y avoir de bouleversements de politiques d'ici à fin décembre 2009, c'est-à-dire d'ici le vote de la loi de finances pour l'année 2010. Nos prévisions budgétaires peuvent ainsi être relativement fiables, en tout cas suffisamment pour proposer un budget cohérent fin décembre 2009, ce qui permettra de le mettre en œuvre dès le 1er janvier 2010 et de commencer le versement des subventions et d'entamer notre programme dès ce 1er janvier 2010. La deuxième orientation sera celle de ne pas compromettre l'exécution du service public municipal à travers le maintien d'enveloppes suffisantes, notamment en termes de :

- *charges de personnel*, ce qui veut dire que malgré l'exhortation du Premier Ministre à réduire les effectifs de personnel municipal, nous ne les réduirons pas ;

- financement du CCAS, car comme l'a rappelé Madame le Maire tout à l'heure, il y a des situations sociales particulièrement difficiles et il est bien évident que l'enveloppe destinée à l'aide sociale et aux familles doit être maintenue au niveau de notre CCAS ;

- *contingent incendie*, parce que c'est une dépense qui est absolument obligatoire. Je rappelle simplement qu'elle s'élève quand même à plus de 2,5 millions d'euros par an.

- *subventions aux associations*, que nous allons également maintenir (8 millions d'euros par an), et ce malgré les charges supplémentaires liées à la taxe carbone, au financement de « Noël pour tous », aux contraintes liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) c'est-à-dire l'augmentation de la valeur du point et l'évolution des carrières des agents.

En ce qui concerne l'investissement, les programmes retenus sont essentiellement la poursuite d'opérations déjà engagées, dont vous avez une première ébauche dans votre rapport pages 17 et 18, et qui sont financées par un autofinancement volontariste de 5,7 millions d'euros prélevés sur le fonctionnement et par un complément d'emprunt dont le montant strictement limité nous permettra de rester dans la moyenne des Villes de 50 000 à 100 000 habitants. A toutes fins utiles, je vous indique qu'au 30 septembre 2009, le stock d'emprunt restant dû en capital a baissé, depuis le 1er janvier 2009, de 5 millions d'euros et ne représente plus que 78 % de nos recettes réelles de fonctionnement. C'est dire qu'en tout état de cause, et malgré les contraintes qui pèsent sur nos collectivités, les moyens nécessaires au maintien d'un service public municipal de qualité et au maintien d'un niveau d'équipement et d'entretien convenable de notre Ville, demeureront les principaux axes des orientations budgétaires 2010. J'espère ainsi, mes chers Collègues, avoir pu compléter votre information et vous avoir mieux fait comprendre les motifs des orientations qui vous sont soumises aujourd'hui et qui viennent de vous être exposées, malgré les contraintes qui pèsent sur nos budgets. Je vous remercie de votre attention.

M. VIGUIER : Madame le Maire, mes chers Collègues, on a quand même un exercice un peu particulier et j'allais dire un petit peu surréaliste ce soir, y compris parce qu'on a manifestement un document d'orientations budgétaires dont on peut imaginer aisément qu'il a potentiellement subi quelques inflexions entre le moment où il a été écrit et adressé aux élus de cette Assemblée et ce que vous nous en avez présenté (non pas vous, Monsieur JULLIEN mais vous, Madame le Maire, dans vos propos liminaires, dont on sent bien qu'ils sont dic-

tés par une certaine actualité). Vous avez à l'instant, Madame le Maire et Monsieur JULLIEN, conclu la présentation de votre rapport sans reprendre ce que vous aviez d'ailleurs indiqué par écrit (et c'était aussi sur ces bases-là qu'il fallait bien travailler ce soir), en nous indiquant dans ce rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2010 – je cite votre rapport – que « la commune favorisait une évolution dynamique des bases d'imposition permettant (je vous cite toujours) de stabiliser les taux d'imposition ». Une « évolution dynamique des bases d'imposition », c'est en effet le moins qu'on puisse dire, Madame le Maire. À moins qu'il ne s'agisse d'un trait d'humour auquel vous ne nous avez pourtant pas vraiment habitués. Une « évolution dynamique des bases d'imposition », dites-vous. Et je rappelle à notre Assemblée que les bases relatives à la taxe d'habitation ont en effet été revalorisées en moyenne de 30 % l'an passé, en conséquence – vous l'admettez enfin – de la suppression de l'abattement général à la base jusqu'alors consenti à tous les contribuables beauvaisiens par, je le rappelle, une décision de vos prédécesseurs, de la municipalité conduite par Walter AMSALLEM. Sans oublier la réduction décidée par vous des abattements pour charges de famille, pour le premier et pour le second enfant. « Une évolution dynamique des bases d'imposition qui permet », écrivez-vous toujours, « de stabiliser les taux d'imposition ». Ce sont là sans doute des orientations budgétaires, mais en aucun cas le reflet de la réalité fiscale vécue ces derniers jours par les Beauvaisiens qui, je le rappelle, connaissent une progression moyenne de la part communale de leur taxe d'habitation qui est en réalité comprise entre 100 et 200 euros, ce qui représente une hausse moyenne de 30 à 35 %. Et il s'agit là, mes chers Collègues de la majorité municipale, du résultat cumulé des deux mesures que vous avez adoptées il y a un an dans cette Assemblée : celle relative aux abattements à la base et celle consistant à faire progresser de 8 % les taux de la fiscalité communale. Et souvenons-nous à cet instant que malgré les quolibets, les procès en incompétence, malgré ce qui s'apparente hélas (et les procès-verbaux l'attestent) à du mépris pour les élus du groupe Vivre Ensemble Beauvais, nous avions – élus de l'opposition – alerté notre Assemblée en vous disant très précisément, chiffres à l'appui, ce que coûteraient aux Beauvaisiens vos décisions fiscales. Je me souviens notamment vous avoir dit, en septembre 2008, puis en novembre 2008, puis lors de l'examen du budget primitif 2009 lors de notre séance du 19 décembre 2008, que (je cite) « les conséquences sonnantes et trébuchantes de vos actes, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité municipale, ce serait une hausse annuelle moyenne par famille de 100 à 200 euros au titre de la taxe d'habitation, une hausse annuelle moyenne de 150 à 250 euros pour les propriétaires de leur logement, c'est-à-dire 10 à 20 euros de hausse mensuelle ». Et qu'avez-vous, avec un peu de dédain, répondu à cette démonstration, Madame le Maire (comme en atteste encore le procès-verbal de notre séance du 19 décembre 2008, consultable sur le site de la Ville de Beauvais) ? Je vous cite : « Malgré les tentatives alarmistes de l'opposition, je réaffirme que cela représentera en moyenne, par mois et par foyer fiscal, 2,70 euros pour un locataire et 5,60 euros pour un propriétaire, c'est-à-dire une hausse annuelle moyenne de 33 euros au titre de la taxe d'habitation ». Est-il encore besoin de préciser ce soir que ce chiffre moyen de 33 euros de hausse de la taxe d'habitation ne correspond pas du tout, loin s'en faut, à ce qui accable depuis plusieurs jours les ménages beauvaisiens et ne correspond nullement à des hausses qui, en réalité, sont quatre à cinq fois plus élevées ? Est-il encore nécessaire de rappeler ce soir que les élus du groupe Vivre Ensemble Beauvais ont dit la vérité aux Beauvaisiens sur la fiscalité, comme sur tant d'autres sujets d'ailleurs ? Et je veux à cet instant m'adresser en particulier à nos Collègues de l'actuelle majorité municipale, leur dire que nous savons qu'un certain nombre d'entre eux ne nous ont pas crus à l'époque, parce qu'ils ont été abusés par de fausses démonstrations et par tant de procès d'intention à l'égard de l'opposition, tout comme l'ont parfois été certains représentants de la presse locale. Et je sais combien

d'entre vous, chers Collègues, sont aujourd'hui meurtris, catastrophés d'avoir ainsi participé sans en avoir conscience à ce que j'avais qualifié ici même, il y a un an, de « hold-up fiscal du siècle ». Pouvez-vous encore le contester ce soir ? Vous comprenez aujourd'hui qu'une opposition municipale joue un rôle très important dans une Assemblée comme la nôtre, qu'elle a en effet un devoir d'alerte et d'information sur les analyses qu'elle peut faire, malgré les faibles moyens dont elle dispose. Vous comprenez que cette opposition, si elle avait été entendue par le Maire et son entourage, aurait pu éviter cette catastrophe fiscale à notre Ville et à nos administrés. Aussi me permettrez-vous à cet instant de vous dire tout ce rôle de l'opposition municipale. Vous seriez bien avisés cette fois de nous permettre de le jouer enfin à la Communauté d'agglomération. Revenons à la fiscalité beauvaisienne. Nous vous avions donc mise en garde et démontré, Madame le Maire, ce que signifierait pour les Beauvaisiens vos décisions fiscales. Ce n'est pas rien, en effet : ainsi cette femme qui vit avec ses deux enfants dans le quartier de la Soie Vauban et qui voit sa taxe d'habitation bondir de 200 euros, alors que le dégrèvement dont elle bénéficie du fait de ses ressources modestes n'évolue, lui, que de 10 euros ; ce qui signifie qu'elle va devoir payer 190 euros de plus sur sa taxe d'habitation. Ainsi encore cette famille de trois enfants vivant dans le quartier Argentine, qui voit sa taxe d'habitation 2009 progresser de 170 euros en une année et qui ne bénéficie, elle, d'aucun dégrèvement. Vous le savez sans doute déjà : les exemples sont innombrables. Et je veux dire à cet instant que si, parmi les près de 85 % des foyers beauvaisiens acquittant la taxe d'habitation, une partie d'entre eux bénéficient certes de dégrèvements partiels en raison de leurs modestes revenus, ces dégrèvements progressent bien plus faiblement que le montant de la taxe d'habitation. Et ainsi, si la quasi-totalité des Beauvaisiens vont connaître une forte hausse de leur taxe d'habitation, je veux souligner combien ce sont d'abord les familles les plus modestes qui vont avoir à subir durement, très durement même, les conséquences de vos décisions fiscales. Car à la brutalité de cette hausse de la fiscalité, vous avez fait le choix, Madame le Maire, d'ajouter l'injustice la plus flagrante : celle consistant à faire porter l'essentiel de l'effort fiscal demandé sur la taxe d'habitation, c'est-à-dire sur l'impôt local que presque tous les Beauvaisiens acquittent, donc en premier lieu sur les simples locataires de leur logement, qui bien souvent n'ont pas les moyens financiers d'accéder à la propriété : vous avez délibérément, Madame le Maire, fait le choix de faire supporter la hausse de la fiscalité aux plus modestes de nos concitoyens. Et en proportion, d'épargner davantage les contribuables beauvaisiens ayant notamment les moyens d'être propriétaires de leur logement. Vous avez en quelque sorte, Madame le Maire, instauré votre bouclier fiscal communal, ce qui politiquement est assez logique. Sarkozyste à Paris, vous l'êtes tout autant à Beauvais : toujours au bénéfice des mêmes, toujours en accablant les plus fragiles. Et puis, Madame le Maire, il est clair aujourd'hui aux yeux de tous que vous avez délibérément caché la vérité aux Beauvaisiens, en leur disant il y a un an et en leur répétant (avec vos amis de Beauvais Pour Tous, qu'il faudrait rebaptiser aujourd'hui « A Beauvais, Plus d'Impôts pour Tous »), pas plus tard que cette semaine, dans une publication distribuée dans les boîtes aux lettres (je la cite) : « les chiffres à retenir : le montant de l'effort fiscal de solidarité (quel joli nom !), c'est par mois et par foyer fiscal 2,70 euros pour la taxe d'habitation et 5,60 euros pour la taxe foncière ». Madame le Maire, vous plaidez aujourd'hui l'incompétence et, pour reprendre vos propos les moins crus, « l'erreur de calcul ». Vous avez utilisé d'autres termes plus fleuris. Je me souviens pourtant ici même, il y a moins d'un an, de notre collègue Jacques DORIDAM qui, avec la foi du converti, brandissait le programme municipal de Beauvais Pour Tous en nous rappelant que vous y écriviez (je cite et je le cite) : « l'argent des contribuables doit être géré avec sérieux et efficacité de manière optimale. » Franchement, Madame le Maire, avec les Beauvaisiens, vous nous permettez dorénavant d'en douter. En fait, Madame le Maire, vous plaidez l'incompétence

pour tenter de ne pas assumer les conséquences de vos décisions, mais aussi pour évacuer le fait – flagrant – que vous avez délibérément menti aux Beauvaisiens sur la fiscalité. Et je veux à cet instant faire moi aussi mention du magazine Capital, dans sa fourniture très récente d'octobre 2009, puisqu'à notre grand étonnement, cette publication est devenue dans votre rapport -n'est-ce pas, Monsieur JULLIEN ?- la nouvelle référence financière, en lieu et place des ratios fournis habituellement par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur... Sans doute cette nouvelle référence est-elle à l'image du sérieux avec lequel vous semblez évaluer les conséquences de vos politiques financières... Mais enfin, puisque vous parlez du magazine Capital, parlons-en. Et constatons qu'à travers un tableau largement diffusé par vos soins, qui situe très artificiellement Beauvais dans la moyenne des Villes de mêmes strates en matière de fiscalité -depuis quelques jours, on sait ce qu'il en est-... Et je dis « artificiellement », parce que bien entendu, ce tableau ne tient pas compte de la disparition ou de la réduction des abattements à la base. Il y a sur cette même page -je doute que vous ayez envoyé celui-là- un petit encadré qui colle, lui, très bien à votre gestion et qui s'intitule (je cite) : « Un tour de passe-passe pour masquer la hausse ». Il s'agit d'un article consacré à la Ville de Béziers, mais qui aurait pu – nous le savons maintenant – tout aussi bien traiter de la Ville de Beauvais. Cet encadré nous explique comment la suppression ou la réduction des abattements à la base permet d'augmenter les impôts sans en avoir l'air. Et votre tour de passe-passe, Madame le Maire, nous l'avions publiquement dénoncé il y a un an déjà. Ce soir encore, vous allez tenter, vous et les vôtres, de faire un peu diversion en nous parlant du Conseil Général, du Conseil Régional, en quittant quelques instants votre casquette de Maire pour enfiler celle de chef de file de l'UMP pour les élections régionales. Mais là encore, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et par chiffres, je veux parler d'euros, ceux qu'acquittent les Beauvaisiens, et non pas de pourcentages fantaisistes (mais sans doute s'agit-il une nouvelle fois de votre part d'« erreur de calcul »...). Ainsi, avec la taxe d'habitation, pour 100 euros de hausse en moyenne, 65 euros vont dans les caisses de la Ville, 30 euros vont dans les caisses du Département, 5 euros vont dans les caisses du Ministère des Finances au titre de ses frais de gestion. Encore faut-il noter que la part revenant à la Ville progresse plus vite que celle du Département, puisque ce dernier a augmenté ses taux pour 2009 de 4 %, alors que vous avez augmenté ceux de la commune de 8 %. Je précise aussi, Madame le Maire, que la Région ne perçoit pas de recettes sur la taxe d'habitation. Et pour les contribuables beauvaisiens propriétaires de leur logement, la somme des hausses de fiscalité résultant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière est là aussi très instructive. Pour 200 euros, moyenne de hausse cumulée (la taxe foncière plus la taxe d'habitation), la répartition moyenne des rentrées supplémentaires est la suivante : sur 200 euros, 120 euros vont dans les caisses de la Ville (c'est-à-dire 60 % du total), 55 euros vont dans celles du Département (c'est-à-dire 27,5 % du total), 10 euros seulement vont dans celles de la Région (c'est-à-dire 5 % du total). C'est-à-dire que la Région perçoit moins que le Ministère des Finances, qui prélève en moyenne 15 euros de frais de gestion supplémentaires pour 200 euros de hausse, ce qui représente 7 % du total. Chacun doit donc assumer ses responsabilités en la matière ; mais la vôtre, Madame le Maire, est de très loin la principale en matière d'envolées fiscales : au moins 60 %, disais-je à l'instant. Chers Collègues, devant cet état de fait pour le moins préoccupant et puisqu'il s'agit ce soir de débattre de nos orientations budgétaires, je voudrais vous faire trois propositions au nom du groupe Vivre Ensemble Beauvais. La première pour vous demander (et rejoindre en cela ce que vous avez déclaré préalablement) de prendre immédiatement l'attache de la trésorerie municipale et des services fiscaux afin que cette dernière accorde sans délai des facilités de paiement aux nombreux Beauvaisiens mis en difficulté par votre hausse de la fiscalité, et notamment leur accorde...

Protestations dans la salle.

Je comprends que vous soyez agacés, je le serais à votre place. Et notamment leur accorde la possibilité, Madame le Maire, d'effectuer des paiements échelonnés pour acquitter leurs impôts locaux. La seconde proposition consiste à ce que la Mairie mette en place sans tarder un fonds de secours exceptionnel au bénéfice des familles qui ne pourront pas payer des hausses de 100 à 200 euros de leur taxe d'habitation, parce qu'elles n'en ont pas les moyens mais aussi parce que vous leur avez caché la vérité, les empêchant du même coup de prévoir cette dépense supplémentaire. Nul ne doute, Madame le Maire, que votre fameux plan d'harmonie sociale – qui vous vaut les honneurs de votre ami le Premier Ministre – pourra réellement s'étoffer d'un tel dispositif. Et puis, troisième proposition de notre groupe : nous vous demandons solennellement, comme je l'ai fait depuis plusieurs jours dans la presse, de réinstaurer au plus vite l'abattement général à la base de 15 % et de revaloriser, comme vous semblez vous y être engagée tout à l'heure, les abattements pour charges de famille. Vous nous disiez « pour préserver les familles »... Je ne suis pas certain que lorsque vous avez augmenté les tarifs de cantine municipale de 30 à 50 % il y a dix-huit mois, vous ayez eu vraiment à cœur de préserver les familles. Mais enfin... Mieux vaut tard que jamais, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous vous demandons donc solennellement de bien vouloir revoir la politique d'abattements, de réinstaurer l'abattement général à la base de 15 % pour tous les contribuables et de bien vouloir revaloriser les abattements pour charges de famille pour les premier et deuxième enfants, que vous aviez diminués drastiquement l'an passé, afin que ces mesures puissent s'appliquer très vite. Et en effet, je pense que techniquement, elles ne peuvent maintenant s'appliquer qu'à compter de l'année 2011. Voilà, Madame le Maire, les propositions que nous vous faisons ce soir. Car après avoir matraqué fiscalement nos administrés et après leur avoir caché l'ampleur de la hausse de la fiscalité décidée par vous, il est grand temps ce soir, Madame le Maire, de réparer et de rendre leur argent aux Beauvaisiens.

M. TABOUREUX : Monsieur VIGUIER, je suis désolé parce que je pense que j'ai eu moins de temps que vous pour préparer mes interventions, donc je serai probablement plus bref et je parlerai moins bien. Je vais répondre sur deux points. D'abord, je m'honore de ne pas faire de la politique comme vous et je m'honore du fait d'appartenir à une équipe qui ne fera jamais de la politique comme vous. Vous avez d'un côté des gens qui sont honnêtes intellectuellement. Et je pense que ce soir...

Protestation de M. VIGUIER.

Mme LE MAIRE : Vous vous taisez. C'est Monsieur TABOUREUX qui parle.

M. VIGUIER : Non, non, Madame le Maire. C'est reparti : on commence immédiatement sur des procès d'intention. On remet ça une nouvelle fois...

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER !

M. TABOUREUX : Mais il n'y a pas de souci... Vas-y Thibaud, défoule-toi. Je vais m'expliquer après parce qu'effectivement, je crois que balancer des termes comme ça dans la nature, ça n'a pas forcément de portée.

M. VIGUIER : Quels termes ? De quels termes parlez-vous, Monsieur TABOUREUX ?

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, ce n'est pas vous qui avez la parole.

M. TABOUREUX : Je parle de malhonnêteté intellectuel-

le et je vais développer maintenant. Vous me direz à la fin si vous êtes d'accord ou pas. Voilà, c'est clair non ? Sur les tarifs de restauration, il y a un tarif qui a été augmenté effectivement : vous dites 50 %, c'est 51,52 %. Effectivement 50 %, tout le monde comprend mieux. C'est le tarif le plus bas, qui était à 0,33 euro et qui est passé à 0,50. Si vous aviez été complètement honnête intellectuellement et si vous voulez bien m'écouter, à moins que cela ne vous intéresse pas... Quand on prend les Villes de la Région de Beauvais (Grande Région, Ile-de-France, Nord, Picardie) qui ont à peu près la même taille que Beauvais, effectivement, vous avez des tarifs qui ont augmenté beaucoup moins. Par exemple, Noisy-le-Grand a augmenté de 37 % seulement, pour arriver à un tarif minimum de 0,70 euro. Vous avez Cergy-Pontoise, qui a augmenté de 0 %, et dont le tarif le plus bas est à 0,65 euro (donc 0,65 euro, c'est quasiment 30 % de plus que les 0,50 euro beauvaisiens). D'accord ? Vous avez Creil, qui a augmenté uniquement de 3 % ses tarifs de cantine. 3 % par rapport aux tarifs que vous avez annoncés, c'est que dalle : c'est 1,37 euros le tarif le plus bas, alors que c'est 0,50 euro à Beauvais. C'est-à-dire que le tarif le plus bas à Creil pour les familles qui ont le moins de revenus est plus de deux fois et demie supérieur au tarif beauvaisien. D'accord ? Si je prends le tarif le plus haut : à Creil, c'est 4,12 euros ; à Beauvais, c'est 4,10. Et c'est pourquoi il parle de malhonnêteté intellectuelle : il y a un prix pour que ce que mangent les enfants et ce que mangent les accompagnateurs puisse être de qualité ; on ne peut pas tout négocier ou tout baisser. Il faut maintenir une politique de qualité sur ce sujet-là. C'est d'ailleurs le choix qu'a fait la municipalité, je vous le rappelle, en gardant une unité de production culinaire en interne et en gardant en régie interne cette unité de production culinaire et cette fabrication de repas. C'est un choix que l'on a fait : on a fait le choix de la qualité. Pour autant, la collectivité participe énormément au coût du repas et je ne crois pas qu'il y ait d'équivalent. Alors j'ai trouvé un tarif plus bas, à Saint-Quentin : 0,42 euro, soit 8 centimes d'euros d'écart ; mais le tarif le plus élevé à Saint-Quentin est supérieur de 8 centimes à celui du tarif beauvaisien. Donc franchement, c'est vraiment un mauvais procès. Et effectivement, à chaque fois que vous annoncerez ces tarifs de restauration en hausse de 50 %... Moi, mon jugement, c'est que c'est malhonnête intellectuellement. A Beauvais, il y a des tarifs qui sont extrêmement bas, qui sont dans la continuité de ce qui se pratiquait avant : ils sont parmi les tarifs les plus bas de France, ils restent les tarifs les plus bas de France. Et j'espère vous l'avoir montré. Par exemple, Rouen a augmenté de 1,39 % : le tarif le plus bas, c'est 0,73 euro (c'est-à-dire 50 % de plus que le tarif de Beauvais). Voilà... Je ne vais pas m'étendre là-dessus. La deuxième chose, pour poursuivre sur le même état d'esprit : vous avez dit « en moyenne, 200 euros d'augmentation pour la taxe d'habitation ». Effectivement, il y a une part Ville et une part Département. La part Ville, c'est 60 %, donc c'est 120 euros ; et la part Département, c'est 80 euros. Quand vous donniez la leçon d'opposition ou la leçon de fiscalité à l'équipe municipale il y a quelques mois (puisque vous avez souligné que vous aviez prévenu de cette augmentation beaucoup plus importante que ce que l'on vous disait), est-ce que vous saviez, en disant cela, que l'augmentation de la part du Département allait être plus élevée que le pourcentage d'augmentation de la part Ville ? Moi, ça m'intéresse de le savoir. Parce que si vous le saviez, il n'est effectivement pas très honnête intellectuellement de reprocher cela à la Ville de Beauvais... Ou alors il fallait qu'on s'en explique, et il y a des réunions de Commissions pour cela : il faut participer aux réunions de Commissions. Si vous ne le saviez pas, dire aujourd'hui que vous êtes un fin fiscaliste et que vous aviez, vous, la bonne équation alors que moi, sur ma feuille d'imposition, le pourcentage d'augmentation du Département est plus élevé que celui de la Ville... Je trouve que ce n'est pas très honnête intellectuellement. C'est ainsi que je définis la malhonnêteté intellectuelle. Autrement dit, ou vous saviez que le pourcentage d'augmentation de la part du Département était

plus élevé que celui de la Ville, et à ce moment-là, il n'était pas très honnête à l'époque de nous reprocher cela (mais effectivement, les informations auraient été les bienvenues et auraient pu nous éviter de faire ce type d'erreurs : et je pense que l'erreur a été reconnue) ; ou vous l'ignoriez, et il est assez facile maintenant de dire que vous étiez hyper fort, alors que manifestement vous aviez fait deux calculs différents : un pour la Ville de Beauvais et un ailleurs. Donc j'appelle cela de la malhonnêteté intellectuelle. C'est comme cela que je qualifie les choses et pas autrement.

(Applaudissements.)

M. JULLIEN : Monsieur VIGUIER, j'ai été extrêmement étonné par votre diatribe, qui démontrait que vous n'aviez pas écouté Madame le Maire au début de son exposé. Et j'ai vraiment le sentiment que vous étiez prisonnier du texte que vous aviez rédigé au départ : vous ne vous êtes pas adapté à la réalité et aux nouveautés qui sont intervenues en début de séance. Alors certes, vous avez dit : « eh bien oui, ce qui est dit est très différent du rapport que nous avons reçu et on ne doit pas en sortir ». Je suis désolé : nous sommes dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire et non pas dans le cadre d'une délibération budgétaire que l'on doit voter en bout de course et dans laquelle on est prisonniers des documents qui ont été présentés, sauf éventuellement les amendements. Qu'est-ce qu'un débat d'orientation budgétaire ? C'est tout simplement un endroit où la majorité présente un certain nombre d'idées et entend aussi les idées de l'opposition, afin d'améliorer la préparation du budget qui sera voté au mois de décembre. Et c'est cela que nous sommes ici en train de faire aujourd'hui : un débat sur ce que nous allons faire au titre de l'exercice 2010, et également en tenant compte d'un certain nombre d'éléments nouveaux, qui ont été exposés par Madame le Maire en tout début de séance. Je le rappelle quand même : Madame le Maire a pris complètement en compte les observations, les remarques et les réclamations des Beauvaisiens et leur situation sociale. Et elle a proposé un certain nombre de mesures. Et ces mesures, vous ne pouvez pas les ignorer. Par ailleurs, vous avez proposé également trois choses. Vous avez proposé que l'on intervienne auprès des services fiscaux pour avoir des délais : comme cela vous a été dit, c'est déjà fait. Deuxième chose également très importante : révision des taux et des bases d'imposition. Vous avez demandé que l'on applique de nouveau l'abattement de 15 % et que l'on remette au maximum les abattements pour charges de famille. Madame le Maire vous a répondu tout à l'heure et s'est engagée à réinstaurer, par une délibération qui sera prise en 2010, les abattements pour charges de famille au maximum. Je ne vous cache pas l'effort que cela va entraîner au titre du budget. C'est très clair à ce niveau-là, mais il faudra que l'on s'adapte au niveau de nos dépenses. Et troisième point : vous avez proposé que l'on mette en place un fonds d'urgence sur ce plan-là. Or ce fonds d'urgence, d'ores et déjà, nous le mettons en œuvre. Donc nous pouvons dire que sur la totalité de vos revendications, vous avez obtenu satisfaction. J'en reviens maintenant à l'histoire des barèmes municipaux. Ne hochez pas la tête, Monsieur VIGUIER, écoutez quand même ce que l'on vous dit. Il faut savoir, Monsieur VIGUIER – et vous devriez le savoir, car vous avez été Directeur de Cabinet, donc vous étiez parfaitement au courant des dossiers –, que rien n'est gratuit en matière de service public municipal.

M. VIGUIER : Ne soyez pas trop sentencieux, Monsieur JULLIEN.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER !

M. JULLIEN : Vous m'écoutez et vous me répondez après, s'il vous plaît.

Protestations dans la salle.

Mme LE MAIRE : Je vous en prie...

M. JULLIEN : Le service public quel qu'il soit, notamment la cantine municipale – mais cela peut être également d'autres services –, ne peut être financé que par deux choses : soit par l'utilisateur, soit par l'impôt (et parfois la combinaison des deux). Et vous ne pourrez pas contester... par exemple, on parlait des repas de la cantine scolaire municipale, dont le coût de fabrication est supérieur à 10 euros... Je suis désolé : pour les familles les plus aisées, il est financé à 60 % par l'impôt car la tranche la plus élevée est à 4 euros ; et à 95 % financé par l'impôt ; seuls 5 % sont financés par les familles, pour les familles les plus modestes. Il est bien évident qu'il faut que l'on trouve les ressources pour pouvoir financer ce service public municipal. C'est vrai également pour une pluralité d'autres services et vous ne pouvez pas l'ignorer. Et c'est une réalité qui existe pour l'ensemble des collectivités territoriales, qui doivent sans arrêt arbitrer entre le financement tiré de l'impôt et le financement tiré de l'utilisateur. C'est l'exercice difficile que nous avons à mener aujourd'hui pour trouver cet équilibre, qui nous permettra de bâtir le budget 2010. Sur le projet de budget 2010, je suis tout à fait prêt à entendre les propositions qui nous permettront d'amender ce projet de budget 2010, afin que nous puissions trouver un consensus honnête lorsque nous le voterons au mois de décembre prochain. Or sur la construction du budget, j'attends encore des propositions qui aillent au-delà des observations que vous avez faites tout à l'heure et auxquelles nous avons déjà très largement répondu, et de manière très positive.

M. AURY : Merci, Madame le Maire. Première petite réaction par rapport à l'intervention de Monsieur TABOUREUX. J'ai envie de dire qu'effectivement il reste encore dans cette Ville un certain nombre d'acquis des municipalités de gauche ; et effectivement, la tarification au quotient familial de la restauration scolaire avec des tarifs très bas pour les familles, même quand on augmente très fortement – comme vous l'avez fait cette année – fait qu'on reste encore dans une fourchette de tarifs qui est plutôt dans la moyenne basse. Mais ce qui nous inquiète, c'est plutôt que vous mettiez en pièces année après année les acquis des municipalités de gauche. Et je voudrais intervenir à ce propos évidemment aussi sur la question de la fiscalité, pour cette année mais aussi pour les années à venir. Parce que j'ai le sentiment à nouveau que l'on nous raconte un beau conte de fées, et le réveil risque d'être bien plus brutal que cette année, où nous sommes pourtant particulièrement gâtés. Mais je vais donner des précisions là-dessus. Effectivement, la hausse de la taxe d'habitation suscite vraiment une émotion dont vous êtes obligés de tenir compte, on l'a vu. Et cette émotion est à la hauteur, encore une fois, du conte de fées que vous avez en quelque sorte raconté depuis des années aux Beauvaisiens. Je donnerai d'autres précisions (je partage beaucoup de choses déjà dites par Thibaud VIGUIER mais j'en amènerai encore d'autres, qui n'ont pas été évoquées jusqu'ici). C'est une hausse qui frappe encore plus brutalement les foyers à petits et moyens revenus et ceux dont la valeur locative du logement est faible. J'ai envie de dire que votre responsabilité dans cette affaire est triple. Première responsabilité : la situation financière dans laquelle vos choix budgétaires ont placé la Ville ces dernières années, avec au fil des années une réduction de plus en plus forte des capacités d'autofinancement, y compris avec parfois une capacité réduite à quasiment rien, avec une hausse de l'endettement... Et par le fait que vous avez voulu masquer délibérément la gravité de la situation. A de nombreuses reprises, nous vous avons alertés là-dessus. Vous nous avez expliqué que nous inquiétions les Beauvaisiens mais qu'il n'y avait absolument rien de grave. Vous avez en quelque sorte voulu faire croire aux Beauvaisiens que vous, Madame CAYEUX, vous étiez plus forte que tout le monde et que vous pouviez augmenter d'année en année le recours à l'emprunt, réduire l'autofinancement, augmenter vos dépenses sans aucune conséquence à la clé sur l'impôt des Beauvaisiens. Et on se souvient effectivement combien, à de multiples reprises et à chaque débat d'orientation budgétaire, vous aimiez donner la leçon aux

autres collectivités qui, elles, étaient tout à fait irresponsables et accablaient les gens d'impôt tandis que vous, Madame CAYEUX, vous étiez capable de faire tout ce que vous faisiez sans que cela ne se traduise en aucune manière par l'augmentation de la fiscalité pour les Beauvaisiens. De ce point de vue-là, Thibaud VIGUIER a eu raison d'inciter à aller revoir les procès-verbaux des Conseils municipaux : ils sont tout à fait éclairants. On peut reciter les propos des uns et des autres et constater aujourd'hui ce qu'est la réalité, la réalité vraie pour les Beauvaisiens. Combien de fois, personnellement et avec mes collègues, avions-nous dit que vous seriez et surtout que nous serions tous collectivement, à un moment donné, rattrapés par la réalité ? La preuve du pudding, disait Karl Marx, c'est qu'on le mange. Eh bien la preuve des hausses d'impôts, c'est malheureusement que les Beauvaisiens vont payer. Et il faut effectivement avoir un sacré aplomb, peut-être même une certaine dose d'inconscience, pour diffuser (Thibaud y a fait référence) un journal, il y a encore quelques jours, où vous expliquiez comment mieux comprendre vos impôts, où vous expliquiez aux Beauvaisiens qu'il fallait savoir raison garder et être juste dans son analyse : 0 % d'augmentation des impôts locaux, 0 % d'augmentation du taux communal pour 2010, 0 % depuis 2001... Il y a encore quelques jours (je l'ai eu il y a deux jours dans ma boîte aux lettres), vous niez complètement la réalité contre la force des faits. Vous le niez encore il y a quelques jours, et il a fallu effectivement une intervention spontanée de très nombreux Beauvaisiens pour qu'enfin vous acceptiez de vous pencher d'un peu plus près sur la situation qu'ils vivaient. J'en viens à votre deuxième responsabilité : c'est la manière dont vous avez décidé (et ça, c'était un choix) d'organiser la fiscalité locale cette année, en faisant peser effectivement la totalité de l'augmentation de la fiscalité sur les ménages (et d'ailleurs, une grosse partie sur la taxe d'habitation), puisque vous avez refusé toute hausse de la taxe professionnelle au Conseil d'agglomération. Ce qui, au passage, était non seulement injuste en termes de répartition de la charge, mais était – passez-moi le mot, Thibaud n'a pas osé l'utiliser tout à l'heure, mais la presse l'a utilisé largement – une « connerie » (une de plus), puisque dans le cadre de l'éventuelle suppression de la taxe professionnelle, nous serons moins compensés par l'Etat sur le montant prélevé de taxe professionnelle. Autrement dit, non seulement c'est injuste cette année (parce que l'on fait peser uniquement sur les ménages), mais en plus, si vos amis de l'UMP votent la suppression de la taxe professionnelle (j'y reviendrai ensuite et j'ai des propositions à vous faire), on sera moins compensés qu'on aurait pu l'être. Au moins, votre ami MARINI a eu le flair, lui qui est rapporteur général du budget au Sénat : à Compiègne, il a fait voter une hausse sensible de la taxe professionnelle en se disant que même si elle était supprimée, il aurait une meilleure compensation. Vous, vous n'avez même pas eu ce réflexe-là, qui aurait au moins allégé un petit peu le poids sur les ménages beauvaisiens. Et vous avez décidé en toute connaissance de cause... Madame CAYEUX, j'ai essayé de vous écouter : vous savez, l'an dernier, vous ne nous avez peut-être pas assez écoutés, donc je pense qu'il serait utile pour l'avenir que vous nous écoutiez un peu plus – surtout pour les Beauvaisiens. Mais vous avez décidé en toute connaissance de cause une hausse brutale de la taxe d'habitation. D'abord par la hausse des taux d'un seul coup (quand je regarde les petits tableaux, vous rattrapez d'un coup ce que les autres collectivités ont étalé sur plusieurs années), et puis par la suppression des abattements. Entre parenthèses : j'ai été un peu surpris quand vous avez dit qu'au niveau du Conseil Général et des abattements, il n'y avait pas de politique d'abattements du Conseil Général jusqu'à cette année ; autrement dit, jusqu'à cette année, de fait, c'étaient les abattements qui s'appliquaient sur la colonne du Département. Donc faire semblant de croire que vous n'attendiez pas les conséquences concernant la part du Conseil Général, c'est faux puisque de toute façon, c'était les abattements communaux votés par la commune qui s'appliquaient mécaniquement sur la part du Département. Froidement, vous avez décidé d'appliquer la même chose pour

la part du Département. Et j'en viens à un autre point qui n'a pas été soulevé jusqu'ici. J'ai dit : « des mesures qui frappent encore plus fortement les petites valeurs locatives ». Eh bien oui, comme les abattements sont forfaitaires, l'instauration d'abattements profite d'abord aux petites valeurs locatives (c'est ce qui avait été mis en place après 77). Si vous avez une petite valeur locative, on fait un abattement forfaitaire et la base sur laquelle sera calculé l'impôt sera moindre. Par contre, proportionnellement, quand vous supprimez les abattements, la conséquence est encore plus lourde pour ceux qui ont une petite valeur locative. Et je ne peux pas croire que vos services, que les services de l'Etat ne vous aient pas signalé cela. Madame CAYEUX, vous feriez bien d'écouter ce que je vous dis plutôt que ce que vous disent vos conseillers, parce qu'apparemment ils ne vous conseillent pas très bien, d'après ce que vous dites à la presse. Même si vous n'avez pas totalement confiance dans vos conseillers, il suffirait de prendre votre taxe d'habitation et de regarder ce qui est écrit par les services de l'Etat. Ils vous expliquent très bien que le plafonnement en fonction du revenu, qui plus est, sera moins intéressant pour le contribuable à partir du moment où la commune a augmenté ses taux et en plus – rebelote – si la commune a supprimé ou modifié un abattement. Donc en quelque sorte, les gens à Beauvais ont le système de la double peine pour la taxe d'habitation. Comme leur Maire UMP a décidé de supprimer les abattements et d'augmenter les taux, le gouvernement UMP décide, par sa loi de finances, d'accorder moins d'allègements aux contribuables. Cela explique que certains contribuables – tout à l'heure, on a parlé de 30 ou 35 % en moyenne – voient leur taxe d'habitation augmenter de plus de 40, 50 ou 60 %. J'en ai vu... Et cela pèse effectivement sur les ménages modestes. Et je ne peux pas croire, Madame le Maire (d'autant qu'on vous avait alertée et on avait plutôt mis des points sur les i et des barres aux t, souligné et surligné), que vous n'avez pas su cela il y a un an quand vous avez fait voter ça à votre Conseil municipal. J'ajouterais (cela n'a pas été évoqué non plus) – même si cela reste symbolique, tristement symbolique – qu'à Beauvais, comme en beaucoup d'endroits en France, on a des contribuables très riches : ceux auxquels vos amis ont accordé le bouclier fiscal. Eh bien ces gens-là n'auront, eux, aucune augmentation puisque, dans le cadre du bouclier fiscal, leur fiscalité ne peut pas augmenter. Non seulement les mesures que vous avez prises vont frapper beaucoup plus lourdement les ménages les plus modestes, ceux qui ont des petites valeurs locatives, mais en plus, les plus riches des contribuables beauvaisiens n'auront pas un centime de plus à mettre en matière d'augmentation de leur taxe d'habitation et du foncier bâti, grâce à votre bouclier fiscal national voté par l'UMP. Je trouve vraiment qu'on a là un exemple tout à fait éclairant de ce qu'est votre politique. Et j'en viens à votre troisième responsabilité. Vous feriez bien d'écouter, Madame le Maire, parce qu'il y a encore d'autres éléments intéressants. La situation difficile des collectivités, celle que Monsieur JULLIEN nous annonce la bouche en cœur en disant : « vous savez, on est dans la crise ». Mais attendez... Il ne s'agit pas d'être dans la crise : on subit la politique de l'UMP déclinée au plan local.

Protestations dans la salle.

M. AURY (SUITE) : Mais attendez... Madame le Maire et Monsieur JULLIEN, c'est vous-mêmes qui nous avez dit : « moins de dotations de l'Etat » (et il y a différentes dotations). Vous les avez chiffrées : on peut reprendre votre intervention... Je ne vais pas le faire pour gagner du temps. Vous nous dites « la taxe carbone » : la taxe carbone, ce n'est pas l'opposition de gauche à Beauvais qui l'a votée, ni le Conseil Général ni le Conseil Régional, ce sont bien vos amis. Le problème des passeports où l'on demande à la commune de financer : cela devrait relever de l'Etat. Les questions de la grippe : tout cela, ce sont des politiques de l'Etat. L'Etat qui au passage (Thibaud a eu raison de le dire) se sert à travers la feuille d'impôt des Beauvaisiens, sacrément : c'est plus 11 %

d'augmentation de l'Etat, c'est-à-dire que ce sont à nouveau vos amis qui votent cela. Ce n'est pas le Conseil Général ni le Conseil Régional ou je ne sais qui... C'est la loi de finances, ce sont vos amis qui ont voté cela. En plus, le Gouvernement se sert là-dessus pour alimenter son budget à travers la feuille d'impôts locaux. Je crois qu'il faut expliquer tout ça. Donc si vous avez envie... puisque vous semblez dans une phase de repentance : donnez tous ces éléments-là précisément aux gens, en disant qui a fait adopter ces mesures. Sinon, il y a une sorte de double discours. Et puis, Madame le Maire, c'est un peu dommage : vous nous parlez ce soir des conséquences de la politique nationale sur notre collectivité comme sur les autres ; parce qu'il y a quelques jours, vous avez eu l'occasion de rencontrer un de ceux qui sont les maîtres d'œuvre de cela. Alors il est vrai que le moment ne s'y prêtait peut-être pas complètement, puisqu'il venait vous remettre une médaille ; donc vous n'aviez peut-être pas envie de gâcher la soirée. Mais quand le Ministre, votre « cher Ministre » (comme vous l'avez appelé), est venu vous remettre votre médaille du mérite pour lancer votre campagne des Régionales dans les salons de la Préfecture, vous auriez dû lui parler de cela : c'est le Ministre du Budget. Vous ne pouviez pas avoir mieux à faire qu'avec Monsieur WOERTH. J'ai l'impression que vous avez un peu oublié de lui parler de cela : cela aurait été extrêmement important et, au moins, vous auriez pu lui faire part de cela – parce que lui non plus ne se rend peut-être pas compte des conséquences pour le concret des gens. C'est un peu dommage, c'est un oubli. Et alors, je trouve quand même assez extraordinaire qu'on n'évoque pas du tout ce soir ce qui suscite l'émoi de la quasi-totalité des Maires dans ce pays : le projet de suppression de la taxe professionnelle. Si on le laisse mener à terme... Et moi, je n'ai pas envie de me résoudre à l'idée que « ça y est, c'est fait »... Parce que si « ça y est, c'est fait », à ce moment-là, il faut vraiment que vous revoyiez tout là-dedans, car ce n'est plus bon du tout, du tout. Là encore, c'est Bisounours à nouveau ! Quand on nous explique que cette année, cela a tangué un petit peu mais que l'an prochain et en 2011 et en 2012... « Ne vous inquiétez pas, tout revient dans l'ordre : les recettes, c'est tranquille, ça reste au même niveau, vos impôts n'augmentent plus »... Attendez : arrêtons de raconter des histoires. L'agglomération de Beauvais, 70 % de ses ressources viennent de la taxe professionnelle. Et Monsieur JULLIEN, vous avez fort bien fait de rappeler qu'il ne fallait pas dissocier les deux, parce que cela sert à faire vivre les principaux services de l'agglomération pour les habitants de Beauvais et ceux du Beauvaisis ; mais il y a en plus un renversement de ce qui est en surplus pour chaque commune, et en particulier Beauvais pour qui cela représente une somme conséquente. Si on n'a plus ces 70 % de ressources, où est-ce qu'on va ? Vous avez eu raison de rappeler que pour les collectivités toutes confondues, la taxe professionnelle, c'est la moitié des ressources. Je ne comprends pas, Madame le Maire. Vous êtes, je crois, au Comité directeur de l'Association des Maires de France. L'Association des Maires de France a chiffré les choses de la manière suivante. Elle a dit : « si on laisse passer le projet de suppression de la taxe professionnelle, l'évolution va être la suivante pour la fiscalité ». Retenez bien ces chiffres, tous. Aujourd'hui, la fiscalité pèse à 51 % pour la fiscalité locale sur les entreprises, à 49 % sur les ménages. Si demain on laisse faire le projet de suppression de la taxe professionnelle, la fiscalité des collectivités passera à 75 % sur les ménages, à 25 % sur les entreprises. Et bien écoutez, c'est très simple (vous voyez qu'il n'y a pas besoin d'être un grand spécialiste fiscal ou des techniques budgétaires) : quand la part passe de 49 à 75 à la louche, on est à 50 % d'augmentation. Autrement dit, si collectivement on laisse passer ce projet désastreux de l'UMP, sur vos feuilles d'impôts de cette année (avec l'augmentation déjà intervenue), pour la taxe d'habitation plus la taxe foncière bâtie, il faudra ajouter 50 % d'augmentation en moyenne, simplement pour maintenir au même niveau les services actuels. Et j'avoue que je suis très étonné, alors qu'on bat le tocsin partout là-dessus, que vous soyez d'un silence complet sur cette situation. Souvent, vous nous avez

fait voter des motions en début de Conseil Municipal. Je vous propose que nous votions ensemble une motion qui demande aux parlementaires de l'Oise, aux sénateurs et députés de l'Oise de refuser la suppression de la taxe professionnelle (cela me paraît un minimum), et que soit engagée a minima une réelle concertation avec toutes les collectivités locales pour envisager une réforme de la fiscalité qui la rende plus juste. Parce qu'effectivement, elle n'est pas juste telle qu'elle est aujourd'hui. Mais la suppression de la taxe professionnelle la rend encore bien plus injuste. Donc je souhaite – c'est une proposition – que nous votions cela. Nous pourrions d'ailleurs ajouter d'autres éléments. On pourrait demander que la loi de finances prévoie une indexation des ressources des collectivités à minima sur l'inflation. Vous nous avez dit, Monsieur JULLIEN, que l'inflation pour les collectivités allait augmenter de 4 % en moyenne. Eh bien, les ressources en termes de dotation devraient suivre a minima cette hausse de l'inflation, d'autant que ce sont en partie les mesures du Gouvernement qui créent cette inflation. Je pense par exemple à l'augmentation de l'eau, du gaz, de l'électricité, qui est directement la conséquence des politiques de privatisation de ces services publics que vous menez sur le plan national. Et puis, très concrètement – mais vous n'avez pas répondu totalement à cela –, nous sommes pour le rétablissement de la politique d'abattements, c'est-à-dire l'abattement général à la base et l'abattement pour charges de famille. Vous pourriez même si vous le vouliez... parce qu'il y a encore un autre abattement possible qui peut éventuellement remplacer l'abattement général à la base : c'est l'abattement spécial à la base, qui tient mieux compte des revenus des personnes. Eh bien votons ces rétablissements ou ces créations d'abattements et votons la motion pour demander qu'on ne supprime pas la taxe professionnelle. Nous aurons peut-être des choses un peu plus concrètes sur votre changement d'attitude concernant votre politique fiscale.

M. JULLIEN : Mon cher collègue, je reviens rapidement sur l'histoire de la taxe professionnelle. Vous nous avez critiqués au cours de votre long exposé sur le fait que M. MARIANI, notre collègue de Compiègne, avait saisi l'opportunité d'augmenter ses taux de taxe professionnelle afin de bénéficier de compensations supérieures de l'Etat. Je dois quand même rappeler que le taux de taxe professionnelle au niveau de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis est de 15,37 % et qu'à partir du 1er janvier 2010, il n'y a plus de taxe professionnelle pour les entreprises. Par contre, pour les collectivités territoriales – et uniquement pour l'année 2010, je l'ai dit tout à l'heure –, il y aura une compensation de l'Etat. En 2011, nous aurons ce qu'on appelle la Contribution Economique Territoriale qui se substituera à la taxe professionnelle, et dont les contours ne sont pas encore définis à ce jour. Quel serait l'intérêt au jour d'aujourd'hui de modifier un taux de taxe professionnelle qui va disparaître pour les entreprises à partir du 1er janvier 2010 ? Aucun intérêt. Cela n'aboutirait absolument à rien. Deuxième chose que j'ai retenue dans votre exposé : vous avez fait une proposition de motion contre la suppression de la taxe professionnelle. Vous savez que la taxe professionnelle est perçue par les communautés d'agglomération. Ce qui doit vous échapper, c'est qu'une motion a été votée lors du dernier conseil communautaire à propos justement de la taxe professionnelle : cette motion allait dans votre sens. Laissez-moi terminer. Ça a été voté. Vous regrettez effectivement de ne pas avoir de sièges mais enfin, il faut quand même lire un peu la presse et lire un peu les éléments. Donc vous avez satisfaction sur ce terrain-là. Dernière chose. Quand vous dites : « de toute façon, il va falloir augmenter les impôts ultérieurement ». Je suis désolé mais sur ce terrain-là, qu'est-ce qu'on nous propose en face ? Ce sont des mesures qu'il faudra qu'on prenne ultérieurement. Il va falloir effectivement que l'on réfléchisse tous ensemble sur les orientations budgétaires que nous allons avoir à faire. Et aujourd'hui, ce soir, nous ne sommes pas là pour débattre des orientations budgétaires 2011, 2012, 2013 etc. Nous sommes là pour

débattre des orientations budgétaires de l'année 2010, dans laquelle nous allons avoir les compensations qui sont effectivement prévues par l'Etat. Et c'est sur la base de ces éléments-là et des précisions qui ont été apportées par Madame le Maire tout à l'heure que nous devons construire ensemble des propositions valides et qui permettent de sauvegarder le service public municipal, compte tenu des ressources et des contraintes que nous avons. J'ai été très clair tout à l'heure dans mon discours introductif : j'ai parfaitement rappelé les contraintes que nous faisait subir l'Etat (et je pèse mes mots quand je dis « subir l'Etat »). Quelles que soient les protestations que nous pouvons faire, quelles que soient les interventions qui pourront être faites – et je ne doute pas qu'au niveau du congrès de l'Association des Maires de France, qui se tiendra mi-novembre, il n'y ait pas des levées de boucliers très importantes –, il n'en demeure pas moins que nous devons tenir compte des contraintes que nous connaissons au jour d'aujourd'hui. Je ne peux pas bâtir un budget 2010 sur des espérances pour lesquelles nous avons une chance infinitésimale qu'elles ne soient réalisées au titre de l'exercice 2010. Donc il faut des bases réelles ; et les bases réelles, ce sont celles que nous connaissons aujourd'hui. C'est sur ces bases que nous devons tous ensemble faire des propositions pour savoir comment nous allons faire ce budget 2010. Je crois qu'il faut revenir à l'ordre du jour et aux éléments que nous connaissons à ce jour, et pas simplement à de vaines espérances.

Mme LE MAIRE : Avant de passer la parole à Frank PIA, je voudrais simplement dire à Monsieur AURY que l'abattement spécial à la base en faveur des personnes disposant de faibles revenus est un dossier que j'ai demandé d'ouvrir pour regarder ce que nous pouvions faire. Et je suis d'accord avec vous sur ce point.

Intervention inaudible de M. AURY.

Mme LE MAIRE : Non, on n'en a pas eu besoin : cela a été fait avant.

M. AURY : Vous avez été particulièrement discrète : vous n'en avez pas parlé au préalable.

Mme LE MAIRE : Parce que je n'avais pas la réponse.

M. AURY : Mais non, vous le saviez, Madame le Maire, puisque vous alliez l'annoncer.

Mme LE MAIRE : Non.

M. AURY : Ah bon, vous n'étiez pas au courant ?

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, j'ai sous les yeux...

M. AURY : Soyons un petit peu sérieux. Je pense qu'il serait bien d'avoir des choses sérieuses.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, un de mes Collègues, Franck PIA, a fait la proposition tout à l'heure : nous avons le document sous les yeux et nous tenons à approfondir cet abattement avant d'en parler.

M. PIA : Merci, Madame le Maire. Avant de revenir sur la position que vous avez descendue (oui c'est un lapsus révélateur), défendue tout à l'heure, Monsieur VIGUIER (finale-ment, vous souhaiteriez qu'on rétablisse l'abattement de base général), je voudrais vous donner notre position par rapport à ce point qui est éminemment important. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit, notamment par Monsieur AURY, sur les conditions de politique nationale : je pense que l'on a déjà fort à faire au sein de cette Ville pour déjà se concentrer sur les dossiers municipaux. Et puis je voudrais aussi faire état de ma position par rapport aux propositions qui vous ont été faites par Madame le Maire tout à l'heure, propositions que vous

avez complètement passées sous silence. Tout d'abord, avant de revenir sur ces deux points, vous nous avez expliqué, Monsieur VIGUIER (c'est assez récurrent d'ailleurs), que la part d'impôt départementale est beaucoup moins élevée que la part d'impôt communale. Evidemment, quand on examine sa feuille d'imposition (si je prends la mienne...), la cotisation pour la Ville de Beauvais est plus importante que celle du Département. Mais il y a quand même une logique et vous le savez très bien : c'est que la Ville intervient dans tous les domaines. On a une compétence générale, on intervient aussi bien sur l'économie – qui a été en effet déléguée à la Communauté d'agglomération – que sur le social ou sur les équipements, alors que le Département n'intervient que sur des compétences spécialisées. Donc on ne peut pas comparer les deux collectivités qui ont des compétences...

Protestations dans la salle.

M. PIA : Non, non. Le Département intervient dans des domaines de compétence qui sont beaucoup plus encadrés que ceux de la Ville.

Mme HOUSSIN : Absolument pas.

M. PIA : Je suis désolé, j'ai la parole. Vous répondrez tout à l'heure. Laissez-moi développer mon propos.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, vous répondrez après Monsieur PIA.

M. PIA : Je crois qu'il faut toujours comparer ce qui est comparable, même si cette vérité vous ennuie. Ensuite, pour revenir sur le fait que vous souhaiteriez voir rétablir l'abattement général sur les valeurs locatives... D'abord, il faut quand même dire les choses – et totalement : cet abattement général de base sur les valeurs locatives est supprimé par un très grand nombre de collectivités, un très grand nombre de communes. Je crois qu'en France, au niveau national, 25 % des collectivités ont encore cet abattement (effectivement, il y en a une quinzaine dans l'Oise). Cet abattement général sur les bases de la valeur locative était très élevé à Beauvais, parce qu'on était sur un taux maximum. Nous avons effectivement décidé de retirer cet abattement comme le font beaucoup d'autres collectivités, et notamment (il faut quand même le dire) le Conseil Général. Donc quand vous dites, Monsieur AURY ou Monsieur VIGUIER, qu'il faudrait rétablir cet abattement général, j'attends que vous disiez la même chose au Conseil Général. Ensuite, la suppression de l'abattement général... Il faut bien vous dire que si nous le faisons, ce n'est évidemment pas par plaisir mais parce que nous avons des contraintes budgétaires. Je ne vais pas citer toutes les contraintes budgétaires que nous avons : elles sont liées notamment à la diminution des dotations d'Etat, qui sont liées à l'augmentation des charges et nullement à une situation financière précédente. Cette année, nous sommes dans une période de crise qui ne facilite pas les choses et il est vrai qu'il y a des difficultés au niveau budgétaire : si nous ne prenions pas cette mesure, eh bien nous serions contraints de faire des coupes budgétaires qui pourraient être insupportables pour les Beauvaisiens, par rapport au fonctionnement, par rapport à l'investissement. Or vous savez qu'au niveau du fonctionnement, si vous nous demandez de rétablir cet abattement général, cela va inévitablement se traduire par, je dirais, qu'on sera pratiquement obligés de licencier. Or on ne peut pas licencier le personnel municipal, et vous le savez très bien. Quant aux investissements, il est vrai qu'on a pris le parti de maintenir notre programme pluriannuel d'investissement (c'était dans nos engagements de campagne), que des travaux importants sont effectivement réalisés sur toute cette Ville (je ne citerai pas ce dont je m'occupe plus particulièrement : le projet de rénovation urbaine sur Saint-Jean). En ce qui me concerne et en ce qui concerne tout le monde, je pense qu'on a été très attentifs à ce que nous puissions garder des marges de manœuvre suffisantes

pour continuer à investir dans cette Ville malgré la crise, parce qu'on pense que les collectivités locales se doivent de continuer à investir malgré une période qui est certes difficile pour tous. Concernant maintenant les propositions qui ont été faites tout à l'heure par Madame le Maire, je voudrais tout d'abord saluer le courage de Madame le Maire, qui revient sur une décision qui a été prise. Cela prouve – comme cela a été dit par des journalistes, permettez-moi de le dire Madame le Maire – que vous n'êtes pas dans votre tour d'ivoire, que vous êtes à l'écoute des Beauvaisiens, que vous savez rectifier le tir quand il le faut, quand vous sentez qu'il y a réellement une coupure avec les Beauvaisiens. Et je voudrais ce soir saluer ce courage, parce que je pense que c'est loin d'être le cas pour beaucoup d'autres élus qui – quand ils sont élus – pensent généralement que toutes les décisions qu'ils prennent sont paroles d'évangile (surtout, on ne revient pas dessus)... Je pense qu'il faut saluer effectivement cette décision.

Applaudissements.

M. PIA : (SUITE) Nous avons en effet entendu les Beauvaisiens, et la décision qui est proposée par Madame le Maire est une décision sage, que nous avons tous (élus de la majorité) acceptée, que nous prenons à notre compte, parce que nous pensons que c'est la décision qui nous permettra de continuer à travailler pour que la Ville de Beauvais continue à se développer. Une décision qui permettra, en rétablissant l'abattement pour les familles à son taux le plus élevé (qui, je le rappelle, sera de 20 % : c'est une décision que nous prendrons en 2010 et qui sera effective, pour des raisons techniques, en 2011), de prendre en compte les familles qui ont le plus de charges par rapport au nombre d'enfants qu'elles ont. Et il y a une dernière décision sur laquelle vous n'avez pas réagi, qui est l'institution de ce fonds de secours. Ce fonds de secours, c'est un effort que nous allons faire, nous, élus. Parce que je pense que dans une situation comme la nôtre, il est important que tout le monde accepte de se serrer la ceinture. On l'accepte avec beaucoup de sens citoyen, et de sens politique aussi, pour effectivement venir en aide à ceux qui seront le plus en difficulté par rapport à cette augmentation d'impôts. Je tiens aussi à vous rappeler que le montant des indemnités des élus (il y a eu quelques articles dans la presse cette semaine) est quand même très bas par rapport à d'autres communes. Mais peu importe... Quand on est élu, on ne fait pas ça pour l'argent : on le fait avant tout dans le sens de servir notre cité. Je crois que ces deux mesures principales sont importantes. Nous allons aussi étudier (et nous en avons parlé en Bureau municipal : c'était justement la proposition – vous m'avez un peu devancé, Monsieur AURY – que nous avions faite) la possibilité d'instituer cet abattement spécial pour les familles les plus modestes. Mais il faut que l'on fasse une expertise juridique et une réflexion sur les conséquences financières que cela pourrait avoir, et surtout de l'intérêt que cet abattement pourrait avoir dans la mesure où, vous le savez, c'est très fortement encadré par la loi : on peut penser que cela concernerait un très petit nombre de personnes.

M. RAHOU : Rapidement, parce que je ne suis pas particulièrement rompu à cet exercice financier, j'aimerais revenir dans un premier temps sur la question de la malhonnêteté intellectuelle. Il y a deux ans, nous étions en campagne électorale ; vous avez publié un programme dans lequel vous n'annonciez pas ces mesures que vous aviez, à l'époque, sans doute l'intention de prendre (parce qu'on ne décide pas l'augmentation des taux fiscaux de manière anodine : on les programme, ces choses-là). Donc premier point : cette chose-là n'était pas dans votre programme. Deuxième point : toujours dans ce programme, on n'a pas pu lire l'augmentation des tarifs municipaux qui était au lendemain de l'élection et qui était également, selon moi, prévue. L'augmentation des tarifs municipaux est même critiquée par vos amis UMP de Compiègne, qui ont cité l'augmentation de la restauration scolaire comme étant un mauvais exemple lors d'une séance,

de manière publique (cela a même été repris par la presse). Donc je pense que sur ce thème de la malhonnêteté intellectuelle, nous n'avons pas trop de leçons à recevoir de votre part. Je pourrais citer encore d'autres exemples, si l'on reprend le programme et que l'on compare avec ce qui est fait, notamment l'exemple de la Place du Jeu de Paume : c'est un projet qui était prévu (Monsieur BOURGEOIS nous l'a dit dans ce Conseil), projet qui n'était pas annoncé dans le programme mais que nous avons dû subir un peu plus tard, comme les Beauvaisiens.

Protestations dans la salle.

M. RAHOUI : La seule chose que vous avez pu faire, chers amis, c'est simplement trahir les personnes qui vous ont fait confiance. Et parmi les personnes qui manifestent aujourd'hui leur mécontentement, elles sont nombreuses à avoir voté pour vous, comme les personnes qui ont protesté ces derniers temps contre le projet de la Place du Jeu de Paume. Concernant la malhonnêteté intellectuelle, Monsieur BOURGEOIS, je crois que vous n'avez pas de leçons à nous donner dans ce registre-là.

Intervention inaudible de Madame HOUSSIN.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas de vote.

Mme HOUSSIN : Je voudrais quand même revenir sur un certain nombre d'arguments qui ont été tenus sur les collectivités territoriales (Conseil Général et Conseil Régional). D'abord, dire à Frank PIA que le Conseil Général a une compétence générale, ce qui lui permet notamment, en dehors de sa compétence obligatoire qui est une compétence de solidarité, une compétence sociale, d'intervenir par exemple sur les questions de logement, d'intervenir par exemple sur les questions de développement économique, d'intervenir dans l'aménagement urbain d'un certain nombre de collectivités, d'intervenir sur la culture. Donc quand on compare les impôts de la Ville et les impôts du Conseil Général, on compare la même chose. Deuxième chose : le Conseil Général n'a pas supprimé ces abattements cette année, contrairement à ce que vous avez dit dans votre propos préliminaire, Madame le Maire. Au contraire, il en a créés cette année. Il a mis en place cette année une politique d'abattements pour la fiscalité 2009, puisqu'il n'en avait pas précédemment. Donc la loi l'obligeait notamment à « se coller » aux abattements des municipalités. En gros, si le Conseil Général n'avait pas mis en place une politique d'abattement cette année, ce sont vos propres abattements qui se seraient appliqués sur la part départementale. Avouez qu'on l'a bien fait. Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit à propos des collectivités locales et donner une lecture un peu différente. Entre 2001 et 2008, Madame le Maire, vous avez fait effectivement le choix de ne pas augmenter les impôts locaux à Beauvais. Et pour compenser financièrement ce choix, pour trouver les recettes nécessaires à l'équilibre de votre budget, vous avez, entre 2001 et 2008, fait le choix d'un appel massif à l'emprunt (forcément, il n'y a pas deux poids, deux mesures). Durant toutes ces années, notamment à partir de l'année 2004 – rappelez-vous, chers collègues –, à chaque discussion budgétaire, nous (l'opposition) mettions en avant l'augmentation de la dette de la Ville. Et à la fin de votre premier mandat, lors de la discussion du budget 2007 (je vous laisse relire les comptes rendus des débats qui sont les nôtres sur le site de la Ville de Beauvais), nous avons mis en évidence à la situation – assez inédite pour une collectivité locale – d'un autofinancement négatif et du peu de marges de manœuvre financières dont vous alliez disposer dans les années à venir. On a terminé le premier mandat là-dessus. Entre 2004 et 2008, le Conseil Général de l'Oise et le Conseil Régional de Picardie n'ont pas conduit la même politique de gel de la fiscalité locale. En ce qui les concerne, cela ne fut pas d'ailleurs le résultat d'un véritable choix politique, mais plutôt celui d'un choix obligé, lié au transfert massif des compétences de l'Etat vers les collectivités locales (donc forcément, d'un trans-

fert de fiscalité de l'Etat vers ces mêmes collectivités locales). Sur cette même période, Madame le Maire et Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération, vous n'avez pas fait face à de tels transferts de charges. Votre souci de mettre en évidence ce soir, dans votre propos, le Conseil Général et le Conseil Régional me pousse à faire deux remarques. La première concerne la hausse de la fiscalité pour les Beauvaisiens. Je parle en euros, parce qu'on a tous reçu ce document dans lequel il y a ce beau graphique qui, en termes d'information, est mensonger : ce n'est en fait que l'addition de pourcentages ; or mathématiquement, l'addition de pourcentages n'existe pas. On donne des chiffres en pourcentages et on additionne les pourcentages. Moi, je vais faire le même graphique et vous donner les chiffres en euros. Nous pouvons constater qu'entre 2004 et 2008, en ce qui concerne cette hausse d'impôt, l'augmentation de la part Ville dans la taxe d'habitation (toujours la même) est supérieure – vous l'avez dit tout à l'heure – à l'augmentation de la part du Conseil Général. Je vais illustrer mon propos et vous donner la situation d'un couple sans enfant qui vit, par exemple, dans le centre-ville. En 2004, pour ce couple sans enfant, à situation sociale constante (ils n'ont pas eu de parts supplémentaires etc.), la part Ville se monte à 552 euros, la part Conseil Général à 201 euros. En 2008, la part Ville se monte à 834 euros, la part Conseil Général à 383 euros. Soit un différentiel de 282 euros pour la part Ville entre 2004 et 2008, et un différentiel de 182 euros entre 2004 et 2008. Cela remet les choses en place et cela montre à quel point ce graphique est mensonger. Deuxième remarque. Nous souhaitons également rappeler qu'entre 2005 et 2009, le Conseil Général de l'Oise et le Conseil Régional ont massivement redistribué ces recettes fiscales aux communes, notamment par le biais de ce qu'on appelle « l'aide aux communes ». Pour la Ville de Beauvais et pour l'agglomération, je vous donne ces chiffres :

- Financement du Conseil Général entre 2005 et 2009 : 9 861 624 euros.
- Financement du Conseil Régional entre 2005 et 2009 : 9 486 156 euros.

Soit au total, sur ces quatre années, 19 486 780 euros pour la Ville de Beauvais et pour l'agglomération presque 5 millions d'euros par an, c'est-à-dire quasiment la même somme que ce que va rapporter en gains l'augmentation des impôts auprès des Beauvaisiens, puisque vous estimez la recette supplémentaire à 5 millions d'euros. Il est vraisemblable que durant la période 2001-2008, la hausse des impôts du Conseil Général et du Conseil Régional vous ait aidés en partie à ne pas augmenter les vôtres. Preuve en est que les impôts sont parfois des outils de redistribution indispensables pour la solidarité territoriale, y compris envers la Ville de Beauvais. Après votre discours liminaire, après votre mea culpa, après votre liste dans laquelle vous chiffrez le nombre de dotations qui vont disparaître les unes après les autres, moi, je fais au moins un constat ce soir : la seule chose qui ne baisse pas, ce sont les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional. Et nous souhaitons que cela continue. Nous souhaitons que cela continue pour la Ville de Beauvais comme pour l'ensemble des communes de ce Département et de cette Région. Nous sommes nombreux à le vouloir : de nombreux Maires le souhaitent. Donc il n'y a plus qu'une chose à faire, Madame le Maire : c'est d'aller dire à Monsieur SARKOZY qu'il arrête d'étrangler les communes et les collectivités locales avec la disparition de la taxe professionnelle, qu'il laisse aux Conseils Généraux et aux Conseils Régionaux leur clause de compétence générale et qu'il revienne sur la réforme des collectivités territoriales. Aujourd'hui, Monsieur SARKOZY est en train de revenir sur la décentralisation dont nous bénéficions, et dont les Beauvaisiens, les Isariens et les Picards bénéficient depuis de nombreuses années.

Mme NYABEN : Je vais parler en qualité de Maire adjointe, chargée de l'accès au social et Vice-Présidente du CCAS.

Caroline CAYEUX nous a demandé à tous, en particulier à nous qui siégeons à la Commission d'action sociale, d'être attentif à tous les Beauvaisiens travailleurs pauvres. Les travailleurs pauvres qui nous exposeront leurs difficultés pour payer la taxe d'habitation et la taxe foncière : chaque cas sera traité et étudié attentivement par le CCAS et par nous-mêmes, qui interviendrons avec le fonds social de solidarité qui va être mis en place. Croyez-moi, nous sommes tous très sensibles aux difficultés financières des travailleurs pauvres. Comme Madame CAYEUX l'a promis, et comme nous l'avons tous promis, aucun travailleur pauvre beauvaisien ne sera laissé sur le côté. Je répète : nous l'avons promis, aucun travailleur pauvre beauvaisien ne sera laissé sur le côté et chaque cas sera étudié. Merci.

M. DJENADI : Je voulais simplement dire qu'aujourd'hui on nous montre du doigt suite à l'augmentation des impôts. Je tenais encore une fois à rappeler à cette Assemblée que la part d'impôt Ville n'a pas augmenté à Beauvais depuis 2001, c'est-à-dire depuis huit ans, contrairement au Conseil Général et à la Région qui ont procédé à des augmentations d'impôts régulières, passées quasiment inaperçues. Concernant l'augmentation d'impôt 2009, il faut savoir que cela ne représente pas uniquement la part Ville : il y a aussi la part du Conseil Général et celle du Conseil Régional, qui ont encore augmenté cette année. En ayant gelé la part d'impôt Ville depuis 2001, nous avons d'un côté des recettes gelées et de l'autre des dépenses qui continuaient d'augmenter. Je vais citer un exemple simple : le salaire des agents municipaux, comme la majorité des salariés français (je pense), est réactualisé chaque année par rapport au coût de la vie. Cette masse salariale est relativement importante. Pour symboliser le budget de la Ville, imaginez que vous ayez 1 litre d'eau réparti dans deux récipients, avec 50 centilitres d'eau dans chacun d'eux, représentant d'un côté les recettes et de l'autre les dépenses ; et que tous les ans, vous preniez le récipient des recettes pour le transvaser dans celui des dépenses. Eh bien au bout de quelques années, vous aurez toujours le même budget mais le récipient des recettes sera complètement vide. Et à un moment donné, il faudra bien trouver des solutions pour le remplir. Heureusement pour Beauvais, durant ces sept années, nous avons de très bons gestionnaires, ce qui nous a permis d'avoir un budget équilibré. Je voulais aussi rappeler que cette augmentation touche l'ensemble des Beauvaisiens, y compris les élus qui ont voté cette augmentation. Nous savions, en augmentant ces impôts, que notre portefeuille serait aussi touché, car nous avons pensé avant tout à l'intérêt général et au bien-être des Beauvaisiens. Cela fait partie du rôle de l'élus et c'est pour cela que les Beauvaisiens nous ont donné leur confiance et nous ont élus. Chacun sait que la recette des impôts est un grand pot commun qui permet d'avoir un bon service public. Les Beauvaisiens sont contents lorsqu'ils se sentent en sécurité grâce au service de la police municipale. Les Beauvaisiens sont contents que leurs enfants puissent être gardés dans les crèches et garderies pendant qu'ils vont travailler ou faire leurs courses. Les Beauvaisiens sont contents que leurs enfants puissent manger à la cantine pour un prix dérisoire, un prix plancher de 0,50 euro. Les Beauvaisiens sont contents que leurs enfants puissent être pris en charge par les services de la Ville pendant les vacances scolaires pour participer à diverses activités mises en place par la Ville. Les Beauvaisiens sont contents que leurs enfants puissent être pris en charge à la sortie des écoles pour faire des activités sportives avec l'Ecole municipale du Sport. Et je m'arrêteraï là, tant la liste est longue. Eh bien oui, tout cela a un coût. Et ce sont nos impôts qui permettent de financer. Pour ma part, je suis d'accord pour payer un impôt qui permette à mes enfants de se sentir bien dans notre Ville et qui permette aussi aux plus défavorisés d'avoir un service public digne de ce nom, pour que ma Ville soit un exemple pour d'autres Villes. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, je me permets de remarquer que cela fait au moins la quatrième fois que vous prenez la parole.

Mme HOUSSIN : C'est la deuxième.

Mme LE MAIRE : Ah, non !

M. VIGUIER : Ce sera la deuxième, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Mais vous n'arrêtez pas de la prendre.

Mme HOUSSIN : Il a parlé une fois, il a fait son intervention.

Mme LE MAIRE : Bien, Monsieur VIGUIER. Mais c'est la dernière fois. Et Monsieur AURY, c'est la dernière fois aussi.

M. VIGUIER : Je comprends, Madame le Maire, que cela vous pèse. Pour réagir aux propos qui viennent d'être tenus : je ne sais pas si le texte a été écrit avant ces derniers jours, mais « les Beauvaisiens sont contents... les Beauvaisiens sont contents... les Beauvaisiens sont contents »... je crois qu'ils ne le sont guère ces derniers jours, mon cher collègue. Je crois qu'ils ne le sont guère et que la démonstration des récipients, la démonstration aqueuse, tend surtout à prouver que la municipalité de Beauvais est en train de prendre l'eau. Pour le reste, et pour apporter quelques éclaircissements ou réponses à diverses choses qui ont pu être énoncées dans le cadre de ce débat... Très franchement, Madame le Maire, il y a vraiment originellement un vrai problème : je ne vois pas comment vous pouvez faire croire aux Beauvaisiens et comment vous pouvez nous faire croire que vous ne saviez pas ; comment pouvez-vous leur dire aujourd'hui que malgré toutes nos mises en garde précises, chiffrées (à l'euro près), reprises en temps voulu par la presse, inscrites noir sur blanc dans les procès-verbaux de trois Conseils municipaux au moins... Comment, un an après, pouvez-vous nous dire que vous venez de découvrir que vous avez mal calculé les conséquences de vos décisions fiscales vis-à-vis des Beauvaisiens ? Je crois, objectivement, Madame le Maire, que ce n'est pas crédible un seul instant, que ce n'est pas sérieux et que si c'était vrai (je ne le crois pas un instant), ce serait très grave pour les Beauvaisiens qui en effet, en 2001 et en 2008, vous ont fait confiance et qui, à mon avis, doivent amèrement le regretter aujourd'hui. Je voudrais aussi ajouter qu'au regard des dégâts considérables qui vont être causés dans des milliers de foyers beauvaisiens par cette politique fiscale qui est la vôtre et par les conséquences lourdes qu'elle induit (des dégâts considérables), je crois véritablement que votre réaction à cet instant, vos propositions préalables, sont dérisoires ou démagogiques. Dérisoires parce qu'objectivement, un fonds de solidarité que nous appelons de nos vœux, qui serait financé on ne sait pas bien comment d'ailleurs ni à quelle hauteur par la contribution volontaire et un peu piteuse des élus de notre Assemblée... Très franchement, ce n'est pas sérieux et cela ne va pas suffire. Ce n'est pas sérieux au regard des milliers de Beauvaisiens qui sont aujourd'hui...

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, c'est vraiment du mépris pour les élus, quand vous parlez... Vous ne pouvez pas vous en empêcher. Vous ne pouvez pas vous en empêcher.

M. VIGUIER : Je n'ai aucun mépris mais je pense que c'est extrêmement méprisant pour les Beauvaisiens.

Mme LE MAIRE : C'est du mépris, Monsieur VIGUIER ! Vos leçons, vos machins, sans arrêt...

M. VIGUIER : Restez calme, Madame la Présidente.

Mme LE MAIRE : Vous avez demandé ces trois mesures, on a pris les devants. Et maintenant, vous dites : « c'est nul ». Mais alors, que voulez-vous ?

M. VIGUIER : Madame la Présidente, restez calme. Je vais poursuivre mes propos si vous le voulez bien, Madame la Présidente. Tout ça pour dire que le fonds de solidarité que nous appelons de nos vœux ne peut pas être alimenté par la contribution volontaire et piteuse des élus de cette Assemblée communale, alors que des centaines et probablement des milliers de Beauvaisiens ne vont pas pouvoir acquitter les 100 ou 200 euros de taxe d'habitation supplémentaire, ce qui représente parfois le tiers de leur revenu mensuel, parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Et comme vous leur avez caché la vérité depuis un an, il n'ont absolument pas pu anticiper cette dépense considérable. C'est démagogique et en plus, c'est dérisoire sur la question des abattements. Excusez-moi, mais vous attendez – je crois – de votre nouvelle politique d'abattements des rentrées supplémentaires de près de 2 millions d'euros sur cette partie-là. C'est un premier pas, mais il est tout petit : revenir sur la question des abattements pour charges de famille pour le premier et le deuxième enfant en les faisant à nouveau passer de 15 à 20 % (l'an dernier, vous aviez fait le chemin inverse en passant de 20 à 15 %). Mais ne pas dire un mot de l'abattement général à la base de 15 %, qui concernait l'ensemble des Beauvaisiens... Excusez-moi, mais c'est infime : je pense que cela représentera probablement le remboursement, si je puis dire, et dans deux ans seulement (après deux années d'efforts, cette année en 2009 et l'an prochain en 2010), d'à peine le quart de ce que vous venez de prélever cette année et l'an prochain dans les poches des Beauvaisiens. Donc je le dis : c'est démago et dérisoire.

Mme LE MAIRE : Eh bien, il ne fallait pas le demander.

M. VIGUIER : Ce n'est pas du tout ce que nous avons demandé, Madame le Maire. Mais malheureusement, une nouvelle fois, vous ne m'avez pas écouté lorsque je suis intervenu tout à l'heure.

Mme LE MAIRE : Vous n'êtes pas parole d'évangile, il ne faut quand même pas exagérer.

Mme HOUSSIN : Je trouve triste que vous arriviez à rigoler. Rigoler de ça, je trouve ça triste.

M. VIGUIER : Je poursuis. Sur le Conseil Général et pour apporter un éclaircissement à Olivier TABOUREUX, qui évoquait cette question tout à l'heure, vous souhaitiez savoir si nous savions ce que serait la politique d'abattements du Conseil Général (qui a été mise en œuvre pour la première fois en 2009) lorsque nous avons eu nos débats il y a plus d'un an.

M. JULLIEN : Voté en 2008.

M. VIGUIER : Bien sûr, mais je répète ce qu'a dit Sylvie HOUSSIN à l'instant. C'est la première année en 2009 – et bien sûr, cela a été adopté en 2008 : j'en conviens parfaitement – que le Conseil Général a sa propre politique d'abattements, puisque jusqu'à présent c'est la politique d'abattements des communes qui s'appliquaient pour chaque commune, y compris sur la part départementale. Cela n'aurait donc rien changé si le Conseil Général n'avait pas mis en place sa propre politique d'abattements. Je veux dire que la politique d'abattements du Conseil Général nouvellement mise en œuvre en 2009 a été discutée à l'occasion d'un débat d'orientation budgétaire en novembre 2008, puis adoptée à l'occasion du débat sur le budget primitif du Conseil Général pour l'année 2009, qui a été adopté à la mi-décembre.

Mme LE MAIRE : En juillet, Monsieur VIGUIER. Parlez au moins de ce que vous connaissez...

M. VIGUIER : Non, les décisions n'ont pas été définitivement prises.

Mme LE MAIRE : Mais c'est écrit ! J'ai la délibération, Monsieur VIGUIER, je l'ai.

M. VIGUIER : Non.

Mme LE MAIRE : Vous voyez que vous êtes menteur à vos heures.

M. VIGUIER : Ecoutez, franchement...

M. AURY : Madame le Maire, vous étiez parfaitement au courant quand le budget a été voté l'an dernier. Tout à l'heure, vous nous avez expliqué que vous ne connaissiez pas les décisions du Conseil Général. Et là, vous êtes en train de nous expliquer que cela faisait six mois qu'on les connaissait... Un peu de cohérence, Madame le Maire.

Applaudissements.

Mme LE MAIRE : On n'a jamais dit qu'on n'était pas au courant. On a dit...

M. AURY : Un peu de sérieux, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, Monsieur VIGUIER, on n'a jamais dit qu'on n'était pas au courant : on a dit que cela avait été un effet cumulatif.

M. AURY : Vous l'avez dit tout à l'heure ! Vous nous avez reproché de ne pas vous avoir informée sur ces décisions qui vous ont induite en erreur. Enfin, Madame le Maire...

M. VIGUIER : Tout à fait. Franchement, je pense... Et puis nous qualifier de « menteurs », Madame le Maire, ce n'est pas très respectueux : franchement, c'est l'hôpital qui se moque de la charité. Et je voudrais enfin ajouter un troisième aspect, qui est celui des propositions d'orientations budgétaires.

M. TABOUREUX : Vous vouliez me répondre et vous n'avez pas terminé.

M. VIGUIER : Excusez-moi, nous avons été interrompus. Oui, je voulais vous dire que nous n'avions pas toutes les clés lorsque, le 25 septembre 2008, nous avons eu à débattre et à prendre des décisions sur notre propre politique d'abattements. Je vous rappelle que c'était le 25 septembre 2008. Il y a sans doute eu une première délibération en juillet, je ne traiterai pas Madame le Maire de menteuse sur cette question. Mais objectivement, les décisions ultimes ont été prises à l'occasion du vote du budget primitif du Conseil Général le 15 ou 16 décembre 2008 : ça, je peux l'affirmer. Donc très clairement, on n'avait pas tous les éléments. On n'avait pas l'orientation et les décisions fiscales du Conseil Général lorsque nous avons eu à débattre de cette question le 25 septembre 2008. Et en plus, cela n'aurait rien changé. Dernière chose : la question des orientations budgétaires qui pourraient être proposées par l'opposition. Très franchement, lorsqu'on voit le document que vous nous fournissez, il contient lui-même des orientations budgétaires assez floues qui n'impliquent pas nécessairement qu'on mette en place des contre-propositions à cet instant. Y compris parce que nous sommes un peu éduqués par quelques exercices préalables. Par exemple, Monsieur JULLIEN, vous nous parlez d'un « autofinancement restauré qui va permettre de supporter la politique d'investissement de la Ville ». Alors que nous avons démontré (mais sans doute était-ce une erreur de calcul de votre part ou peut-être a-t-on dit encore une fois n'importe quoi par incompétence), lors des débats précédents, que l'autofinancement soi-disant restauré ne l'avait été qu'au moyen d'un recours accru à l'emprunt, c'est-à-dire un autofinancement en quelque sorte payé à crédit et acquis à crédit. Je veux ajouter aussi que sur un débat d'orientations budgétaires, mon cher collègue...

M. JULLIEN : C'est scandaleux ! Je l'ai répété x fois : on ne peut pas financer le fonctionnement avec de l'emprunt, vous le savez...

Mme HOUSSIN : Ne coupez pas la parole à Monsieur VIGUIER, Monsieur JULLIEN. Madame le Maire, présidez !

M. JULLIEN : E je vous ai expliqué pourquoi à de nombreuses reprises, vous n'avez jamais voulu comprendre.

M. VIGUIER : Non, ne nous dites pas ce soir que nous ne comprenons rien à la fiscalité et aux finances locales. Je crois que ce soir les Beauvaisiens sont édifiés. Ils savent parfaitement qui comprend, qui dit la vérité et qui ne comprend pas ou qui fait mine de ne pas comprendre. Ce soir, les Beauvaisiens sont édifiés. Je veux ajouter aussi que dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires, nous pourrions en effet regarder assez précisément ce que sont éventuellement les recettes fiscales attendues d'un exercice budgétaire à venir, malgré les erreurs de calcul bien sûr. Et je rappelle que vous avez déjà eu précédemment quelques erreurs de calcul : lors du débat d'orientations budgétaires puis lors du vote du budget primitif pour 2009, vous aviez estimé que les recettes supplémentaires seraient de l'ordre de 4 millions d'euros ; et c'est à l'occasion d'une décision modificative que vous êtes passés à 5 millions d'euros. Dans ces conditions, lorsque vous oubliez 1 million d'euros de recettes fiscales supplémentaires, il nous est difficile d'avoir précisément un débat d'orientations budgétaires avec vous. Pour conclure, toujours au titre de la difficulté qui est la nôtre et celle de notre Assemblée à avoir un véritable débat d'orientations budgétaires... Sur les investissements, vous n'ajoutez pas grand-chose à votre document, si ce n'est – et c'est un gros investissement que vous nous annoncez – la requalification de la Rue de Clermont. Je ne crois pas me tromper en disant que pas un seul rapport sur cette question n'a été examiné par notre Assemblée. A cet instant, nous ne savons rien, rien de rien, de vos intentions sur ce qui est un des chantiers majeurs que vous annoncez au titre des investissements pour l'année 2010 à venir. Excusez-nous de ne pas avoir de contre-propositions, mais nous voudrions avant cela avoir des informations précises et détaillées.

M. BOURGEOIS : Je vous réponds sur ce dossier de la Rue de Clermont. Le dossier a été présenté dans la dernière Commission d'urbanisme – vous n'étiez pas présent – sous forme d'un diaporama. De toute façon, vous n'avez jamais été présent et vous n'admettez pas la forme de démocratie que nous menons avec la population. Hier soir, nous avons rassemblé une soixantaine de personnes – la concertation dure depuis un an – auxquelles on a présenté le projet détaillé. Donc vous auriez pu aussi être présent en tant que riverain. Certains d'entre vous habitent le quartier de Marissel, donc ont dû avoir le boîtage correspondant. En réalité, nous pratiquons une forme de démocratie qui est tout à fait moderne et qui semble parfaitement convenir aux habitants concernés, puisqu'ils ont applaudi le projet. Et nous ne changerons rien là-dessus.

Mme HOUSSIN : Je veux juste indiquer à Monsieur BOURGEOIS que ce n'était pas à l'ordre du jour de ladite Commission.

Protestation de M. BOURGEOIS.

Mme HOUSSIN : J'ai dit que cela n'était pas inscrit à l'ordre du jour de ladite Commission. Nous recevons de votre part un courrier préalable à la tenue de la Commission : cela n'était pas à l'ordre du jour de ladite Commission.

M. BOURGEOIS : Madame HOUSSIN, je le confirme. Mais dans les questions diverses, on peut traiter des questions importantes. C'est tout. Mais cela fait combien de temps que vous ne venez plus aux Commissions ? Cela fait combien de temps que vous ne venez plus aux Commissions d'urbanisme qui sont essentielles pour les projets ? On ne vous voit plus depuis à peu près un an. Sans doute un manque de temps pour faire autre chose...

M. AURY : Madame le Maire, je pense effectivement que lorsqu'un dossier très important passe dans une Commission, cela mérite au moins d'être placé d'une manière explicite et pas seulement en questions diverses. Je pense que les questions diverses, dans n'importe quelle Assemblée, sont le moyen de pouvoir aborder une question imprévue, qui arrive au dernier moment, une question qu'on n'avait pas prévue d'aborder et non un projet de cette ampleur, pour lequel vous avez prévu de faire un diaporama, etc. A force de trop vouloir justifier, cela ne me paraît pas très sérieux. Mais je veux revenir sur le débat autour du budget.

Intervention inaudible de M. BOURGEOIS.

M. AURY : Effectivement, Monsieur BOURGEOIS. Donc ce soir est retenu le principe du rétablissement de l'ensemble des abattements qui ont été supprimés l'an dernier. Ce serait effectivement...

M. JULLIEN : Je vais être très précis sur la pratique ou les modalités. Vous savez très bien que pour pouvoir rétablir ou supprimer des abattements, il faut une délibération spécifique préalablement communiquée aux élus et qui doit être votée avant le 30 septembre de l'année. Il est bien évident qu'on ne peut pas décider et voter une position comme celle-ci à l'occasion d'un débat d'orientations budgétaires : ce serait parfaitement illégal et contraire à la loi. Cela se fera au moment d'un prochain Conseil Municipal, avec une délibération qui vous sera soumise et qui sera examinée dans le cadre d'une Commission préalable des finances et d'administration générale.

M. AURY : Effectivement, si ce n'est pas dans le cadre d'une question diverse d'un prochain Conseil Municipal mais bien inscrit à l'ordre du jour. En tout cas, pour que les choses soient extrêmement claires, précises, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous demandons le rétablissement de l'ensemble des abattements qui ont été supprimés l'an dernier. D'ailleurs, c'est assez cohérent puisque nous nous étions opposés à la suppression de ces abattements (nous en prévoyions très exactement les conséquences). Nous vous proposons donc simplement – puisque vous vous êtes rendu compte... ou plutôt les Beauvaisiens vous ont fait mesurer les conséquences graves de la mesure que vous aviez votée – de revenir complètement dessus. Ce serait mieux, plutôt que de pleurnicher. Nous sommes là non pas pour pleurnicher, mais nous sommes là pour prendre des décisions qui, à un moment donné, se traduisent par les décisions les plus positives pour les Beauvaisiens. J'ajouterai une proposition que n'ont pas faite mes Collègues (je pense qu'ils pourraient tout à fait la partager) : puisque nous sommes dans un essai de rectification de l'ampleur des conséquences de votre mesure, je pense que nous pourrions très bien envisager une baisse – pourquoi pas ? – de la taxe d'habitation l'an prochain, comme vous l'avez fait une fois dans le mandat précédent pour la taxe sur le foncier bâti. Cela marquerait une volonté de rectifier, même légèrement, les mesures prises. Parce qu'on dit : « l'an prochain, 0 % ». Non : l'an prochain, ce sera tout ce qui a déjà été adopté cette année, donc on reprendra à nouveau la même ampleur d'augmentation par rapport à ce qui existait antérieurement. Pour le coup, il n'y a pas de remise en cause des acquis : c'est tout à fait conservé. Comme Monsieur JULLIEN nous dit que techniquement et légalement (je suis prêt à l'admettre), nous ne pouvons pas le modifier pour l'année prochaine, il faut qu'en tout état de cause cela soit modifié ; et pour les taux, cela pourra l'être dès l'an prochain. Peut-être cela donne-t-il plus de force à ma proposition : je propose qu'une baisse de la taxe d'habitation soit votée l'an prochain, comme vous ne pouvez pas remettre en cause la politique d'abattements pour l'an prochain. Deuxième chose (je l'ai soulevée tout à l'heure et je suis un peu surpris du silence qui continue d'être assourdissant sur cette question) : on m'a reproché tout à l'heure d'évoquer les prospectives sur les années suivantes. Dans un débat d'orientations, a priori, on regarde l'avenir. C'est vous-

même qui, dans votre dossier, parlez des années 2010, 2011 et 2012. De la même manière, c'est vous qui nous parlez des conséquences des politiques nationales sur le budget de la Ville (je n'ai rien inventé de ce point de vue-là, et on est pleinement dans le sujet en évoquant cela). Madame le Maire, j'aimerais absolument vous entendre là-dessus : êtes-vous pour la suppression de la taxe professionnelle ? Ou allons-nous voter très clairement une motion qui pourrait dire : « Le Conseil Municipal demande aux sénateurs et députés de l'Oise de refuser de voter la suppression de la taxe professionnelle et que le gouvernement et le Parlement engagent une concertation réelle avec toutes les collectivités pour une réforme juste de la fiscalité locale » ? Nous pourrions d'ailleurs demander, puisque c'est au cœur de ce dont vous nous parlez dans le document d'orientations budgétaires, l'indexation des dotations d'Etat (on est en pleine discussion sur la loi de finances) sur l'inflation réelle subie par les collectivités. Ce serait vraiment à minima. Ce ne sont pas toutes les propositions que je peux avoir en tête, mais ce me semble à minima des mesures qui pourraient être votées. S'il n'y a pas cette position très claire contre la suppression de la taxe professionnelle... Monsieur JULLIEN nous a dit : « ce sera compensé l'an prochain ; après, on verra... C'est une nouvelle contribution qui va être instituée ». Je n'aurais pas la cruauté de vous rappeler ce qu'en disait votre ami JUPPE en disant que c'était du « foutage de gueule », étant donné qu'il n'y a aucun engagement, aucune lisibilité sur la suite. Et si vous voulez simplement prendre la tâche des services fiscaux, ils vous donneront les éléments pour vous indiquer que cette contribution dont on parle aujourd'hui ne rapporterait qu'environ 10 à 15 % du montant de la taxe professionnelle, c'est-à-dire des sommes absolument pas au niveau des sommes actuellement collectées dans le cadre de la taxe professionnelle. Parce que si nous n'avons pas cette position (et je souhaite que dans toutes les collectivités en France, il y ait des prises de position comme celle-là) et si on n'accroche pas absolument les députés et sénateurs de l'Oise sur ce qu'ils vont voter – parce que ce sont eux qui vont voter cela dans quelques semaines –, il serait trop hypocrite de revenir pleurer dans quelques mois devant ce Conseil Municipal pour dire : « oh la la ! On n'a plus la taxe professionnelle et on est vraiment dans de grosses difficultés ». Il faut être cohérent. Donc il faut qu'il y ait une position très claire du Conseil Municipal ce soir sur ce point. Et puis j'aimerais également une autre clarification. Madame le Maire, vous nous dites que vous vous engagez à ce que, dans les années qui viennent, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti n'augmentent pas. Je ne crois pas cela possible s'il y a suppression de 50 % des recettes de la collectivité avec la taxe professionnelle. Mais admettons... Je crains un peu – et j'aimerais que vous nous détrompiez vraiment, sans ambiguïté – que vous ne nous annonciez que la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti n'augmenteront pas parce que, de l'autre côté, vous êtes en train de préparer la création d'une taxe sur les ordures ménagères. Or pour l'instant, grâce aux décisions prises par les municipalités de gauche tout à fait délibérément, nous n'avons pas à subir cette taxe à Beauvais. Je sais que vous faites étudier cette question depuis plusieurs années par les services de l'Agglomération. Est-ce que votre engagement concernant la non augmentation de la taxe d'habitation et du foncier bâti vaut aussi engagement sur la création d'une taxe sur les ordures ménagères dans les années qui viennent, par l'Agglomération que vous présidez ? Sinon, le passe-passe serait trop facile, trop grossier, consistant à dire : « je n'augmente pas votre taxe d'habitation et votre foncier bâti mais je vous reprends de l'autre main, à travers une taxe sur les ordures ménagères ». Je répète les trois propositions :

- qu'il y ait l'an prochain une baisse de la taxe d'habitation, pour atténuer un peu les conséquences ;

- que l'on revienne intégralement, dès que possible, sur l'ensemble des abattements qui ont été supprimés par la commune l'an dernier ;

- que l'on vote une motion demandant qu'on ne supprime pas la taxe professionnelle ;

- que l'engagement de votre part vaille également sur la non création d'une taxe sur les ordures ménagères.

Mme LE MAIRE : Les propositions que nous avons faites, nous nous y tenons. Quant aux autres questions, elles ne dépendent pas de la commune de Beauvais. Donc je n'ai pas de commentaires à faire et nous passons au dossier numéro 2...

M. AURY : Vous nous confirmez donc solennellement ce soir, Madame le Maire...

Mme LE MAIRE : Je n'ai rien à ajouter.

M. AURY : Que vous envisagez, dans la période à venir, la création d'une taxe sur les ordures ménagères qui vous permettra, par un tour de passe-passe, d'expliquer que vous avez tenu votre engagement sur la non augmentation des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti, et qui représentera une charge encore plus lourde à travers la création de cette taxe.

Mme LE MAIRE : J'ai dit que je n'avais rien à ajouter.

M. AURY : Franchement, vous en faites l'aveu ce soir.

Mme LE MAIRE : Oh ! Mais je n'ai rien dit...

M. AURY : Oui, Madame le Maire. Et comme tout est enregistré ce soir et que tout sera inscrit au procès-verbal, j'appelle les Beauvaisiens...

Mme LE MAIRE : ça va, ça va...

M. AURY : ... à être extrêmement vigilants sur ce point. Parce que votre réponse prouve que c'est bien cela que vous avez en tête. On me coupe le micro...

Mme LE MAIRE : ça suffit.

M. JULLIEN : ça suffit. Le débat d'orientations budgétaires est clos.

Mme LE MAIRE : C'est une logorrhée incroyable !

M. AURY : Eh bien, nous avons le droit aussi, Madame le Maire, de voter la délibération ici et dans les termes que je vous ai proposés. Puisque vous nous privez du Conseil d'agglomération de manière totalement antidémocratique, vous ne pouvez pas refuser ce vote-là. Parce qu'il a des conséquences directes, Madame le Maire...

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, ça suffit maintenant.

M. AURY : ... sur le budget, les budgets de la Ville et la fiscalité des Beauvaisiens dans les prochaines années. Donc c'est de droit, Madame le Maire, de soumettre cette motion au vote du Conseil Municipal. Vous n'avez pas le droit de refuser de proposer cela au vote.

Mme LE MAIRE : Dossiers suivants ? Dossiers numéro 2, 3, 4 et 5.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, il y a une motion qui vous est proposée. Vous êtes obligée...

Mme LE MAIRE : Vous n'avez qu'à m'écrire. On ne soumet pas une motion comme ça au dernier moment !

M. AURY : Si. C'est ce que vous faites à chaque Conseil Municipal, Madame le Maire.

Mme HOUSSIN : Vous le faites à chaque fois, Madame le Maire.

M. AURY : A chaque Conseil Municipal, vous nous pré-

sentez des motions qui ne nous ont pas été envoyées dans les délibérations du Conseil municipal.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY !

M. AURY : Donc je vous demande, Madame le Maire, de soumettre dans les mêmes conditions...

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY ! Mais il ne s'arrête pas...

M. AURY : ... la motion que je vous ai proposée. Ou alors, vous êtes parfaitement d'accord avec les mesures de l'UMP, ce que je crois.

Mme LE MAIRE : Dossiers numéro 2, 3...

M. AURY : Qui est favorable à la motion aux parlementaires et aux sénateurs de l'Oise ?

M. AURY : Qui est pour cette motion ? Qui est contre cette motion ?

Mme LE MAIRE : C'est moi qui suis maître de l'ordre du jour. On arrête le débat.

M. AURY : Cette motion est donc adoptée, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Non ! Il est malade...

M. AURY : ... à l'unanimité des suffrages exprimés. J'espère que vous la transmettez aux parlementaires de l'Oise afin qu'ils en tiennent compte dans leur vote au Parlement.

Mme LE MAIRE : Dossiers numéro 2, 3, 4, 5. Monsieur JULLIEN ?

BUDGET PRINCIPAL 2009 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-11,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 19/12/2008 approuvant le Budget Primitif 2009, du 13 mars 2009 adoptant le compte administratif 2008 et du 19 juin 2009 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint, présentant par ailleurs le tableau des subventions (reste à répartir) et la situation des autorisations de programme et des crédits de paiement actualisés,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	459 073	Propositions nouvelles	459 073
-----		-----	
Total :	459 073	Total :	459 073

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	- 1 070 662	Propositions nouvelles	- 1 070 662
-----		-----	
Total :	- 1 070 662	Total :	- 1 070 662

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19/12/2008 approuvant le Budget Primitif 2009, du 13 mars 2009 adoptant le compte administratif 2008 et du 19 juin 2009 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes nouvelles,

Précisant que la présente décision modificative enregistre des mouvements budgétaires à l'intérieur de chaque section qui se neutralisent,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe de l'Eau arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	0	Propositions nouvelles	0
-----		-----	
Total(1) :	0	Total(1) :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	0	Propositions nouvelles	0
-----		-----	
Total ⁽¹⁾ :	0	Total ⁽¹⁾ :	0

⁽¹⁾ compensation entre les ouvertures et réductions de crédits à l'intérieur de chaque section, d'où malgré les mouvements budgétaires opérés, des totaux de zéro euros.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-11,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 13 mars 2009 approuvant le Compte Administratif 2008 et Budget Primitif 2009,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe zone de la Marette arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	770 135	Propositions nouvelles	770 135
-----		-----	
Total :	770 135	Total :	770 135

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	770 135	Propositions nouvelles	770 135
-----		-----	
Total :	770 135	Total :	770 135

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ELISPACE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19/12/2008 approuvant le Budget Primitif 2009, du 13 mars 2009 adoptant le compte administratif 2008 et du 19 juin 2009 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	4 500	Propositions nouvelles	4 500
-----		-----	
Total :	4 500	Total :	4 500

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	0	Propositions nouvelles	0
-----		-----	
Total :	0	Total :	0

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : On va parler des décisions modificatives. Ce sont des délibérations que nous votons. Je vous propose de faire un exposé général sur l'ensemble des décisions modifica-

tives, très court. Ensuite, on votera successivement chacune des délibérations. Pour le budget principal, ce sont des mesures d'ajustement. Vous en avez le détail dans le dossier. Les plus importantes au niveau des recettes sont notamment des ajustements concernant les remboursements sur rémunérations et les remboursements de frais par le CCAS. Je vous épargne la lecture concernant les autres éléments, qui aboutissent à une recette supplémentaire de 459 000 euros. En ce qui concerne les dépenses, elles sont identiques. Nous trouvons un financement supplémentaire de la section d'investissement pour 247 000 euros, ce qui prouve que l'on aura un excédent sur ce plan-là ; les prestations de services pour 191 000 euros ; et vous avez également le détail en ce qui concerne les deux autres opérations. Je précise simplement que les dépenses nouvelles inscrites hors prélèvements en faveur de la section d'investissement totalisent seulement 0,3 % des crédits ouverts, ce qui montre que c'est un ajustement mineur. Sur l'investissement au titre de cette décision modificative, un certain nombre de ressources sont modifiées. J'insisterai surtout sur le fait que nous diminuons le recours prévisionnel à l'emprunt de 1 620 837 euros (c'est quand même une bonne nouvelle), ce qui va nous permettre d'alléger la charge d'emprunt. En ce qui concerne l'investissement, vous remarquerez qu'il y a un certain nombre de diminutions concernant les subventions d'équipement, acquisitions de terrains et de terrains bâtis. Cela s'explique tout simplement parce que ces opérations doivent se réaliser au titre de l'année 2010, donc il est inutile de les conserver sur le budget 2009 : on les retrouvera inscrites au BP 2010. Par contre, vous retrouverez au titre des emplois, des aménagements et des terrains aménagés, notamment le terrain de foot synthétique pour 280 000 euros. Et il y a également un certain nombre d'opérations pour le complexe aquatique, dans le cadre du contentieux et du compte prorata – parce que vous savez qu'il y a des opérations de malfaçons (nous sommes obligés d'assurer des emplois et il y a également un certain nombre de recettes à la clé). Tout ceci nous permet de diminuer la section d'investissement un peu plus de 1 700 000 euros. Voilà pour le budget principal.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. JULLIEN : En ce qui concerne le budget annexe de l'eau, il est encore plus court. Un virement à la section d'investissement : par contre, ce virement est diminué et sera équilibré par un emprunt supplémentaire. Mais je précise quand même que nous sommes obligés de rembourser à l'Agence de l'eau une somme de 124 836 euros au titre de surtaxes que nous n'avons pas pu prélevées. Vous en avez le détail dans votre dossier.

BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ELISPACE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. JULLIEN : Pour Elispace, les ajustements s'élèvent, au niveau de la section de fonctionnement, à 4 500 euros. Au niveau de la section d'investissement, il y a simplement une compensation au titre d'un virement à la section d'investissement et d'une dotation à l'amortissement au titre de 930 euros. Quant aux emplois, il n'y aura pas d'inscriptions nouvelles. Les 4 500 euros, ce sont essentiellement de l'électricité et de l'énergie supplémentaires pour pouvoir boucler l'exercice de 2009.

BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. JULLIEN : J'en viens cette fois-ci à La Marette. Pour le budget annexe, au niveau des recettes, il n'y a pas de modification. Pour les dépenses, ce sont essentiellement des terrains à aménager au titre de la DM1, des acquisitions foncières et des achats de matériel pour 420 000 euros – qui sont donc mis en ?uvre. En ce qui concerne l'investissement, nous

sommes tenus d'emprunter les sommes nécessaires pour pouvoir financer ces terrains à aménager et l'achat de matériel. J'apporte une petite précision concernant le budget annexe : comme vous le savez, les budgets seront totalement équilibrés à la clôture de ces budgets, lorsque nous aurons vendu les terrains aménagés, ce qui prouve que ce sont des emprunts de très courte durée. Voilà donc pour l'ensemble de ces quatre budgets. Si vous voulez bien, on va voter successivement : le principal ; ensuite, nous voterons l'eau ; ensuite, nous voterons l'Elispace ; et enfin, nous voterons La Marette. Pour le budget principal, je rends la main à Madame le Maire.

VOTES

Mme LE MAIRE : Sur le dossier numéro 2, pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Unanimité.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, vous êtes contre ?

M. VIGUIER : Oui.

Mme LE MAIRE : Madame ABLA aussi vous êtes contre ? Donc 9 voix contre.

M. VIGUIER : Pour les dossiers 3, 4 et 5, nous nous abstenons.

Mme LE MAIRE : Très bien. Donc il y a 9 abstentions pour les dossiers 3, 4 et 5.

AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2009

6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2009 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

A ce titre, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au Budget primitif 2009 de crédits non répartis au compte 6574 «subventions aux associations et autres organismes de droit privé» ventilés selon la codification fonctionnelle de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en oeuvre des projets des associations suivantes :

- Comité de l'Oise de lutte contre le cancer
Prix de l'Oise Antony Bernard contre le cancer : 5 000 €
- ELA : 900 €
- Association LEAVE : 1 500 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PRIX NATIONAL DE LA VILLE ASSOCIATIVE 2009

PARTICIPATION AU CONCOURS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

En Novembre 2009, lors du Salon des Maires, le Prix National de la Ville Associative va être décerné.

Pour la deuxième année consécutive, le CICOS (Centre Inter-associatif de Conseils et de Services) organise ce concours et invite toutes les villes de France à participer afin de valoriser leur dynamique associative locale.

Le CICOS est une association loi 1901 au service des associations qui a pour but d'informer, de former les différents acteurs des associations mais aussi d'animer la vie associative.

Le Prix national de la Ville Associative représente, à ce jour, le premier label soulignant la coopération entre les communes et leur réseau associatif. C'est un moyen unique de valoriser, récompenser et reconnaître les initiatives locales issues d'un partenariat ville-associations.

Ce concours s'adresse aux collectivités locales de toutes tailles ; deux conditions sont requises afin que leur participation soit validée, à savoir le renseignement du questionnaire en ligne et la participation financière liée aux frais de dossier.

Un jury composé d'experts, d'acteurs de terrain, de membres de collectivités locales et du Haut Commissariat à la Jeunesse examinera les dossiers en vue d'une labellisation «ville associative» et les maires des villes lauréates seront invités à recevoir leur prix au Salon des Maires 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour concourir au Prix National de la Ville Associative 2009 ;
- de payer les frais d'adhésion qui sont fixés à 300 ? pour les Collectivités locales de plus de 50 000 habitants ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

INDEMNISATION DES AGENTS DU CCAS ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS INTERVENANT À L'OCCASION DES MANIFESTATIONS OU CONSULTATIONS ÉLECTORALES ORGANISÉES PAR LA VILLE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

L'organisation des services repose sur la mutualisation et le partage des moyens afin de renforcer l'efficacité et la pertinence des actions menées au service des habitants.

Dans ce cadre, des agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) apportent leur concours à l'animation de diverses manifestations organisées par la ville comme « Noël pour tous » ou les repas des retraités, ainsi qu'à l'occasion des consultations électorales.

Dans un souci d'équité avec les autres agents de la ville intervenant sur ces événements, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge la rémunération de cette activité accessoire des agents du CCAS et de la CAB et de la fixer en référence à un taux horaire prenant pour base le montant du traitement indiciaire de l'agent majoré par le coefficient suivant :

- 1,25 pour les 14 premières heures
- 1,27 pour les heures suivantes
- 1,67 pour les heures de dimanche ou de jour férié
- 2 pour les heures effectuées entre 22 h et 7 h (heure de nuit)

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AFM TÉLÉTHON

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

Reconnue d'utilité publique depuis 1976, l'Association Française contre les Myopathies est une association de malades et de parents de malades touchés par les maladies neuromusculaires. Son objectif est double :

- guérir ces maladies rares, souvent d'origine génétique et encore incurables,
- aider les malades et leurs familles à mieux vivre ensemble la maladie.

Pour financer ces actions, l'association organise une opération annuelle de collecte de fonds, le TÉLÉTHON.

Depuis 2001, la ville s'associe financièrement au succès de cette manifestation. Pour l'édition 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, prélevée sur les crédits prévus à cet effet et correspondant :

- aux droits d'entrée de la patinoire des 4 et 5 décembre 2009,

- aux droits d'entrée au Grand Tournoi de Trivial Poursuit organisé dans les salons de l'Hôtel de Ville, le vendredi 4 décembre 2009. Le droit d'accès est fixé à 15 ? par équipe (2 personnes), des jeux seront offerts aux vainqueurs.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**CAHIER DES CHARGES DE CESSION
DU FONCIER POUR LE LOTISSEMENT
AGEL II****MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

L'opération Agel s'inscrit dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine Saint Jean. Ce projet de reconversion de l'ancienne caserne militaire Agel constitue l'occasion majeure d'amorcer le renouveau du quartier Saint Jean, en favorisant l'implantation de logements, de commerces et d'activités tertiaires.

Il est rappelé que le secteur Agel fait l'objet de deux procédures de lotissement : le lotissement Agel I créé via un arrêté en date du 8 mars 2006, et le lotissement Agel II créé par arrêté du 17 novembre 2008. Le lotissement Agel II s'articule avec le lotissement Agel I.

Le lotissement Agel II comprend 3 lots à bâtir :

- un lot destiné prioritairement à de l'habitat
- deux lots destinés à la création ou au transfert de surfaces de bureaux et d'activités tertiaires.

La surface hors oeuvre nette maximale sur l'ensemble du lotissement est de 41 577 m².

À ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

- approuver et signer le présent cahier des charges de cession du foncier, joint en annexe, pour le lotissement Agel II,
- signer toutes pièces relatives à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 08/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le projet de rénovation urbaine du site de Beauvais - Saint-Jean.

DEUXIÈME TRANCHE DU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COM- MERCE)

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'opération urbaine « Beauvais Coeur de Ville, Coeur de Vie » l'État au titre du FISAC, vient de procéder au paiement de la subvention de la deuxième tranche. Il convient par conséquent de payer les différents partenaires de cette opération :

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise :

- Montant de la subvention : 3 000 euros pour la réalisation de diagnostics économiques pour vérifier la capacité de 8 entreprises à investir dans la rénovation de leur devanture.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise :

- Montant de la subvention : 1 125 euros pour la réalisation de diagnostics économiques pour vérifier la capacité de 3 entreprises à investir dans la rénovation de leur devanture.

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Oise (CAUE) :

- Montant de la subvention : 2 600 euros (solde de la subvention initiale d'un montant de 13 000 euros) pour l'accompagnement et le suivi de 22 projets.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces nécessaires au versement des subventions
- d'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 08/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVATION DES VITRINES'

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'opération urbaine « Beauvais Coeur de Ville, Coeur de Vie », un dispositif d'aide à la rénovation des devantures a été mis en place. Il s'agit de faire bénéficier aux commerçants, artisans et prestataires de services de subventions dont le taux peut aller jusqu'à 40% (20% Etat et 20% Ville) des dépenses subventionnables. Cette subvention ne peut dépasser 20 000 euros. Pour prétendre au taux maximum, le local commercial doit être accessible ou présenter des mesures de substitution.

Vu la décision du comité de pilotage en date du 26 mai 2009, il est proposé de retenir le dossier suivant :

Michel CANU (charcuterie de la cathédrale, rue de la taillerie) :

- Montant des dépenses subventionnables : 33 715 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 13 486 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

SARL Vangodts Beauvais (rue Saint Pierre) :

- Montant des dépenses subventionnables : 9 094 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 3 638 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

Après production des factures acquittées, le montant de la subvention s'élève à :

- Michel Canu : 12 389 euros.

- Sarl Vangodts Beauvais : 3 014 euros

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer la subvention précitée,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents nécessaires au versement de la subvention.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 08/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2009

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil municipal du 30 janvier 2009 a adopté la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2009 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le Comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants locaux (centres sociaux et associations d'animation), s'est tenu le 23 septembre 2009 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche action n°1 : «Saint-Lucien fête Noël»

Association Beauvais Judo Jujitsu Brésilien

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 800 €

Fiche action n° 2 : «Ciné goûter de Noël»

Association Benkadi

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 950 €

Fiche action n° 3 : «Notre-Dame-du-Thil fête Noël»

Association Caisse à Outils

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 900 €

Fiche action n° 4 : «Ciné goûter»

Association Equilibre

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 780 €

Fiche action n° 5 : «Loto de Noël pour les enfants»

Association Ascao

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 500 €

Fiche action n° 6 : «Entre deux cordes»

Association No-Made

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 1 226 €

Fiche action n° 7 : «Noël s'anime»

Association Utile

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 1 800 €

Fiche action n° 8 : «Ça cartonne»

Association Utile (assos Relais)

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 900 €

Fiche action n° 9 : «Tournoi de foot et animations»

Association FC Bellovaque

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 1 000 €

L'ensemble de ces projets représente un financement de 8 856 €.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 08/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe les fonds de soutien aux initiatives locales.

AMÉNAGEMENT ABORDS ÉGLISE ST JACQUES

ACQUISITION PELLISSIER

Mme THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

Monsieur Jean-Paul PELLISSIER est propriétaire d'une parcelle de terrain, sise à Beauvais lieudit «Sentier des Pellerins».

Cette parcelle, classée en zone N du Plan Local d'Urbanisme, intéresse la Ville dans le cadre de la constitution de réserves foncières en vue de l'aménagement des abords de l'église St Jacques. Elle est en effet inscrite en emplacement réservé n° 25 du P.L.U. pour la mise en œuvre d'une circulation douce entre l'avenue Winston Churchill et la rue de Paris.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 77 d'une superficie de 383 m², au prix de 810,00 € en accord avec le service des domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission «Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement», réunie le 15/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACQUISITION D'IMMEUBLE

*RUE DU PONT LAVERDURE
ZONE DE RECONVERSION URBAINE*

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner portant sur un immeuble anciennement à usage de dépôt pétrolier situé 10 rue du Pont Laverdure comprenant un bâtiment à usage de hangar et du terrain, le tout cadastré section Q n° 9 pour 2 765 m² appartenant à la société TOTAL.

Cet immeuble a été utilisé pour la réception, le stockage et la distribution de fioul domestique jusqu'à sa cessation d'activités en 1999.

Les installations pétrolières ont été démantelées en 2000 et des travaux de dépollution ont été réalisés en 2004 et 2007 mais dans la perspective d'un usage industriel du site.

C'est pourquoi à la demande de la Société TOTAL, ce terrain est grevé d'une servitude d'utilité publique prévoyant que toute utilisation du site à d'autres fins que industriel, artisanal ou parking devra être précédée d'une étude quantifiée des risques et le cas échéant de travaux de dépollution adéquats.

Conformément au PLU adopté en Juillet 2007, il est projeté de reconvertir le secteur de la rue du Pont Laverdure (à la base industrielle) vers des activités plus tertiaires, voire de l'habitat.

C'est pourquoi, le Maire a saisi l'opportunité de préempter ce bien qui est, par ailleurs, libre de toute occupation.

La Ville se propose d'utiliser la méthode de jardins filtrants de dépollution par des plantes macrophytes pour pouvoir accueillir ultérieurement du logement.

Considérant l'accord de la société TOTAL, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir, auprès de la société TOTAL, la parcelle cadastrée section Q n° 9 d'une superficie de 2765 m², au prix de 57 165 euros et en accord avec l'estimation des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission «Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement», réunie le 15/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE PAR ADJUDICATION MAISON 23, RUE JEAN-BAPTISTE BAILLIÈRE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

En 1991, la Ville de Beauvais a cédé par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans la gestion de plusieurs propriétés à la SA HLM DU BEAUVAISIS dont une maison d'habitation sise 23, rue Jean-Baptiste Baillièr.

La SA HLM ne souhaitant plus relouer cette maison qui nécessite d'importants travaux, a demandé à la Ville de la reprendre en vue d'une vente éventuelle.

Il s'agit d'une maison de ville R + 1 disposant d'une petite cour intérieure et d'une dépendance, le tout cadastré section N n° 91 pour 45 m².

Cette maison est actuellement libre de toute occupation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord :

- sur la mise en vente de ce bien par adjudication amiable moyennant une mise à prix de 41 000,00 € en accord avec le service des Domaines. Il est précisé que les frais de cette procédure (notaire, frais de publicité...) estimés à 2 000,00 € seront à la charge du futur acquéreur ou, à défaut en cas d'adjudication infructueuse, de la Ville de Beauvais,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission «Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement», réunie le 15/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉALISATION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE VENTE DE TERRAIN

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en 2007,

un site avait été pressenti pour la réalisation d'un futur centre pénitentiaire au sud de Beauvais, à proximité du bois quequet, et les terrains avaient alors été classés en zone 1AUc .

La majorité de ces terrains, en nature de bois taillis, appartient à la ville de Beauvais et le ministère de la Justice a récemment sollicité la ville afin de les acquérir .

Compte tenu de l'intérêt général de cette opération, il est proposé au Conseil Municipal :

- de vendre à l'État, Ministère de la Justice, partie de la parcelle AH n° 489 (pour 115 269 m² environ) et les parcelles cadastrées section AH n° 64, 65, 68, 71 et ZI n° 21, le tout pour 13 hectares 26 ares environ au prix des domaines, soit 0,61 € le m², en vue de la réalisation de l'établissement mentionné ci-dessus.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission «Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement», réunie le 15/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme LE MAIRE : Le déménagement de la prison revient d'actualité. Donc nous vendons au Ministère de la Justice un certain nombre de parcelles pour sa construction. Même vote. Unanimité. Monsieur AURY ?

M. AURY : J'ai une remarque. De quelle manière la construction va-t-elle empiéter sur le Bois Quequet ?

Mme LE MAIRE : Elle n'empiète en aucune manière sur le Bois Quequet.

M. AURY : Ma deuxième remarque est liée également au dossier suivant. Je constate qu'on est beaucoup plus généreux avec l'Etat pour la construction d'une prison, en lui vendant le prix à 0,61 euros le m², alors qu'on a vu tout à l'heure qu'il ne nous faisait vraiment pas de cadeaux. Par contre, pour construire du logement social (c'est la délibération 18), on va vendre à la SA HLM du Beauvaisis des terrains à 60 euros le m², c'est-à-dire 100 fois plus cher. Je trouve que compte tenu des cadeaux que fait l'État aux collectivités, il pourrait au moins payer correctement les prix des terrains qu'il a besoin d'acquérir.

Mme LE MAIRE : Pas de vote contraire ?

M. AURY : Vous n'avez aucune remarque sur ce que je viens de dire ? C'est parfaitement normal ?

Mme LE MAIRE : Vous n'avez pas posé de questions. Moi, j'ai entendu des remarques. Très franchement, je vais vous dire : j'étais absolument d'accord avec vous. J'ai été étonnée par le prix, mais on m'a dit : « c'est l'estimation des Domaines : ce sont des terrains qui n'étaient pas constructibles ». Donc voilà, on est obligés de se conformer à l'estimation des Domaines. Je le regrette, comme vous.

M. AURY : Ils ne sont pas constructibles de par la décision de la Ville de leur classement sur cette forme-là au Plan local d'urbanisme, non ?

Mme LE MAIRE : On ne peut pas changer le PLU pour ça. Je ne pense pas qu'on aurait pu construire des logements sociaux à cet endroit-là.

M. AURY : Quand on a fait le PLU, vous anticipiez quand même sur le fait qu'on allait devoir vendre des terrains dans ce

coin-là. Donc je trouve qu'encore une fois, ce n'est pas une très bonne opération d'avoir classé les choses de cette manière.

M. MARDYLA : Je pense aussi qu'ils ne sont pas viabilisés et la viabilité coûte assez cher. Donc finalement, cela réduit le différentiel.

Mme LE MAIRE : Voilà. On vote le dossier numéro 17. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Unanimité.

VENTE DE TERRAINS À LA SA HLM DU BEAUVAISIS

RÉALISATION DE LOGEMENTS RUE RABELAIS

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la poursuite de sa politique locale de l'habitat, et en liaison avec l'opération de rénovation urbaine engagée sur le quartier Saint-Jean, la Ville se propose de vendre un terrain à la SA HLM DU BEAUVAISIS en vue de la réalisation de logements locatifs aidés, en financement PLUS.

Il s'agit d'un terrain de 4 700 m² environ situé rue Rabelais, à côté du programme déjà réalisé par la SAHLM du Beauvaisis et à proximité de l'opération dite des longues rayes.

La société se propose de réaliser sur ce terrain 2 petits collectifs pour 33 logements (R+2) et quatre maisons individuelles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de vendre une parcelle de 4 700 m² environ rue Rabelais à prendre sur les parcelles communales cadastrées section CB n° 17 et CA n° 73 pour une SHON prévisionnelle de 2 732 m² au prix de 200 000,00 euros HT, (ces parcelles ayant été estimées 60,00 euros le m² par les domaines),

- d'autoriser la SA HLM du Beauvaisis à déposer sa demande de permis de construire sur ce projet,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission «Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement», réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Mesdames Caroline CAYEUX, Claire BEUIL, Sylvie HOUSSIN et Monsieur Jean-Marie JULLIEN ne prennent pas part au vote.

Mme LE MAIRE : Je voudrais simplement dire que les deux petits collectifs ont 33 logements et non 34, comme cela avait peut-être été compris par certains.

M. PIA : C'était en effet inscrit comme ça dans la délibération. Il s'agit de la vente d'un terrain de 4 700 m² à la SA HLM du Beauvaisis pour construire 33 logements, et non 34 comme cela est inscrit dans votre projet de délibération – sur le secteur de la Rue Rabelais. Vous devez avoir le plan en annexe.

M. BOURGEOIS : Je voudrais donner une précision au niveau de ce dossier. Ce n'est pas mentionné, mais nous en avons parlé à la Commission Urbanisme. Nous vendons ce terrain volontairement en dessous du prix de l'estimation des Domaines, qui était de 282 000 euros, soit un rabais de 28 %. Voilà un très bel exemple de l'action municipale, de ce à quoi sert la fiscalité dans le domaine du logement. Nous savons très bien aujourd'hui que les bailleurs sociaux ne viennent effectivement et ne font un projet sur un terrain que dans la mesure où le prix de vente du terrain est avantageux. Et je crois savoir qu'il y a unanimité autour de cette table pour accorder ces facilités. Parce qu'évidemment, si le prix de vente est trop cher, cela se répercute sur quoi ? Eh bien, sur la qualité du logement. Soit ils ne font pas, soit ils font des logements au rabais. Et là, je pourrais multiplier les exemples. Je ne suis pas intervenu tout à l'heure dans le débat, mais je comptais sur ce dossier-là pour monter au créneau : c'est un exemple de la façon dont la municipalité a permis que des programmes de logement aient continué à se faire malgré une situation économique évidemment difficile. La chute des logements en France pendant le 1er trimestre 2009 est très importante. J'ai ici les chiffres que je peux vous communiquer : recul de 34 % et de 48 % dans le domaine du collectif pour le 1er trimestre 2009 ; mais sur Beauvais, la progression continue (44 % de plus en 2009). Et à ce jour, 252 nouveaux logements ont été livrés, dont 197 portés par les bailleurs sociaux. Ceci n'est pas un miracle, bien entendu, dans cette situation difficile : c'est parce que dans tous les cas, nous avons fait des conditions attrayantes pour les bailleurs (mais il n'y a pas que les bailleurs sociaux qui ont bénéficié de ces conditions, les autres aussi), qui ne se sont pas désengagés de leurs programmes beauvaisiens. Je tenais absolument à donner cette précision pour bien montrer que pour cela, il fallait évidemment une masse budgétaire, pour consentir ces rabais. On en voit l'utilité sur une ville qui a besoin de logements et de logements sociaux : vous en avez ici un bel exemple.

Mme LE MAIRE : Je voudrais vous dire, mes chers Collègues, que ni Claire BEUIL, ni Jean-Marie JULLIEN ni moi-même ne voterons, étant membres du Conseil d'administration.

M. AURY : J'ai une remarque à faire suite à l'intervention de Monsieur BOURGEOIS. Je pense qu'il a tout à fait raison de souligner les capacités et les possibilités qu'ont les collectivités d'intervenir sur des domaines comme celui du logement. Ce qui rend encore plus scandaleuse la position du gouvernement – qu'a rappelée tout à l'heure Monsieur JULLIEN – quand il appelle les collectivités à réduire leurs dépenses, comme s'il s'agissait de dépenses inutiles et non pas de dépenses d'investissements utiles aux populations. Raison de plus pour se mobiliser contre cette politique du gouvernement qui veut étrangler les collectivités.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, vous l'avez oublié, je fais aussi partie du Conseil d'administration de la SA HLM du Beauvaisis.

Mme LE MAIRE : Excusez-moi.

Mme HOUSSIN : Et comme je porte aussi le pouvoir de Anne ROUIBI, il y aura deux voix en moins en ce qui nous concerne.

Mme LE MAIRE : Il y a cinq personnes qui ne prennent pas part au vote. Mais non, Madame ROUIBI n'est pas membre du Conseil d'Administration. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il y a quatre personnes qui ne participent pas au vote. Le rapport est adopté.

VENTE DE TERRAIN A SCI MAGAPI

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le 28 Septembre 2007, le Conseil Municipal décidait de vendre à la société MAGAPI (propriétaire du City Hôtel) deux terrains de 1 025 m² (parcelle A 192p) et 792 m² (parcelle A 187p) en vue de l'extension de la salle de restauration et de l'aménagement de places de stationnement supplémentaires.

Cependant, cette cession était subordonnée à l'acquisition par la société de la parcelle A n° 196.

Celle-ci n'ayant pu acheter cette parcelle, son projet a été revu et ne serait plus concernée qu'une parcelle de 600 m² environ au long de la parcelle A n° 182 à l'arrière de l'hôtel pour l'extension de la salle de restauration.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de vendre à la SCI MAGAPI, propriétaire du City Hôtel, la parcelle A n° 192p de 600 m² environ au prix de 35 € le m² conformément à l'avis des domaines (il est rappelé que cette parcelle ne sera pas construite mais est utile au respect du prospect de 6 mètres imposé par le PLU),

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission «Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement», réunie le 17/09/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°21, CORRECTION ERREURS PLANS ALIGNEMENTS RUES ZEUDE ET DE THÈRE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par décret du 18 juin 2009 (pris pour application de la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés), a été créée une nouvelle procédure : la modification simplifiée du document d'urbanisme (article R123-20-1 du Code de l'Urbanisme).

Cette procédure, utilisée dans des cas très particuliers, a pour avantage un délai plus court de réalisation puisque le dossier après avoir été mis à la disposition du public (puis éventuellement ajusté) est directement proposé à l'approbation du conseil municipal (sans enquête publique).

Le recours à cette nouvelle procédure permet en particulier de supprimer un ou plusieurs emplacements réservés et de corriger des erreurs matérielles.

La présente modification simplifiée du P.L.U. vise à supprimer l'emplacement réservé n°21 qui concerne le n° 81 de la rue du Faubourg Saint-Jacques (un des bâtiments de l'ancienne usine La Brosse et Dupont -cf. photo ci-après).

Au cours de l'élaboration du document d'urbanisme, ce bâtiment a été grevé d'un emplacement réservé à une période où aucun projet n'y était alors envisagé.

La réalisation d'un parking devant le bâtiment et la création d'un passage piéton vers la Manufacture de Tapisserie étaient apparues comme une possibilité d'aménagement.

Depuis, le nouveau propriétaire du site (qui a d'ores et déjà engagé une réhabilitation de l'ancienne maison de maître située également rue du Faubourg Saint Jacques) a manifesté son intention de procéder à la réhabilitation de ce bâtiment inutilisé depuis plusieurs années maintenant (et également protégé au P.L.U.).

En outre, le projet de reconversion à venir sur le reste du site pourra offrir à proximité de nouvelles places de stationnement et si la Manufacture le souhaite un accès piéton sera également possible depuis l'ancien site La Brosse et Dupont.

Cette modification sera également l'occasion de rectifier deux erreurs matérielles dans le listing des plans d'alignement annexé au P.L.U. en 2007. En effet, il y a lieu :

- de supprimer du listing la rue Léon Zeude (le plan d'alignement a été supprimé par délibération du conseil municipal en 2002)

- de réintroduire le plan d'alignement de la rue de Thère (plan qui a été oublié au moment de l'élaboration du P.L.U. alors même qu'il n'a jamais été supprimé par délibération du conseil et que des travaux d'alignement restent à faire).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider le recours à la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission «Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement», réunie le 15/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Vous trouverez en annexe le plan de l'emplacement réservé n°21.

Mme HOUSSIN : Voilà un très beau bâtiment qui fait partie du patrimoine industriel de Beauvais. Je trouve qu'on aurait dû exercer notre droit de préemption comme municipalité pour pouvoir racheter ce bâtiment. Mais vous dites : « depuis, le nouveau propriétaire du site... ». Est-ce que vous pourriez me donner le nom de ce propriétaire ?

M. BOURGEOIS : C'est confidentiel.

Mme HOUSSIN : Non, ce n'est pas du tout confidentiel.

M. BOURGEOIS : Vous allez voir au cadastre.

Mme HOUSSIN : Vous devez connaître le nom du propriétaire, Monsieur BOURGEOIS ?

M. BOURGEOIS : Bien sûr.

Mme LE MAIRE : C'est accessible sur le cadastre.

M. BOURGEOIS : Oui, le problème de fond que vous posez – et qui est à mon avis plus important que le nom du propriétaire –, c'est la problématique posée par les anciens bâtiments Labrosse et Dupont. Là, vous avez une façade intéressante. Mais il y en a une bien plus grande qui est en retrait, devant l'ancien jardin d'odeurs de l'entreprise Labrosse & Dupont. Evidemment, cela peut être un projet important qui se profile et qu'il faut maîtriser. La préemption n'est pas la seule possibilité, parce qu'on ne peut pas tout préempter. Le contact que l'on a avec l'architecte des Bâtiments de France va permettre, le propriétaire étant d'accord sur cette mesure, de sauver et d'incorporer dans son projet les façades en question et de restituer sans doute (parce qu'on n'a pas encore vu le projet) l'ancien jardin. C'est à cette seule condition que l'architecte des Bâtiments de France – on est en zone protégée par l'église Saint-Jacques – donnera son accord pour le permis de construire. Donc d'une certaine manière, on ne peut pas refuser un permis de construire sur des motifs historiques, sur des motifs de patrimoine industriel historique. L'architecte des Bâtiments de France peut le faire, et c'est son rôle au niveau de l'Etat. Il le fera. Depuis le début de l'émergence de ce dossier, il y a un partenariat avec l'architecte des Bâtiments de France et la Ville, et nous ne laisserons absolument pas entamer le peu de patrimoine industriel historique qui reste sur la Ville de Beauvais. Il reste celui de Labrosse & Dupont et celui de Saint-Quentin, que nous avons préservé. Et cela, nous y sommes farouchement attachés. Aucun permis ne sera délivré si le projet qui nous sera présenté n'incorpore pas ces façades. L'architecte des Bâtiments de France souhaite même aller plus loin. Voilà les précisions que je puis vous donner. Là encore, nous avons débattu de cette question lors de la dernière Commission d'urbanisme, et ce dossier était à l'ordre du jour.

Mme HOUSSIN : J'ai bien entendu ce qu'a dit Monsieur BOURGEOIS, mais je réitère ma demande. Puisque c'est au cadastre, vous pensez bien que c'est une information publique. J'aurais voulu savoir quel est le nom du propriétaire et quand a eu lieu la vente ?

M. BOURGEOIS : Madame le Maire, je ne sais pas si, juridiquement, on peut répondre à cette question. Donc moi, je ne répondrai pas.

Mme HOUSSIN : Non seulement le cadastre est un document public, donc c'est une information publique ; quant à la vente, elle est publique puisqu'elle a fait l'objet d'une DIA.

Mme LE MAIRE : Je ne sais pas si n'importe qui peut consulter le cadastre. Je pense qu'il faut y avoir intérêt. Tout le monde peut y aller ? Si tout le monde peut y aller, elle y va.

Mme HOUSSIN : Vous ne voulez même pas me répondre par écrit ?

M. BOURGEOIS : On prendra rendez-vous et je vous donnerai des précisions sur le propriétaire.

Mme HOUSSIN : J'irai au cadastre.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, vous nous écrivez, me répond le service juridique, et on vous répondra. Bien, on va voter sur ce dossier. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le dossier est approuvé à l'unanimité.

ÉCOLES MATERNELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2009

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Les écoles maternelles de la Ville de Beauvais bénéficient chaque année d'une subvention de 8 € par élève qui leur permet d'organiser des fêtes de fin d'année.

Les subventions pour 2009 seront versées au compte des coopératives scolaires et se répartissent de la façon suivante :

ÉTABLISSEMENT	MONTANT ALLOUÉ (€)
Albert CAMUS	1152
A.M. LAUNAY	1048
GRÉBER	640
LA BRIQUETERIE	584
Charles PERRAULT	1360
Elsa TRIOLET	1088
Gaston SUEUR	960
HC ANDERSEN	384
JF LANFRANCHI	928
Jean MACÉ	624
Jean MOULIN	1392
Jules VERNE	720
LA GRENOUILLÈRE	1136
Marcel PAGNOL	672
Jules MICHELET	688
Pablo PICASSO	728
Paul BERT	784
Paul ÉLUARD	544
Pauline KERGOMARD	792
Philéas LEBESGUE	656
VOISINLIEU	824
TOTAL	17 704

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser cette dépense,
- de prélever cette somme sur les crédits prévus à cet effet,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

La Commission «Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse», réunie le 15/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTIONS ÉCOLES PRIVÉES

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Les écoles privées de la Ville de Beauvais à savoir Notre-Dame, Sainte-Bernadette, Saint-Esprit et Saint-Paul sont passées sous contrat d'association le 1er septembre 2006. À compter de cette date, la Ville s'est engagée par conventions, à participer aux dépenses de fonctionnement. Il convient de renouveler les dites conventions.

La participation de la Ville au fonctionnement des quatre établissements est calculée en évaluant le coût d'un élève d'élémentaire dans le secteur public, sur la base du forfait communal fixé à 609,71 euros (indice moyen septembre 2008 août 2009). Ce chiffre est ensuite multiplié par le nombre d'élèves beauvaisiens inscrits dans chaque école.

Ces nouvelles modalités sont effectives pour l'année scolaire 2009-2010, selon les principes stipulés dans les conventions jointes en annexe, conclues pour une durée de trois ans, à savoir jusqu'au 31 août 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes des différentes conventions,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

La Commission «Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse», réunie le 15/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Ci-joint en annexe la convention aux frais de fonctionnement des classes de l'établissement privé Notre-Dame.

M. AURY : Madame le Maire, je sais que cette délibération est parfaitement légale. En même temps, j'ai quand même envie d'intervenir à ce propos sur une base de principe. Je trouve qu'il y a une logique un peu générale qui fait qu'on met progressivement sur le même plan public et privé, que ce soit dans l'éducation ou dans le domaine de la santé. On nous demande ici que les dépenses de fonctionnement des classes privées sous contrat soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Or il faut quand même le rappeler : les écoles privées n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes ressources que les écoles publiques, puisque d'une part elles demandent une participation aux parents (l'inscription) et d'autre part, elles peuvent sélectionner à leur guise les élèves qu'elles accueillent, ce qui n'est pas le cas – et c'est tout son mérite et son honneur – de l'école publique, qui se doit d'accueillir l'ensemble des élèves. J'interviens sur ce point parce qu'on entend des projets revenir visant à élargir encore les obligations de financement d'écoles privées par les collectivités publiques : on parle de l'obligation de financer la scolarité d'enfants des écoles privées ailleurs que dans la commune où ils résident, etc. Même si la délibération est légale, j'ai envie de marquer le fait que je ne partage pas le principe même de la loi sur ce point. D'un certain point de vue, je pense que si beaucoup de collectivités le faisaient, certes l'Etat nous obligerait à le réintégrer dans le budget, mais cela marquerait au moins que nous ne partageons pas cette orientation. Et cela permettrait peut-être de faire évoluer la loi dans les années qui viennent. Donc je m'abstiendrai sur ce dossier.

Mme LE MAIRE : Très bien. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Juste Monsieur AURY. Une abstention. Le dossier est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONVENTION PARTENARIAT POINTS D'ACCÈS AU DROIT

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

La loi du 18 décembre 1998, relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits prévoit la possibilité pour chaque Conseil Départemental d'Accès au Droit (C.D.A.D.), de mettre en place des Points d'Accès au Droit (P.A.D.) sur le ressort des Tribunaux de Grande Instance et plus particulièrement dans les territoires les plus défavorisés en terme d'information sur les droits.

Cette politique de proximité, initiée depuis plus de 10 ans, a permis la création de plus de 1 000 Points d'Accès au Droit en France.

Ce projet se renforce encore dans le cadre du plan «Espoir Banlieues» avec la création programmée en 2009 de 10 Points d'Accès au Droit dans les quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, la Ville de Beauvais a pu bénéficier, sous l'égide du Tribunal de Grande Instance, de l'implantation de deux Points d'Accès au Droit sur les 10 prévus sur le territoire national.

Ces deux P.A.D., assurées par une juriste du C.D.A.D., permettent de renforcer la justice de proximité en :

- assurant un accueil et une écoute du public concernant toutes les difficultés d'ordre administrative et / ou juridique qui peuvent être rencontrées dans la vie quotidienne ;

- donnant une information sur les droits et devoirs des personnes dans tous les domaines du droit ;
- favorisant la compréhension des dispositifs institutionnels et l'accomplissement de certaines démarches ;
- orientant le public vers les partenaires compétents selon les problématiques mises en avant ou dessellées au cours des entretiens.

Le projet mis en place sur Beauvais revêt plusieurs spécificités :

- D'une part, le public peut bénéficier, au delà de ces entretiens gratuits et confidentiels de rendez-vous avec les avocats du barreau de Beauvais qui sont partie prenante du dispositif ; ces rendez-vous gratuits permettent de compléter l'information donnée par le juriste du Point d'Accès au Droit et d'entamer les démarches favorisant le règlement des problèmes évoqués par le public.

- D'autre part, le barreau de Beauvais s'est engagé à organiser des « mini-conférences » afin de sensibiliser le public sur des sujets d'actualité qui seront déterminés avec les associations de quartier en fonction des principales problématiques mises en avant par le public (cf. le surendettement, le droit de la famille, le contrat de travail, etc.).

Les Points d'Accès au Droit sont aujourd'hui opérationnels et accueillent le public le lundi sur le quartier St Jean (de 9h00 à 12h00) et le mardi sur le quartier Argentine (de 14h00 à 17h00).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention organisant le partenariat autour de ces Points d'Accès au Droit ainsi que toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission «Sécurité, Prévention de la Délinquance», réunie le 12/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention constitutive du point d'accès au droit de Beauvais.

3904

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2009

FONDS LOCAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS C.I.D.F.F. ET I.F.E.P.

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a institué un fonds interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.) destiné à financer des projets, portés par des associations ou des institutions, qui s'inscrivent dans le cadre des priorités définies chaque année par le Ministère de l'Intérieur.

La ville de Beauvais a souhaité s'inscrire pleinement dans cette démarche en créant, en 2009, un fonds local de prévention de la délinquance répondant à deux objectifs :

- abonder les projets financés dans le cadre du F.I.P.D. , ce dernier ne pouvant prendre en charge plus de 50% du coût total d'une action,
- subventionner des associations qui interviennent dans des domaines qui ne correspondent pas aux priorités du F.I.P.D mais qui présentent un intérêt particulier au regard des problématiques rencontrées au niveau local.

C'est à ce titre que deux nouveaux projets associatifs ont été retenus dans le cadre du F.L.P.D. :

- le Centre d'information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) organise le 10 décembre 2009, à Beauvais, un colloque départemental d'une journée sur le thème « Les mariages forcés et l'esclavage domestique : parlons-en » destiné aux professionnels de différents secteurs.

Ce colloque s'inscrit dans le cadre du plan triennal gouvernemental 2008-2011 « douze objectifs pour combattre les violences conjugales » qui fait de la lutte contre les violences « coutumières » (mariages forcés, excision, etc) une priorité.

- L'association Insertion Formation Education Prévention (I.F.E.P), sur la base du constat d'une hausse des actes de violences commis par des adolescents et de comportements à risque adoptés de plus en plus jeunes, a voulu se mobiliser en mettant en place un projet théâtre forum.

Des ateliers théâtre seront mis en place en direction de jeunes adolescents repérés par les éducateurs, au cours du dernier trimestre 2009. Ils seront encadrés par les éducateurs et des professionnels du théâtre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'accorder une subvention de 500 euros à l'association CIDFF,
- d'accorder une subvention de 7 000 euros à l'association IFEP,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, Prévention de la Délinquance », réunie le 12/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2009 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Cette année encore le mois de décembre sera la période consacrée non seulement aux activités destinées aux jeunes durant les vacances de Noël mais aussi au fonctionnement de la patinoire qui sera installée pour la neuvième année Place Jeanne Hachette.

L'ensemble des animations proposées durant cette période festive a pour 2009 été complètement repensé et axé pour l'essentiel sur le développement d'activités en relation avec la patinoire.

C'est ainsi que la Place Jeanne Hachette accueillera, du 04 décembre 2009 au 10 janvier 2010, la traditionnelle patinoire à laquelle seront ajoutés un anneau de glisse, un jardin de glace destiné au patinage des enfants en bas âge et du 04 décembre 2009 au 03 janvier 2010 un bloc de trois pistes de luge pouvant accueillir environ 200 personnes à l'heure.

En parallèle des activités qui se dérouleront sur la Place Jeanne Hachette, un pôle animations avec structures de jeux (trampo-jump, vélos twister, jeux traditionnels en bois, baby-foot géant) sera ouvert au public au sein du gymnase Félix FAURE du 21 au 31 décembre 2009, et le service Jeunesse à travers ses Cit'Ado proposera des activités éducatives, ludiques, sportives et culturelles.

Ces différents équipements permettront de proposer une multitude d'activités en direction d'un public très diversifié et d'organiser les animations suivantes :

Sur le site de la Place Jeanne Hachette :

- Accueil des scolaires sur trois semaines du 07 au 11 décembre 2009, du 14 au 18 décembre 2009 et du 04 au 08 janvier 2010 ;
- Hockey sur glace pour adultes et adolescents ;
- Atelier de sculpture sur neige pour enfants ;
- Sculpture sur glace ;
- Soirée musicale en nocturne jusqu'à 22h les vendredis ;
- Veillées organisées par les Cit'Ado et les Accueils de Loisirs ;
- Matinées réservées aux familles les dimanches de 9h00 à 11h45 ;
- Arrivée du Père Noël le 24 décembre ;
- Challenge Hockey sur glace le 05 janvier 2010 ;

Au gymnase Félix FAURE :

- Animations avec structures de jeux.

L'ensemble de cette opération fera l'objet d'une tarification comme suit :

I - PATINOIRE :

Durant les horaires d'ouverture au public, les tarifs seront les suivants :

- *Entrée avec la location de patins : 4 euros*

Pour les titulaires de la carte Beauvais Jeunesse et les enfants de la même catégorie d'âge issus de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, pour les demandeurs d'emplois sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, l'entrée s'élèvera à 2 euros.

- *Entrée sans location de patins : 2 euros*

Pour les titulaires de la carte Beauvais Jeunesse et les

enfants de la même catégorie d'âge issus de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, pour les demandeurs d'emplois sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, l'entrée sera gratuite.

Tous les dimanches matin, dans le cadre de l'action intitulée «Un parent et un enfant à la patinoire» le tarif est fixé à :

- 4 euros avec location de matériel pour le parent et gratuité pour son enfant âgé de moins de 12 ans ;
- 2 euros sans location de matériel pour le parent et gratuité pour son enfant âgé de moins de 12 ans ;

Durant le TELETHON 2009, les 4 et 5 décembre 2009, le tarif des entrées sera fixé à 4 euros avec ou sans location de matériel.

En raison de la forte affluence sur certaines plages horaires et afin d'assurer l'entretien de la glace et une rotation du public, les temps d'accès au public à la patinoire seront établis par tranches horaires fixées en fonction des animations et des périodes.

II - JARDIN DE GLACE :

L'accès est réservé aux enfants âgés de moins de 10 ans, ne mesurant pas plus d'un mètre quarante, l'entrée s'élèvera à 2 euros avec ou sans location de patins.

III - PISTES DE LUGE :

Entrée fixée à 2 euros pour dix descentes utilisables sur la période du 04/12/ 2009 au 03/01/2010.

IV - STAGES TECHNIQUES ET ANIMATIONS JEUNESSE :

Les stages techniques d'initiation au patinage d'une durée de deux heures sur quatre jours ainsi que les traditionnelles activités, sorties ou mini camps organisées par les Cit'Ado qui se dérouleront durant les vacances scolaires de Noël relèveront de la tarification déjà existante en ces domaines.

Enfin, dans le cadre de cette opération certaines gratuités seront accordées et ce de la façon suivante :

I - Pour la patinoire et le jardin de glace :

- Les jours de classe aux écoles beauvaisiennes ;
- Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de Ville de Beauvais.

II - Pour les pistes de luge :

Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de Ville de Beauvais.

III - Autres :

L'accès aux animations de sculpture sur glace et sur neige ainsi qu'au pôle d'animations installé au gymnase Félix Faure sera gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 14/10/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. VIGUIER : J'ai deux demandes de précision à faire à Madame CORILLION. Dans le rapport, on n'a aucun élément financier. On a constaté que plus d'animations allaient être proposées, notamment autour de la patinoire. Est-ce qu'on peut connaître l'éventuel surcoût que cela génère quant à la location de ce matériel ?

Mme CORILLION : Il n'y a pas de surcoût.

M. VIGUIER : Vous allez peut-être évoquer après l'équilibre de l'exercice lié aux rentrées qui sont celles des locations etc. Mais est-ce que vous avez un éventuel surcoût à nous présenter sur la location elle-même des différents équipements liés à l'activité de glisse ?

Mme CORILLION : Non.

M. VIGUIER : Deuxième chose. On a vu que de nouvelles dispositions allaient être mises en œuvre dans le gymnase qui jouxte le lycée Félix Faure. Nous voulons savoir si ces dispositions annulaient et remplaçaient ce qui s'appelait, je crois, « Passeport Noël » puis « Noël s'anime » depuis quelques années.

Mme CORILLION : Oui. « Noël s'anime » et les différentes animations qui généraient un coût de transport très élevé ont été supprimées pour recentrer sur deux pôles les animations de Noël. C'est la raison pour laquelle il n'y a absolument aucun surcoût financier à cette nouvelle installation. Donc les cit'ados ainsi que les centres de loisirs vont produire des animations qui vont permettre aux jeunes des quartiers de venir sur ces deux lieux et de pouvoir bénéficier pleinement de ces installations.

M. VIGUIER : Je vous remercie pour ces précisions, Madame CORILLION.

Mme CORILLION : Je vous en prie.

M. AURY : Au-delà des questions que Thibaud VIGUIER a posées, je voudrais juste faire un constat. On passe d'une activité avec certaines valeurs, c'est-à-dire ce qu'on appelait à l'époque, dans ma génération, le « Passeport pour la Neige » (qui s'est appelé par la suite « Noël s'anime »), à des activités qui transmettent des valeurs, encadrées par des animateurs qui essaient de mener des actions sur la période pendant laquelle ils accueillent les enfants des quartiers, pour transmettre un certain nombre de choses – que je rassemble autour du terme de « valeurs ». Là, on va passer à autre chose, qui est de l'occupationnel. Je regretterais simplement cette transition, qui ne me paraît pas du tout constructive.

Mme CORILLION : Ce n'est pas du tout de l'occupationnel, parce que ces animations sont prises en charge par les animateurs des centres de loisirs, qui – à mon avis – ne font pas de l'occupationnel. On produit des projets parfaitement validés. Donc on ne tombe pas du tout dans ce biais de l'occupationnel. Dès lors qu'il y a un projet étoffé, validé, ce n'est pas de l'occupationnel. Et en pédagogie, je crois que je sais de quoi je parle.

M. VIGUIER : En effet. Sauf qu'auparavant, comme le précise mon collègue Thierry AURY, c'était gratuit. Et là, cela devient « à la carte ». C'est pour cela qu'on parle d'« occupationnel » : c'est à la carte alors qu'auparavant, c'était sur le long terme. On s'engageait sur une période ; à la fin, il y avait la possibilité de partir dans un séjour. C'était plus construit que ça.

Mme CORILLION : L'année dernière, seuls seize enfants ont participé au « Passeport ». Il fallait changer et proposer autre chose. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes évertués à modifier les projets et à en proposer d'autres.

Mme LE MAIRE : Madame CORILLION, de toute façon, nous comptons sur vous pour nous dire quelle est la nouvelle participation et l'évaluation.

Mme CORILLION : On fera un bilan, absolument.

Mme LE MAIRE : S'il y a d'autres idées plus pertinentes, nous sommes preneurs.

M. VIGUIER : En effet, on continuera à en faire dans la Commission. Les propositions que l'on avait faites avec Fatima ABLA ont été reprises et on s'en félicite. Par contre, je voulais dire qu'il y a huit ans, il n'y avait pas quinze personnes qui participaient à ces activités : ils étaient bien plus nombreux, malheureusement.

Mme LE MAIRE : Vous savez, les jeunes veulent de moins en moins être encadrés et de plus en plus se détendre tout seul. On va peut-être voter ?

M. VIGUIER : C'est mal connaître la jeunesse, Madame le Maire, que de dire qu'ils ne veulent pas être encadrés et qu'ils veulent être tout seul. Au contraire, la jeunesse n'est pas individualiste. Ce que vous dites est faux, je suis désolé.

Mme LE MAIRE : Cela dépend desquels. On passe au vote. Pas de vote contraire ? Unanimité. Je vous remercie. Bonsoir, mes chers Collègues.

La séance est levée à 21H40.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- 21 juillet 2009 : Passation d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, concernant des missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Les tarifs sont de 300 euros la demi-journée ou de 100 euros l'heure pour les interventions inférieures à 3 heures.

- 21 juillet 2009 : Passation d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, concernant l'adhésion au service de conseil en prévention des risques au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Oise. Le tarif journalier s'élève à 1 250,00 euros.

- 2 août 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de « l'Association le Théâtre de l'Orage », afin de leur permettre l'organisation de spectacles.

- 2 août 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de « l'Association Feu Vert », afin de leur permettre l'organisation d'un spectacle.

- 2 août 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de « l'Association le Théâtre des Poissons », afin de leur permettre l'organisation d'un spectacle.

- 2 août 2009 : Passation d'une convention de mise à dis-

position, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de « l'Association le Théâtre du Moulin à Paroles », afin de leur permettre l'organisation d'un spectacle.

- 3 août 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de « l'Association le Comptoir Magique », pour l'organisation du Festival le Blues autour du Zinc 2010.

- 25 août 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service assistance avec le Cabinet « Bruno Laurent Conseil » pour le recrutement d'un Directeur de pôle Solidarité. Les frais correspondants s'élèvent à 7.176,00 euros TTC.

- 25 août 2009 : Passation d'un marché en procédure adaptée à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 50.000,00 euros HT, avec la société LSM FORMATIONS, afin de permettre la réalisation de formations pour l'obtention du CACES.

- 2 septembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'Association « EQUITERRA », pour les animations dans le cadre de l'Agenda 21 et de son projet « Cheval en Ville ». Les frais correspondants s'élèvent à 750 euros TTC.

- 3 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition des locaux de la base nautique du Plan d'Eau du Canada, les équipements, le matériel et les moniteurs, au profit de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), afin de réaliser ses missions. Cette mise à disposition est consentie au tarif de 63 euros la séance pour un maximum de 12 enfants encadrés par les moniteurs de la Base de Loisirs du Plan d'eau du Canada.

- 3 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de l'Espace Argentine au profit de l'association « Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique », afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- 3 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition des locaux sis 11 et 13 rue de la Préfecture au profit de l'association « CISD », afin de leur permettre la réalisation de leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer symbolique de 7,62 euros.

- 3 septembre 2009 : Renouvellement d'une convention de mise à disposition, des locaux sis 11 et 13 rue de la Préfecture au profit de la Croix Rouge Française, afin de réaliser ses missions. Le loyer annuel est de 7,62 euros.

- 3 septembre 2009 : Passation d'un marché avec l'entreprise CÈTE APAVE, pour un montant de 980,00 euros HT, concernant la mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement du Parc Marcel DASSAULT.

- 3 septembre 2009 : Renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un bureau de permanence sis Maison de quartier Saint Lucien au profit de l'association ENTRAIDE, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- 3 septembre 2009 : Renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, des locaux de l'Espace Argentine au profit de l'association ENTRAIDE, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- 4 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition du Palais des Sports et des Spectacles Elispace pour le 8ème Forum des associations organisé par la Ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 2 475,72 euros.

- 4 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de motricité de l'école Pauline KERGMARD au profit de l'association Santé Pour Tous, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- 4 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du préau de l'école maternelle Pauline KERGMARD au profit de l'association l'Envol de

la Grue Blanche, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- 7 septembre 2009 : Passation d'une convention de formation avec EQUITERRA, concernant la participation d'un agent au colloque « l'énergie cheval : moteur d'insertion ». Les frais correspondants s'élèvent à 90,00 euros TTC.

- 7 septembre 2009 : Passation d'une mission de prestation pour la participation de deux élus au colloque « le patrimoine français et son environnement : un plan de relance sous bannière d'inventaire » organisé par l'association LES JOURNÉES JURIDIQUES DU PATRIMOINE. Les frais correspondants s'élèvent à 260,00 euros TTC.

- 7 septembre 2009 : Passation d'une convention de formation avec UFCV PICARDIE, concernant la participation d'un agent à la formation DEJEPS. Les frais correspondants s'élèvent à 7 000,00 euros TTC.

- 8 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du hall et des sanitaires de l'école élémentaire ALBERT CAMUS au profit de l'association LES 5 SAISONS, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- 8 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du préau de l'école élémentaire JEAN ZAY au profit de l'association FOLKLORE SANS FRONTIÈRES, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- 8 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle du FRANC MARCHÉ au profit de l'association LA BANDE, afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- 8 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis au profit de l'association les Mimosas du Portugal, pour l'organisation d'un spectacle de danse.

- 8 septembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec le Groupe ADREXO, pour la distribution des supports de communication des Journées du Patrimoine et de PianoScope 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 1 423,00 euros TTC.

- 8 septembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société PSB & Associés PICTO, afin de faire réaliser les panneaux constituant l'exposition «Fernand Watteuw». Les frais correspondants s'élèvent à 8 030,00 euros TTC.

- 14 septembre 2009 : Passation d'un marché en procédure adaptée compris entre un montant de 20 000 euros HT et un montant maximum de 70.000 euros HT avec la société CORTEX HIGH TECH, pour l'achat d'ordinateurs portables.

- 14 septembre 2009 : Passation d'un marché en procédure adaptée avec la société SERIANS S.A.S, pour l'achat d'ordinateurs de type Macs, pour un montant minimum de 2.000,00 euros HT et un montant maximum de 15.000 euros HT.

- 14 septembre 2009 : Passation d'un marché en procédure adaptée avec la société ALTERNATEASE, pour l'achat d'imprimantes Laser Entreprise, pour un montant minimum de 4.000,00 euros HT et un montant maximum de 20.000 euros HT.

- 14 septembre 2009 : Passation d'un marché en procédure adaptée avec la société ISICOM.COM, pour l'achat de matériel informatique (achat de périphériques), pour un montant minimum de 7.000,00 euros HT et un montant maximum de 30.000 euros HT.

- 14 septembre 2009 : Passation d'une convention de résidence avec Monsieur GIRARD, pour la mise à disposition des Ateliers d'Artiste et la commande d'une photographie originale réalisée pendant sa résidence. Les frais correspondants s'élèvent à 2 650,00 euros TTC.

- 14 septembre 2009 : Passation d'une convention avec l'Association M.C. STUNT, afin d'organiser des spectacles d'acrobaties en moto dans le cadre de l'organisation d'animations de prévention routière en direction de la jeunesse sur le site aménagé à cet effet Place des Halles. Les frais correspondants s'élèvent à 1 950,00 euros.

- 14 septembre 2009 : Passation d'une convention de formation avec A SENATUS CONSULTO, concernant la participation d'élus à la formation « Réussir l'animation de vos réunions pour atteindre les objectifs ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 449,41 euros TTC.

- 14 septembre 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'Association « Beauvais Argentine Aquariophilie » afin d'organiser une opération d'animation intitulée « Club Sciences et Nature », en direction des jeunes Beauvaisiens. Les frais correspondants s'élèvent à 270 euros.

- 14 septembre 2009 : Passation d'un avenant avec la Société France Hygiène Service S.A. concernant la dératisation et la désinsectisation sur quatre sites supplémentaires. Le montant de l'avenant est de 228 euros HT par passage.

- 15 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle de réunion sise espace Argentine au profit de l'Association Les Amis de Notre Dame de Marissel, afin de réaliser ses missions.

- 15 septembre 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle de réunion sise Espace Argentine au profit de l'Association ACPG CATM TOE et VEUVES, afin de réaliser ses missions.

- 17 septembre 2009 : Passation d'une convention de formation avec le CNFPT, concernant la participation de 7 agents à la formation « le tableur ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 346,10 euros TTC

- 17 septembre 2009 : Passation d'un marché à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum en procédure adaptée, conclu avec l'Association ATMO PICARDIE, concernant des prestations d'animations sur le thème de l'air et du bruit pour l'éducation au développement durable et à l'environnement.

- 17 septembre 2009 : Passation d'un marché à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum en procédure adaptée, conclu avec l'Association Beauvais Argentine Aquariophilie, concernant des prestations d'animations sur le thème des sciences pour l'éducation au développement durable et à l'environnement.

- 18 septembre 2009 : Passation d'un marché avec la société FREYSSINET, afin de réaliser des travaux de réhabilitation du château d'eau Pontoise, pour un montant de 15 532,70 euros HT.

- 21 septembre 2009 : Passation d'un avenant concernant l'extension des services liés à la convention « GAZ SIMPLIFICATE » établie avec GAZ DE France /SUEZ, pour la transmission par messagerie électronique. Le montant de la prestation est de 1 078,00 euros HT.

- 21 septembre 2009 : Passation d'un marché avec la société JML, afin de procéder des travaux de remise en état des totems des entrées de ville, pour un montant de 19 000,00 euros HT.

- 22 septembre 2009 : Passation d'une convention de formation avec CIVITAS, concernant la participation d'un agent à la formation « civi RH/carières ». Les frais correspondants s'élèvent à 867,00 euros TTC.

- 22 septembre 2009 : Passation d'un contrat annuel d'affranchissement avec AFFRANCHIGO LIBERTE N, afin de faciliter l'affranchissement du courrier ordinaire et des envois marketing de la ville de Beauvais.

- 23 septembre 2009 : Droit de préemption urbain sur

l'immeuble sis 149 rue de la Mie au Roy, d'une surface de 6 436m². L'acquisition de ce bien est nécessaire à la réalisation d'un équipement public lié au développement des activités autour du plan d'eau du Canada. Le montant de l'offre est de 480.000 euros.

- **23 septembre 2009** : Passation d'une convention de location de terre à Monsieur HOUPIN, d'une parcelle de terre sise sur Beauvais cadastrée section AN n° 45 « Le pendant des hauts pothuis » d'une surface de 1 150m² afin d'exercer une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

- **24 septembre 2009** : Passation d'un avenant (lot 8 peinture et sols) avec la société SERVITEC, concernant les travaux de rénovation de l'école Cousteau, pour un montant de 2 459,99 euros HT portant le montant du marché à 51722,10 euros HT.

- **24 septembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de psychomotricité de l'école maternelle LA GRENOUILLERE au profit de l'association JUDO CLUB GEREMAROIS, afin de réaliser ses missions.

- **24 septembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de deux salles de classes de l'école élémentaire de l'EUROPE, au profit de l'association UTILE, afin de réaliser ses missions.

- **25 septembre 2009** : Passation d'un avenant avec l'entreprise CLOTURES ENVIRONNEMENT, concernant des travaux supplémentaires d'aménagement des abords de l'école Saint Exupéry, pour un montant de 652,50 euros HT portant le montant du marché à 17 294,10 euros HT.

- **25 septembre 2009** : Passation d'un marché sans seuil maximum avec la société SOGETREL, afin de réaliser des travaux de fibres optiques.

- **25 septembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de jeux de l'école élémentaire JEAN MOULIN, au profit de l'association TEMPS & YOGA, afin de réaliser ses missions.

- **25 septembre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de jeux de l'école maternelle PAULINE KERGOMARD, au profit de l'association LOUPFOLK, afin de réaliser ses missions.

- **28 septembre 2009** : Passation d'une convention avec LSM FORMATIONS, concernant la participation de 10 agents à la formation « Recyclage Habilitations Electriques BR-BC ». Les frais s'élèvent à 850,00 euros HT.

- **28 septembre 2009** : Passation d'une convention avec LSM FORMATIONS, concernant la participation de 8 agents à la formation « Habilitations Electriques HOBIV ». Les frais s'élèvent à 875,00 euros HT.

- **28 septembre 2009** : Passation d'une convention avec LSM FORMATIONS, concernant la participation de 5 agents à la formation « Recyclage Habilitations Electriques HOBO ». Les frais s'élèvent à 500,00 euros HT.

- **28 septembre 2009** : Passation d'un avenant au contrat d'exploitation de chauffage avec la Société DALKIA pour une réduction du montant de -595,00 euros HT, concernant les installations ayant la nécessité d'entretien des équipements thermiques de :

- La salle jacques BREL
- L'EMP VOISINLIEU
- La dépose de la chaudière du camping
- La maternelle GREBER

- **28 septembre 2009** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « À l'Écoute de la Nature », pour une animation « à la découverte de la flore et de la faune » à

Ecospaces de la Mie au Roy en direction du jeune public. Les frais correspondants s'élèvent à 220,00 euros TTC.

- **1^{er} octobre 2009** : Passation d'un marché afin de procéder à l'installation et à la dépose des illuminations à l'occasion des fêtes 2009, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : FORCLUM : pour un montant de 62 019,10 euros HT

Lot 2 : TELECOISE : pour un montant de 39 371,22 euros HT

Lot 3 : CORETEL : pour un montant de 41 969,62 euros HT.

- **2 octobre 2009** : Passation d'une mission de prestation de service avec la société SARL P.G.M.C. afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre de « Pianoscope ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 250,00 euros TTC.

- **5 octobre 2009** : Passation d'un marché avec la société FORCLUM Réseaux Nord, afin de réaliser des raccordements de caméras de vidéo surveillance sur la ville.

- **5 octobre 2009** : Passation d'un marché avec la société MAILLARD PAYSAGE, afin de réaliser des travaux d'aménagement d'une aire de jeux, rue du Morvan, quartier Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 26 680,00 euros HT.

- **5 octobre 2009** : Passation d'un marché avec les établissements COVEL afin d'acquérir trois scooters électriques. Les frais correspondants s'élèvent à 6 193,74 euros HT.

- **8 octobre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de jeux de l'école élémentaire EUROPE, au profit de l'association « MULTI FORME », afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **8 octobre 2009** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du préau de l'école élémentaire ALBERT CAMUS, au profit de l'association « L'ENVOL DE LA GRUE BLANCHE », afin de leur permettre la réalisation de leurs missions.

- **8 octobre 2009** : Passation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, pour la mise à disposition de terrains d'une surface totale de 5 096m² situés chemin du fossé Robert à Beauvais, en vue de l'aménagement en terrain familiaux. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 510 euros.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation.